

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
8 MAI 2008 - SHERBROOKE

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE :	
M. RÉJEAN MASSON, préfet de la MRC de Coaticook (accompagné de Mme Sylvie Harvey, directrice générale)	13
MME SYLVIE HARVEY	21
M. ANDRÉ DESNOYERS, président Souveraineté La solution inc.	25
M. PIERRE CHAMPAGNE, à titre personnel	36, 71
M. JEAN BINETTE, maire municipalité de Beaulac-Garthby	48
M. FRANÇOIS FRÉCHETTE, Conférence régionale des élus de L'Estrie	57
M. RÉJEAN FORTIER, maire municipalité de Saint-Fortunat	66

- - - - -

I N D E X (suite)

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION	74
PRÉSENTATION DE :	
M. ROBERT BENOIT, administrateur, à titre personnel	81
M. MAXIME GAUTHIER, étudiant, à titre personnel	91
M. FRANÇOIS BONNARDEL, député de Shefford (accompagné de Mme Catherine Demers et M. Jean-François Perreault)	108
M. DENIS ROY, président intérimaire Chambre de commerce et d'industrie de Magog-Orford (accompagné de Mme Francine Caya)	124
M. JACQUES DELORME, président Association libérale d'Orford (accompagné de Mme Palm Roy Machabee)	136
M. DANIEL LECLAIR, conseiller Canton de Shefford	138
M. STEVE DUBOIS, étudiant, à titre personnel	144
M. PIERRE BASTIEN, conseiller municipal Canton d'Orford, à titre personnel	149

I N D E X (suite)

Page

_____ SÉANCE DE LA SOIRÉE (suite)

PRÉSENTATION DE :

M. PASCAL RUSSELL, maire Ville de Waterloo	150
M. PIERRE HARVEY, consultant, à titre personnel	172
M. SÉBASTIEN GAGNON, avocat, Parti Québécois région Estrie (accompagné de M. Étienne-Alexis Boucher)	175
M. ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER	182
M. THOMAS SOMEYNSKY, à titre personnel	187

- - - - -

1 Sherbrooke s'inscrit dans le processus de
2 consultation prévu dans la loi électorale en vue
3 de l'élaboration d'une nouvelle carte
4 électorale. On en est rendu à l'étape de la
5 consultation publique qui est très importante
6 pour nous pour qu'on puisse bien saisir les
7 réalités du milieu et ajuster, le cas échéant,
8 notre proposition en fonction des commentaires
9 que nous aurons pu entendre. Alors, c'est
10 extrêmement important, encore une fois, ce que
11 vous allez nous dire.

12 Au-delà des critères numériques, qui est un
13 critère fondamental qui est prévu dans la loi,
14 il y a aussi le critère de la communauté
15 naturelle dont on doit tenir compte et,
16 effectivement, on est ici pour vous écouter.

17 On a bien sûr travaillé à partir d'une foule
18 d'informations qu'on avait de toute part, de
19 toute nature, de différentes sources, mais qui
20 de mieux placés que vous pour nous éclairer sur
21 notre proposition et, encore une fois, pour voir
22 quels ajustements pourront y être apportés, le
23 cas échéant.

24 Je vais maintenant passer la parole quelques
25 minutes à monsieur Courville qui va vous

1 présenter le cadre légal dans lequel nous avons
2 travaillé.
3 Alors, s'il vous plaît, Serge.
4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
5 Merci, monsieur Blanchet.
6 Le travail de délimitation de la carte
7 électorale du Québec exige une analyse
8 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
9 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
10 travail. Il convient donc de vous rappeler ce
11 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.
12 La Loi électorale précise qu'une circonscription
13 doit représenter une communauté naturelle en
14 fonction de facteurs démographiques,
15 géographiques et sociologiques. On parle donc
16 ici de la configuration d'une région, de
17 l'organisation de son réseau routier, des
18 limites des arrondissements des municipalités et
19 des MRC, de la densité de population et de son
20 taux de croissance, etc.
21 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
22 façon dont la vie est organisée sur le
23 territoire et la présence de pôles ou de
24 communautés d'intérêts économiques constituent
25 d'autres exemples de facteurs à considérer.

1 De plus, pour assurer une certaine équité entre
2 les circonscriptions et les électeurs, la loi
3 précise que chaque circonscription doit
4 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
5 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
6 moins de la moyenne provinciale, soit
7 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
8 électeurs, selon la liste électorale permanente.
9 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
10 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
11 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
12 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
13 bien tenir compte des particularités de chaque
14 région.

15 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
16 équilibre possible entre l'égalité du vote et
17 les communautés naturelles de manière à assurer
18 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
19 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
20 principes qui ressortent de l'importante
21 décision rendue en mil neuf cent
22 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
23 Canada relativement à la délimitation des
24 circonscriptions électorales.

25 Malgré les bouleversements bien compréhensibles

1 que les changements proposés peuvent provoquer
2 dans certaines régions, la Commission ne peut se
3 soustraire à cette obligation de recherche
4 d'équilibre. La délimitation de la carte
5 demande donc de faire, bien évidemment, un
6 examen attentif de chaque région, mais
7 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
8 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
9 de toutes les régions du Québec.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors merci, Serge.

12 Et juste avant de vous laisser la parole, je
13 vais demander à monsieur Zacharias de nous
14 rappeler, de nous résumer brièvement les
15 différents changements que nous proposons pour
16 votre région.

17 Alors, s'il vous plaît, John.

18 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

19 Merci, monsieur Blanchet.

20 À l'étude de la région, nous avons constaté
21 qu'une circonscription ne respecte pas le
22 critère numérique de la loi, Mégantic-Compton,
23 elle comprend trop peu d'électeurs. Pour
24 corriger sa situation d'exception négative, nous
25 proposons qu'elle soit agrandie pour y ajouter

1 notamment certaines municipalités de la MRC de
2 Coaticook. Ce dernier changement nous permet
3 ensuite de déplacer la circonscription de
4 Saint-François un peu plus au nord. Nous
5 proposons qu'elle comprenne toujours Waterville,
6 ainsi qu'une partie de la ville de Sherbrooke,
7 et de lui ajouter les municipalités d'Ascot,
8 Corner et de Stoke.
9 Avec un nombre d'électeurs en forte croissance
10 qui s'approche rapidement du seuil maximal de
11 vingt-cinq pour cent (25 %), nous avons suggéré,
12 dans le rapport préliminaire, de redélimiter la
13 circonscription d'Orford. Elle se verrait
14 retirer certaines municipalités et nous
15 proposons de la renommer Memphrémagog.
16 Nous suggérons également des changements aux
17 circonscriptions de Richmond et de Johnson afin
18 que leurs limites respectent davantage le
19 découpage des MRC et des régions administratives
20 dans la région.
21 Enfin, quant à la circonscription de Sherbrooke,
22 elle resterait intacte et comprendrait toujours
23 les arrondissements de Jacques-Cartier et du
24 Mont-Bellevue.
25 Voilà qui résume la proposition de délimitation

1 dans la région de l'Estrie.
2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
3 Alors merci, John.
4 Maintenant, c'est à vous. Je désire simplement
5 vous informer que tous les propos que vous allez
6 tenir sont enregistrés et seront même publiés
7 sur le Web dans quelques jours, une fois que la
8 transcription sera faite, et ça va nous aider
9 nous, au moment où viendra le temps de délibérer
10 pour produire notre version définitive de la
11 carte, ça va nous aider, finalement, si jamais
12 on a besoin de revoir ou de réentendre ce qui
13 s'est dit dans nos délibérations.
14 Alors dès maintenant, je vais demander au
15 secrétaire, monsieur Denis Fontaine, d'appeler
16 le premier intervenant.
17 S'il vous plaît, monsieur Fontaine.
18 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
19 Merci, Monsieur le président.
20 J'appellerais monsieur Réjean Masson. Monsieur
21 Masson est préfet de la MRC de Coaticook.
22 Monsieur Masson nous a transmis un mémoire. Les
23 membres de la Commission l'ont devant eux.
24 Je voudrais préciser, monsieur Masson, que votre
25 mémoire sera déposé sur le site Web de la

1 Commission au cours des prochains jours.
2 **M. RÉJEAN MASSON :**
3 Ce serait-tu possible que ma d.g. soit assise en
4 avant avec moi?
5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
6 Certainement.
7 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
8 Oui, absolument. Donc, vous...
9 **M. RÉJEAN MASSON :**
10 Madame Sylvie Harvey.
11 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
12 Madame Sylvie Harvey?
13 **M. RÉJEAN MASSON :**
14 Directrice générale de la MRC de Coaticook.
15 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
16 Donc, on en prend note, madame Sylvie Harvey,
17 directrice générale de la MRC.
18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
19 Alors madame, monsieur, bonjour.
20 **M. RÉJEAN MASSON :**
21 Bonjour.
22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 On vous écoute avec attention.
24
25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. RÉJEAN MASSON
- - - - -

Bon. J'aimerais, avant de commencer, vous mentionner que ce mémoire ne tient pas compte de notre degré de satisfaction à l'égard de différents députés et de leur personnel avec qui nous avons une très bonne entente. Il a été développé en se basant sur trois (3) principes de base inspirés de notre vécu, soit une MRC à caractère rural regroupant douze (12) municipalités pour une population d'au moins dix-neuf mille (19 000) habitants répartis dans trois (3) comtés provinciaux.

Là, je m'en vais arrondir les chiffres un peu pour ne pas s'enfarger dans les virgules.

Dans l'ouest, à Orford, on a deux (2) municipalités qui contiennent mille deux cents (1 200) habitants, soit sept pour cent (7 %) de la population de la MRC de Coaticook et de deux pour cent (2 %) de celle du comté.

Au centre, au Saint-François, on a trois (3) municipalités qui comprennent quatorze mille deux cents (14 200) habitants, soit soixante-quinze pour cent (75 %) de la MRC et de

1 vingt-quatre pour cent (24 %) du comté.
2 À l'est, Mégantic-Compton, il y a sept (7)
3 municipalités qui ont trois mille quatre cents
4 (3 400) habitants, soit dix-huit pour cent (18
5 %) de la MRC et de huit pour cent (8 %) du
6 comté.

7 La participation des élus provinciaux aux
8 activités supra-locales permet aux élus
9 d'échanger et de maintenir un contact régulier
10 avec nos députés. Malheureusement, en raison du
11 poids démographique restreint, la participation
12 des députés d'Orford et Mégantic-Compton s'avère
13 rare, privant ces municipalités d'un contact
14 régulier avec les représentants provinciaux.

15 J'aimerais maintenant vous donner un aperçu de
16 l'évolution démographique des sept (7)
17 territoires de l'Estrie. Les populations de la
18 MRC de Coaticook, du Granit, du
19 Val-Saint-François et du Haut-Saint-François
20 sont stables. Ça, ça veut dire qu'il y a des
21 bouts que ça baisse, des bouts que ça monte, ça
22 fait que ça se maintient, là, ça se tient bien.

23 La population de la MRC de Memphrémagog et de la
24 ville de Sherbrooke sont en croissance. Et la
25 population de la MRC des Sources, elle, elle est

1 en décroissance.
2 Dans les MRC périphériques de Sherbrooke, la
3 capitale régionale, les municipalités les plus
4 proches ont une tendance à la hausse. Plus on
5 s'éloigne, et c'est l'inverse, elles sont à la
6 baisse. Voilà un tour rapide de la situation
7 avant l'entrée dans le vif du sujet.
8 Maintenant, sans remettre en question le
9 principe de la loi, nous voulons vous présenter
10 notre analyse sur la proposition. Elle a été
11 effectuée en tenant compte de trois (3) éléments
12 que nous jugeons essentiels : Respecter les
13 limites des MRC; tenir compte des liens
14 d'appartenance; considérer les tendances
15 démographiques.
16 Je crois important de préciser qu'en milieu
17 rural, nous travaillons très fort pour
18 développer un sentiment d'appartenance afin
19 d'éviter l'exode de notre population locale.
20 Ces trois (3) éléments sont donc de première
21 importance afin de favoriser le sentiment
22 d'appartenance d'une population à ce comté et la
23 nécessité d'éviter des modifications de limites
24 qui viennent travailler à l'encontre de nos
25 efforts collectifs.

1 J'aimerais maintenant vous présenter quelques
2 observations sur les propositions actuelles.
3 Pour le comté de Mégantic-Compton, l'ajout de
4 presque la totalité des municipalités de la MRC
5 de Coaticook va à l'encontre de tous liens
6 naturels et d'affinités sociales avec notre
7 population. Nous autres à la MRC, on a un gros
8 échange avec Sherbrooke et, les employés, ça
9 voyage d'un bord à l'autre, ça fait qu'on est
10 plus près de Sherbrooke que de Lac-Mégantic.
11 L'ajout des trois (3) municipalités manquantes
12 de la MRC du Granit qui se trouvaient dans les
13 autres régions administratives, c'est une bonne
14 chose, on trouve ça positif.
15 Le retrait de la municipalité de Ascot Corner de
16 la MRC du Haut-Saint-François n'est pas
17 souhaitable puisque ce serait la seule
18 municipalité de cette MRC qui ne se retrouverait
19 pas dans ce comté.
20 Le comté couvrirait une superficie
21 disproportionnée par rapport à un autre comté de
22 l'Estrie, en plus de regrouper quarante-quatre
23 (44) municipalités réparties dans trois (3) MRC
24 différentes. Pour vous donner une idée, il y a
25 une heure et demie (1½) entre Coaticook et

1 Lac-Mégantic, alors imaginez-vous entre
2 Stanstead-Est et Saint-Robert-Bellarmin, il doit
3 y avoir au moins deux (2) heures, deux heures et
4 demie (2½) de transport. Je pense qu'il
5 faudrait peut-être avoir un comté grandeur
6 humaine plutôt que des grandes surfaces.
7 Pour le comté de Saint-François, trois (3)
8 municipalités de la MRC différentes. En plus,
9 le comté a une quasi totalité de secteur de
10 forte augmentation démographique.
11 Pour le comté d'Orford, la quasi totalité des
12 secteurs conservés sont à la hausse
13 démographique, c'est donc une solution
14 temporaire.
15 La MRC de Magog se retrouve partagée entre trois
16 (3) comtés, sans oublier que Orford, avec le
17 comté de Richmond, ce n'est pas vraiment
18 naturel, on sait tous que Orford s'est associée
19 avec Magog.
20 Maintenant, voici notre demande. Nous
21 souhaitons que l'ensemble des municipalités de
22 la MRC de Coaticook soit regroupé dans un seul
23 comté en tenant compte des liens naturels qui
24 existent avec la Ville de Sherbrooke ou la Ville
25 de Magog. Il existe peu d'affinités sociales

1 avec le Granit, le Haut-Saint-François, deux (2)
2 territoires à vocation forestière dont le milieu
3 naturel c'est vers Québec, alors que notre
4 mouvement naturel est vers Montréal. La MRC de
5 Coaticook en premier lieu naturel avec
6 Sherbrooke via la route 147, route nord-sud très
7 importante et, en deuxième lieu, vers Magog via
8 la route 141, axe est-ouest, également
9 importante pour le transport des marchandises et
10 des personnes.

11 Il n'y a pas de lien entre East Angus et
12 Lac-Mégantic, les villes centre des deux (2)
13 autres MRC.

14 Nos trois (3) MRC ont une population stable
15 depuis soit de un point neuf (1.9) ou soit de
16 trois point trois pour cent (3.3 %)
17 d'augmentation en quatre-vingt-seize (96) et en
18 deux mille six (2006). Alors, la Ville de
19 Sherbrooke et de Memphrémagog sont en
20 croissance avec une de neuf pour cent (9 %) et
21 de quinze pour cent (15 %) respectivement pour
22 la même période. Plus les municipalités de nos
23 MRC stables sont proche de Sherbrooke, plus
24 qu'elles sont en augmentation et, plus que vous
25 vous éloignez, plus c'est l'inverse.

1 L'importance de la Ville de Sherbrooke et son
2 pouvoir d'attraction devraient être pris en
3 compte dans le partage de la population entre
4 les différents comtés dans son effet
5 stabilisateur.

6 Ceci n'est qu'un bref résumé du mémoire qui vous
7 a été déposé tantôt.

8 Merci.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, merci.

11 Écoutez, la proposition que nous avons préparée,
12 c'était effectivement d'essayer autant que
13 possible de respecter les frontières des MRC,
14 c'était vraiment une préoccupation qu'on avait,
15 ce n'est pas toujours possible. Il y a
16 quatre-vingt-six (86) MRC et puis il y a cent
17 vingt-cinq (125) circonscriptions. Les MRC, il
18 y en a avec plus de cent mille (100 000)
19 électeurs et puis il y en a d'autres qui en ont
20 à peu près vingt (20). Alors c'est très
21 complexe comme opération, mais on essaie autant
22 que possible d'en tenir compte dans la mesure où
23 on le peut.

24 Évidemment, notre proposition visait aussi à
25 conforter, si je peux dire, et on espère bien

1 pour le plus longtemps possible,
2 Mégantic-Compton. Vous comprendrez
3 qu'actuellement Mégantic-Compton est négatif, il
4 est à moins vingt-cinq virgule cinq pour cent
5 (25,5 %), donc c'est plus que ce qui est permis
6 par la loi, donc il fallait absolument faire
7 quelque chose pour Mégantic-Compton. La
8 proposition qu'on a faite, c'est de justement
9 l'agrandir vers le sud-ouest pour s'assurer
10 qu'elle puisse avoir, disons, une stabilité
11 importante. Avec notre proposition, elle serait
12 à moins deux virgule huit (2,8), donc tout près
13 de la moyenne provinciale.
14 Nous, notre proposition, c'était de tenter de
15 s'assurer que cette région-là puisse, en fait,
16 ne pas être affectée par la carte électorale, en
17 tout cas on espère bien, pour le plus longtemps
18 possible.
19 D'aller avec Orford, alors là ou, bon,
20 Memphrémagog, là, ça peut peut-être poser un
21 problème effectivement de surpopulation, elles
22 sont déjà très très populeuses. On va regarder
23 ce que vous nous avez proposé, on va analyser ça
24 attentivement voir si autre chose peut être
25 fait, mais ce n'est pas facile.

1 ce que vous avez fait là, vous les ramenez tout
2 ensemble dans Saint-François et vous (inaudible)
3 les MRC qui sont stables de population qui
4 grossissent, au contraire, et on a de la
5 difficulté.

6 Je regarde Waterville, pour ce qui est de la MRC
7 de Coaticook, c'est la dernière municipalité qui
8 a joint Coaticook, vous ne nous aidez pas à
9 maintenir notre sentiment d'appartenance en les
10 maintenant avec un lien de Sherbrooke, qui était
11 leur ancienne appartenance au niveau de la MRC
12 de Sherbrooke. C'est ce qu'on dit. Et dans le
13 fond, on connaît l'attraction de la ville, on la
14 vit chez nous, on le sait. Et ce qu'on dit...
15 on a fait la même présentation, je dirais, à la
16 dernière fois qu'il y a eu des commissions au
17 niveau électoral et on disait : Si vous allez
18 (inaudible) une partie de Sherbrooke pour
19 stabiliser Mégantic-Compton, on va se
20 représenter devant vous autres dans huit (8)
21 ans, dans dix (10) ans, dans douze (12) ans,
22 parce que ça va être ça, et c'est ce qui s'est
23 passé. Si vous n'allez pas chercher la
24 banlieue de Sherbrooke, le comté de
25 Mégantic-Compton, vous allez continuer à

1 rajouter des municipalités et ne pas les
2 stabiliser à long terme. On a des populations
3 stables chez nous et ce n'est pas comme ça qu'on
4 va les stabiliser plus longtemps. C'est ce
5 qu'on dit.

6 Quarante-quatre (44) municipalités pour un
7 député, c'est beaucoup. Et je peux vous dire on
8 le voit déjà, nous, parce que c'est quand même
9 déjà un grand comté, puis il y a une différence
10 entre les municipalités dans la façon ou dans
11 les occasions qu'ils ont de rencontrer leur
12 député de façon régulière et puis de maintenir
13 un comté actif avec eux.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 On vous a bien entendus et on va voir dans
16 quelle mesure on peut en tenir compte.

17 Je ne sais pas si mes collègues ont des
18 commentaires ou des questions? Ça va?

19 Alors, on vous remercie beaucoup de votre
20 présentation et de votre éclairage.

21 **M. RÉJEAN MASSON :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Bonne fin de journée. Au revoir.

25 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,

1 les prochains intervenants.

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Oui, j'inviterais maintenant monsieur André
4 Desnoyers. Monsieur Desnoyers est président
5 d'entreprise, il est président de Souveraineté
6 L'Association incorporée. Est-ce que monsieur
7 Desnoyers est là? Oui.

8 Donc, monsieur Desnoyers, nous avons bien en
9 main votre document.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, bonjour, monsieur Desnoyers. Nous vous
12 écoutons.

13 **M. ANDRÉ DESNOYERS :**

14 Premièrement, je vais faire une petite
15 correction, ce n'est pas Souveraineté
16 L'Association, c'est Souveraineté La Solution.
17 La Solution.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 O.K.

20 **M. ANDRÉ DESNOYERS :**

21 Je veux corriger ça.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Souveraineté La Solution, c'est le titre de
24 votre document, effectivement.

25 **M. ANDRÉ DESNOYERS :**

1 Nations-Unies qui, à l'époque, représentaient
2 cent quatre-vingt-neuf (189) pays et tout proche
3 de six milliards (6 G) de personnes sur la
4 terre.
5 Présentement, ils sont cent quatre-vingt-treize
6 (193) pays et plus de six milliards (6 G) de
7 personnes sur la terre. Puis quand vous voyez
8 que tout est vert, c'est l'environnement,
9 partenaire égal de tout projet humain.
10 Ça fait que ça, c'est l'introduction un petit
11 peu de ma compagnie, ou quoi que ce soit, qui a
12 été fondée, on le sait, en décembre, le quatre
13 (4) décembre que j'ai reçu, en d'autres mots,
14 les lettres de noblesse de l'Inspecteur des
15 institutions financières.
16 Maintenant, si on peut voir la carte avant. La
17 carte avant, vous voyez que Johnson comment
18 c'est arrangé, Brome-Missisquoi comment que
19 c'est arrangé et tout, et vous voyez les
20 chiffres qui, à l'heure, qui dépassent largement
21 le montant fixé et il y en a qui sont dessous.
22 Comme -- je vais mettre mes lunettes -- quand
23 vous prenez le comté d'Iberville, parce que la
24 moyenne est quarante-sept mille deux cent sept
25 (47 207) électeurs, quand on prend le comté

1 d'Iberville actuel, il y a quarante-neuf
2 mille... le comté d'Iberville, là, c'est
3 celui-là qui est là. Lui, il a quarante-neuf
4 mille cinq cent quarante-quatre (49 544)
5 électeurs, soit neuf point six pour cent (9.6
6 %). Si on lui soustrait l'Ange-Gardien, quand
7 on regarde sur l'autre carte... quand on
8 regarde sur l'autre carte -- si vous voulez
9 monter la carte, s'il vous plaît. O.K. Quand
10 on regarde, L'Ange-Gardien est à peu près ici.
11 D'accord. L'ange-Gardien est à peu près là et
12 puis il y a Sainte-Brigitte, elles sont côte à
13 côte, quoi, sur ce côté ici dans la proposition.
14 Si on prend Brome-Missisquoi qui a quarante-huit
15 mille quatre cent quarante et un (48 441), si je
16 le touche, vous le voyez ici, anciennement vous
17 voyez qu'il y avait Bonsecours,
18 Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville qui
19 étaient en l'air et puis si on y rajoute
20 l'Ange-Gardien, Sainte-Brigitte, mais on lui
21 soustrait Potton -- Potton, là, c'est tout
22 qu'est-ce que vous voyez en bas, ça c'est le
23 carré ici, ça c'est Potton anciennement, puis
24 tout qu'est-ce qui est le long du
25 Lac-Memphrémagog -- si on lui enlève Potton,

1 Saint-Benoit-du-Lac, Austin, Eastman,
2 Bolton-Est, Saint-Étienne-de-Bolton,
3 Stukely-Sud, Bonsecours, Lawrenceville et puis
4 Sainte-Anne-la-Rochelle, on tombe avec
5 quarante-six mille quatre cent cinquante-neuf
6 (46 459) électeurs dans Brome-Missisquoi.
7 Quand on prend le comté d'Orford qui a cinquante
8 mille sept cent soixante (50 760), comme il y en
9 a qui diraient, «c'est la galle», parce qu'il
10 est si haut que ça, si on y rajoute Potton,
11 Saint-Benoit-du-lac, Austin, Eastman,
12 Bolton-Est, Sainte-Étienne-de-Bolton,
13 Stukely-Sud, mais on lui soustrait -- qu'est-ce
14 que c'est que vous voyez à l'heure actuelle, là,
15 Orford est là, juste ici sur le long, parce que
16 le lac est là -- on lui enlève ça ici, si on lui
17 enlève Hatley, North Hatley, Hatley Canton,
18 Sainte-Christine de Hatley, Ayer's Cliff,
19 Barnston-Ouest et Stanstead, il tomberait à
20 quarante-neuf mille huit cent trente-cinq (49
21 835) électeurs.
22 Quand on prend Saint-François, Saint-François,
23 quand vous voyez Saint-François ici, lui,
24 Saint-François, on le laisse en bas, parce que
25 c'est une chose d'appartenance, mais lui, il va

1 aller chercher, parce qu'il a présentement
2 quarante-quatre mille six cent cinquante-quatre
3 (44 654) électeurs, soit... il a moins de un
4 point deux pour cent (1.2 %).

5 Si on lui rajoute le North Hatley, Hatley
6 Canton, Ayer's Cliff, Barnston-Ouest et
7 Stanstead-Est, il monte à quarante-neuf mille
8 cent un (49 101) électeurs, qui est au-dessus de
9 la moyenne.

10 Quand on prend Mégantic-Compton, j'écoutais la
11 madame tantôt parler, là, et puis quand on prend
12 le petit carré, vous voyez le petit carré qui
13 est ici, là, ça c'est Stoke, mais Stoke et puis
14 Mégantic-Compton, il est juste à côté. Si on
15 donnerait Stoke à Mégantic-Compton avec quelques
16 parties de Saint-François -- parce que Stoke a
17 quarante-trois mille neuf cent quarante (43 940)
18 électeurs, soit il a moins de deux point huit
19 pour cent (2.8 %) -- si on y rajoute Stoke,
20 Saint-Camille, Saint-Joseph-de-Ham-Sud, il tombe
21 à quarante-six mille neuf cent
22 quatre-vingt-quinze (46 995) électeurs. Ça fait
23 que c'est toujours respecté, quoi.

24 Quand on prend Richmond, Richmond c'est le... il
25 est en l'air, Richmond, tout qu'est-ce que vous

1 voyez en l'air, ça, c'est Richmond, une partie
2 de Richmond. Si on dit à Richmond, qui a
3 quarante-trois mille neuf cent soixante (43 960)
4 électeurs, qui a deux point huit pour cent (2.8
5 %) de moins, si on lui rajoute -- excusez,
6 Richmond est ici, excusez -- si on lui rajoute
7 Val-des-Serres... Val-Joli, Val-Joli, si vous
8 voulez monter la carte un petit peu, je vais
9 vous montrer où est-ce qu'il est. Bien, vous
10 voyez, ça c'est Val-Joli, ça c'est Windsor, ça
11 c'est Stoke, on le donne à Mégantic-Compton,
12 mais si on prend Val-Joli, Windsor et puis
13 comment qu'il s'appelle... Windsor... oui, puis
14 Windsor, il se trouve à tomber à quarante-neuf
15 mille cent dix-sept (49 117) électeurs.
16 Quand on prend Johnson qui a quarante-trois
17 mille neuf cent soixante-deux (43 962)
18 électeurs, soit deux point huit pour cent (2.8
19 %) en moins, si on lui rajoute Waterloo, Warden,
20 Shefford, Sainte-Anne-de-la-Rochelle,
21 Lawrenceville et Bonsecours, puis ça,
22 Bonsecours, là, ça se trouve dans le petit
23 carré. Si vous volez descendre la carte, là, je
24 vais juste vous montrer. Vous voyez le petit
25 carré qui est ici, ça c'est Bonsecours,

1 Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville et
2 puis quand vous prenez dans Shefford, vous
3 prenez Warden, Waterloo... Shefford, Warden,
4 Waterloo et puis Stukely Village et vous le
5 donnez à Johnson, puis à Johnson, tu vas aller
6 chercher une petite partie qui se trouve à être
7 Maricourt, qui se trouve à être juste là, ça
8 c'est la petite partie, ça, c'est là qu'il va
9 tomber à quarante-sept mille huit cent
10 quatre-vingt-quatorze (47 894) électeurs.
11 Granby, qui a actuellement cinquante-cinq mille
12 quatre cent soixante-huit (55 468) électeurs,
13 soit dix-neuf point trois pour cent (19.3 %), si
14 on lui soustrait Waterloo, Rawdon, Shefford, qui
15 est huit mille cent trente-trois (8 133), il
16 tombe à quarante-sept mille trois cent seize (47
17 316). Ça fait que tout... que ça soit le comté
18 d'Iberville, que ça soit le comté de
19 Mégantic-Compton, Saint-François, Orford,
20 Johnson, Granby, ils ont tous été respectés,
21 autrement dit, la moyenne nationale aurait été
22 respectée à toute la gang, ils sont tous en bas
23 de quarante-neuf mille (49 000).
24 Si on regarde les liens, si on regarde
25 Sainte-Brigitte qui se trouve... Sainte-Brigitte

1 qui se trouve à être juste ici. C'est que
2 Sainte-Brigitte faisait partie de la défunte
3 Commission scolaire Des Rivières, en mil neuf
4 cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Les enfants
5 du secondaire, en français, allaient à la
6 polyvalente dans la Ville de Farnham. La Ville
7 de Farnham est à peu près ici, elle. Et en même
8 temps, ce que... la Ville de Farnham, dans le
9 comté de Brome-Missisquoi, où était le siège
10 social de cette dite commission scolaire.
11 Sainte-Brigitte est à quelques kilomètres de la
12 Ville de Farnham et est bornée au sud par la
13 Paroisse de Sainte-Sabine, tous deux (2) dans le
14 comté de Brome-Missisquoi. Puis il ne faut pas
15 oublier que Farnham, c'est le deuxième plus gros
16 camp militaire. Après Valcartier, c'est
17 Farnham.
18 Quand on prend l'Ange-Gardien, a des liens
19 économiques et culturels avec sa voisine, la
20 Ville de Farnham, qui est dans le comté de
21 Brome-Missisquoi et qui a le deuxième camp
22 militaire en importance au Québec.
23 Les gens de la Ville de Montréal et des
24 environs, soit de la rive nord, de la rive sud,
25 quittent l'Autoroute 10, qui est à la hauteur de

1 l'Ange-Gardien, pour visiter les vignobles de
2 Brome-Missisquoi. Il y en a cinq (5). Comme
3 vous connaissez l'Orpailleur ou quoi que ce
4 soit, la Route des vins. Il y a l'Orpailleur et
5 puis celui qui appartient au docteur Papillon,
6 qui est la Côte d'Ardoise, je crois. Et puis en
7 même temps, c'est qu'ils viennent visiter le
8 deuxième plus beau village du Québec, qui se
9 trouve à être Frelighsburg.

10 Il ne faut pas oublier que l'Ange-Gardien, c'est
11 la porte réellement pour entrer, pour visiter
12 Brome/Missisquoi et ses musées, puis ces
13 choses-là.

14 La MRC Memphrémagog compte dans ses rangs les
15 municipalités de Austin, Bolton-Est, Eastman,
16 P o t t o n , S a i n t - B e n o î t - d u - L a c ,
17 Saint-Étienne-de-Bolton, ainsi que la Commission
18 scolaire de Magog dans la Ville de Magog, et
19 tous les enfants de cette municipalité, en
20 français, au secondaire, vont à la Polyvalente
21 de Magog. Les liens économiques, culturels et
22 touristiques de ces municipalités sont
23 étroitement liés avec le village de Magog.

24 Le comté de Johnson est en partie dans la MRC de
25 Val-Saint-François. Les municipalités de

1 B o n s e c o u r s , L a w r e n c e v i l l e ,
2 Saint-Anne-de-la-Rochelle font partie de cette
3 MRC.
4 La plupart des gens de ces municipalités
5 travaillent à Valcourt, qui fait partie du comté
6 de Johnson et de la même MRC. Le tourisme et la
7 culture y sont étroitement liés.
8 Ça fait qu'en terminant, je voudrais vous
9 remercier pour nous avoir donné l'opportunité de
10 vous faire des propositions sur les limitations
11 de la carte électorale. La tenue de ces
12 audiences démontre bien la démocratie qui règne
13 au Québec.
14 Et en même temps, je vous ferais part que mon
15 collègue, Jean-Luc Messier, il a été opéré hier,
16 ça fait que c'est pour ça que je suis seul
17 aujourd'hui, mais normalement il aurait été
18 supposé d'être avec moi. Mais on sait très bien
19 quand on rentre chez le docteur, mais on ne sait
20 pas quand est-ce qu'on sort. Là, lui, c'est la
21 même chose. Ça fait qu'il s'est fait opérer
22 hier, il a été appelé il y a à peu près une
23 semaine pour se préparer puis il a été opéré
24 hier, ça fait que c'est pour ça qu'il n'est pas
25 avec moi aujourd'hui.

1 Ça fait que c'est ça qui résume le comté de
2 Brome-Missisquoi. Et tout est respecté, vous
3 pouvez le voir sur le Net ou quoi que ce soit.
4 Ça fait que si vous avez des questions...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors merci, monsieur Desnoyers,
7 particulièrement de l'effort considérable que
8 vous avez fait pour nous faire une proposition
9 que nous allons regarder avec attention.

10 Évidemment, il y a plusieurs hypothèses qui ont
11 pu être envisagées. Nous-mêmes, avant d'arriver
12 avec celle que nous avons proposée, nous avons
13 fait plusieurs simulations et nous continuons
14 d'en faire. Alors, vous ajoutez à notre
15 réflexion avec vos propositions, on va
16 certainement regarder ce que ça pourrait donner,
17 à la lumière des critères que nous devons
18 respecter.

19 Je ne sais pas si mes collègues ont des
20 questions ou des commentaires?

21 Monsieur Courville? Monsieur Zacharias? Ça va?
22 Alors, on vous remercie beaucoup de votre
23 présentation et de votre intérêt.

24 **M. ANDRÉ DESNOYERS :**

25 Merci.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Bonne journée, monsieur.

3 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire?

4 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

5 Oui. J'inviterais maintenant à la table
6 monsieur Pierre Champagne. Monsieur Champagne
7 est professeur retraité, il interviendra à titre
8 personnel.

9 Je voudrais mentionner que nous avons bien en
10 main votre document, monsieur Champagne.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, bonjour monsieur le professeur. Nous
13 vous écoutons.

14 - - - - -

15 **PRÉSENTATION DE M. PIERRE CHAMPAGNE**

16 - - - - -

17 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

18 Bonjour. Professeur qui a toujours rêvé d'être
19 politologue.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Bon.

22 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

23 Alors, je vais vous présenter mon petit mémoire,
24 qui porte uniquement sur la circonscription de
25 Richmond. Je réside à Danville et,

1 indirectement, quelques idées sur le découpage
2 de Johnson, mais je n'engage en rien. Ce n'est
3 pas... c'est quelques considérations, mais la
4 partie principale du mémoire, c'est sur
5 Richmond.
6 Alors, comme je l'indique dans la présentation,
7 dans un premier temps, on va étudier le rapport
8 de la Commission, on va rejeter certains points
9 de ce rapport pour Richmond, on va proposer
10 quelque chose pour le comté, la circonscription
11 de Richmond, on va voir quelques conséquences
12 pour Johnson et on va faire une petite
13 conclusion.
14 Si vous permettez, je vais suivre mon texte,
15 sans tout lire mais en expliquant rapidement.
16 La proposition de la Commission.
17 Alors, on sait que le problème vient du fait que
18 la circonscription actuelle est en déficit de
19 moins dix-neuf virgule huit pour cent (19,8 %)
20 par rapport à la moyenne souhaitée de
21 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
22 électeurs. Même si c'est à l'intérieur de la
23 limite de vingt-cinq pour cent (25 %),
24 évidemment on doit ramener cet écart à une
25 valeur plus acceptable, d'autant plus que la

1 population de Richmond est appelée à diminuer,
2 selon toutes probabilités.
3 Maintenant, ce que je n'ai pas compris, c'est
4 pourquoi on a aggravé la situation et donc,
5 aggravé le problème. On comprend mal devant ce
6 manque d'électeurs qu'une des mesures les plus
7 importantes soit le retrait de la
8 circonscription des sept mille cent
9 quatre-vingt-seize (7 196) électeurs de la
10 région de Drummond, de la MRC de Drummond,
11 c'est-à-dire -- je ne sais pas s'il faut les
12 lire, rapidement -- Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
13 Saint-Cyrille, Saint-Lucien et Saint-Félix.
14 Ce retrait est plus que discutable. Un, il ne
15 règle pas le problème démographique et deux,
16 selon des détails géographiques, c'est,
17 j'ajouterais, catastrophique.
18 En effet -- je ne suis pas Power Point et tout,
19 là, je m'excuse -- mais ceux qui connaissent un
20 petit peu le comté, toute cette région de
21 Drummondville s'enclenche avec la région de
22 Victoriaville par deux (2) écrous ou deux (2)
23 boulons, si vous voulez,
24 Notre-Dame-du-Bon-Conseil rejoint
25 Sainte-Clotilde-de-Horton et, au sud,

1 Saint-Félix-de-Kinsey rejoint Kinsey-Falls.
2 Donc, vous avez là disons deux (2) demi-lunes,
3 si vous voulez, qui s'intègrent très bien l'une
4 dans l'autre et qui consolident notre position
5 au centre du Québec. Je m'excuse des gestes,
6 là, mais c'est... c'est plus simple pour moi.
7 Donc, on a aggravé le déficit.
8 Alors, pour corriger ce déficit -- évidemment,
9 on est rendu donc à sept mille plus...
10 trente-six à quarante-cinq, il y a huit mille...
11 à quinze mille (15 000) de déficit maintenant.
12 Alors, on doit évidemment déplacer exagérément
13 la circonscription de Richmond, d'abord vers
14 l'ouest jusqu'à Valcourt, donc dans les
15 circonscriptions actuelles de Johnson et de
16 Brome-Missisquoi, c'est-à-dire Brome-Missisquoi,
17 ça c'est trois (3) petites municipalités au sud
18 de Valcourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle,
19 Bonsecours et Lawrenceville.
20 Et on n'en a pas assez, on ajoute même le Mont
21 Orford, le Canton d'Orford, qui cause problème,
22 semble-t-il, à tout le monde et, d'après moi,
23 qu'il n'y a aucune raison de placer dans
24 Richmond. Alors, il en résulte une
25 circonscription inacceptable qui s'étendrait des

1 portes de Victoriaville, c'est-à-dire
2 Sainte-Clotilde-de-Horton, Saint-Samuel, ainsi
3 de suite, jusqu'au Mont Orford -- je fais des
4 diagonales, si vous voulez -- et de Ham-Nord à
5 Sainte-Anne-de-la-Rochelle près de Waterloo, une
6 autre... une horizontale celle-là.
7 Alors, vous voyez, c'est un comté qui serait
8 fractionné en six (6), sept (7), huit (8)
9 régions et absolument impraticable.
10 Donc, on doit reprendre l'étude sur des bases
11 beaucoup plus simples. Alors, c'est ce que vous
12 retrouvez à la page 2.
13 Voici, ce que je propose. Donc, nous retenons
14 la suggestion de la Commission de retirer les
15 municipalités de Beaulac-Garthby et de
16 Saint-Fortunat. C'est quelques centaines
17 d'électeurs, ce n'est pas pertinent et c'est
18 parfaitement justifié puisque ces deux (2)
19 municipalités font partie de la région de
20 Chaudière-Appalaches. Donc, là-dessus, il y a
21 unanimité, je pense.
22 Par contre, évidemment, nous devons trouver des
23 ajouts sans, évidemment, faire l'erreur
24 d'enlever la partie de Drummond dont j'ai parlé
25 tantôt, de Saint-Félix jusqu'à

1 Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Alors, il suffirait
2 tout simplement -- il suffit de presque rien --
3 il suffirait tout simplement de déplacer de la
4 circonscription de Johnson la région de Windsor,
5 ce que j'appelle la Ville de Windsor, la
6 Municipalité de Val-Joli et la Paroisse
7 Saint-François-Xavier-de-Brompton.
8 D'un point de vue géographique, c'est tout à
9 fait souhaitable, sans (inaudible), si vous
10 voulez, le coin sud-ouest de la circonscription
11 de Richmond qui descend jusqu'à Saint-Claude et
12 Saint-Georges-de-Windsor. Donc, on est rendu à
13 Windsor. Donc, on ferme avec Windsor. Et si on
14 remonte de Saint-François-Xavier-de-Brompton, on
15 arrive à Kingsbury qui fait déjà partie de
16 Richmond et Melbourne, etc.
17 Donc, on a, à ce moment-là, un comté
18 parfaitement recentré de façon satisfaisante, je
19 pense.
20 Alors, ces modifications ajouteraient cinq mille
21 huit cent trente-six (5 836) électeurs et la
22 pousserait donc à quarante-deux mille (42 000)
23 électeurs, c'est-à-dire un écart de moins six
24 virgule sept pour... moins six virgule neuf pour
25 cent (6,9 %) plutôt, qui est parfaitement

1 acceptable tant qu'à moi, on est à l'intérieur
2 même de dix pour cent (10 %) et les limites sont
3 de vingt-cinq pour cent (25 %).
4 Donc, si je résume ma proposition, c'est de :
5 pourquoi faire compliqué quand on peut faire
6 simple? Pourquoi déplacer une partie de
7 Richmond, l'envoyer dans Johnson, et être obligé
8 de prendre une partie de Johnson et de la
9 renvoyer dans Richmond?
10 Quelqu'un m'expliquera peut-être cette
11 logique-là, là, mais elle m'échappe
12 complètement.
13 Pour ce qui est de Johnson, je regrette un peu
14 de m'être aventuré là-dedans parce que j'ai eu
15 quelques coups de téléphone de Johnson qui
16 disait que c'était discutable, et j'en conviens.
17 Je vous ai présenté un des scénarios possibles
18 où j'ajuste, ces modifications de Richmond, je
19 les ajuste à votre proposition, à la proposition
20 de la Commission.
21 Et je vous résume le tout, j'arriverais, si mes
22 calculs sont bons, à quarante-sept mille cent
23 cinquante-neuf (47 159) électeurs pour un écart
24 de plus quatre virgule trois pour cent (4,3 %)
25 donc... Je voulais, en d'autres mots, m'assurer

1 que ce que je faisais n'entraînait pas de
2 problème, et ça n'en entraîne pas au niveau de
3 la carte que vous proposez.
4 Et en annexe... vous n'avez pas l'annexe, j'en
5 ai des copies ici, je l'ai préparée ce matin,
6 parce que je me suis dit : Est-ce que c'est la
7 seule possibilité pour Johnson? Je ne voulais
8 pas appuyer, disons, directement le projet de la
9 Commission.
10 Alors, en annexe, j'ai fait un autre petit
11 scénario où je prends le Johnson actuel, je lui
12 enlève Windsor, Val-Joli et
13 Saint-François-Xavier et, évidemment, il faut
14 que je compense les cinq mille huit cent
15 trente-six (5 836) électeurs que j'ai enlevés à
16 Johnson. Et, à ce moment-là, je me suis résolu
17 à employer la partie de Brome-Missisquoi et de
18 Shefford que la Commission envoyait à Johnson.
19 Je sais que c'est un peu compliqué, là, mais ce
20 qui rétablit l'équilibre puisque j'obtiens
21 maintenant une circonscription de quarante-sept
22 mille cent soixante-quinze (47 175) électeurs
23 avec un écart de quatre virgule trois pour cent
24 (4,3 %).
25 Pour ce qui est du Canton d'Orford, j'ai tiré à

1 pile ou face et j'ai mis un «si», parce que je
2 sais que ça va être le problème de tout le
3 monde, là.
4 Alors, si le Canton d'Orford est ajouté à ce
5 nouveau Johnson, j'ajoute deux mille quatre cent
6 cinquante-huit (2 458) électeurs, donc c'est
7 tout à fait tolérable, on passerait à ce
8 moment-là à un écart de neuf virgule huit pour
9 cent (9,8 %).
10 En d'autres mots, je voulais me protéger de tous
11 les côtés, soit par rapport à la proposition de
12 la Commission, soit par rapport à ma
13 proposition, avec ou sans Orford.
14 Alors, l'esprit -- le tout, avant de passer à la
15 conclusion -- l'esprit c'était de faire le moins
16 de changements possibles, parce que j'ai
17 l'impression que la nature a... il y a une loi
18 d'inertie qu'on appelle -- en politique, parfois
19 c'est le statu quo, ce n'est pas toujours
20 souhaitable -- mais il y a une loi qui dit : Si
21 on peut changer plus simplement, plus
22 naturellement, fais-le donc.
23 Alors, en conclusion, je reprends ces quelques
24 idées. Donc, les modifications apportées à
25 Richmond et de Johnson -- là, je mettrais plutôt

1 «et de Johnson» entre parenthèses, parce que
2 comme je vous dis, je ne veux pas trop
3 m'impliquer de ce côté-là, il n'en revient pas à
4 moi parce que j'habite à Danville dans Richmond
5 -- sont simples et naturelles. Elles respectent
6 les réalités géographiques et démographiques.
7 Leur caractère démocratique est assuré par des
8 écarts inférieurs à sept pour cent (7 %) comme
9 on l'a vu, sept... un peu moins que sept (7 %) dans
10 un cas et un peu plus que trois (3 %) dans
11 l'autre cas.

12 La circonscription de Richmond, à la rencontre
13 de l'Estrie et du Centre du Québec, est bien
14 étalée autour d'Asbestos et Danville, vers
15 Drummondville, vers Victoriaville, vers Richmond
16 et directement vers Windsor par
17 Saint-Georges-de-Windsor au sud.

18 La circonscription Johnson, à la jonction de
19 l'Estrie et de la Montérégie, se déploie sur un
20 triangle magique reliant Acton Vale, Waterloo et
21 Valcourt et n'est pas déplacée de l'autre côté
22 de la Rivière Saint-François, comme le proposait
23 la Commission dans son rapport, ce qui se trouve
24 à être une frontière naturelle. Les deux (2)
25 circonscriptions donc ont retrouvé un équilibre

1 géographique qui leur manque dans les
2 propositions de la Commission.

3 Pour ces raisons, nous invitons les commissaires
4 à compléter leur travail à la lumière de ces
5 recommandations.

6 Alors, je vous remercie...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, merci monsieur Champagne.

9 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

10 ... de votre attention.

11 J'ai dix (10) copies...

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Oui.

14 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

15 ... avec annexe que je peux vous remettre ici ou
16 distribuer...

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Si vous pouvez les remettre au secrétaire.

19 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

20 Ah, parfait.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Je vous remercie.

23 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

24 Merci.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Alors, merci beaucoup, on vous remercie beaucoup
2 de votre présentation, de votre éclairage, vos
3 propositions, alors ça va faire partie de notre
4 réflexion. Quand viendra le temps finalement de
5 prendre une décision finale, là, on aura un
6 éclairage additionnel. On vous en remercie.
7 Est-ce que mes collègues ont des questions, des
8 commentaires?

9 **M. PIERRE CHAMPAGNE :**

10 Alors, bonne chance avec Orford.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Je vous remercie beaucoup. Bonne fin de
13 journée. Au revoir.

14 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
15 prochain intervenant.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui, Monsieur le président. Je demanderais
18 maintenant monsieur Jean Binette. Monsieur
19 Binette est maire de la municipalité de
20 Beaulac-Garthby. Monsieur Binette nous a remis
21 à son arrivée quelques documents que je viendrai
22 vous porter à l'instant à la table, il s'agit de
23 correspondances, par exemple, d'accusés de
24 réception du bureau du député de Richmond, de
25 résolutions de la municipalité de

1 Saint-Fortunat, de résolutions de la
2 municipalité de Beaulac-Garthby, d'extraits du
3 site Web de la CRE et d'autres documents.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Je vous remercie.

6 - - - - -

7 **PRÉSENTATION DE M. JEAN BINETTE**

8 - - - - -

9 **M. JEAN BINETTE :**

10 Messieurs, mesdames, bonjour.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Bonjour, Monsieur le maire. Ça nous fait
13 plaisir de vous accueillir.

14 **M. JEAN BINETTE :**

15 La municipalité de Beaulac-Garthby, située
16 dans... je suis un petit peu moins d'accord avec
17 le monsieur avant disant qu'on est négligeable,
18 là, je pense qu'on forme une municipalité quand
19 même intéressante.

20 De par l'histoire de Beaulac et Garthby, de
21 Garthby avant ça, et on est depuis mil huit cent
22 cinquante-cinq (1855), fondation mil huit cent
23 cinquante-cinq (1855), fait partie du comté de
24 Richmond-Wolfe, puis on a toujours demeuré dans
25 le comté de Wolfe, après ça Richmond, et puis on

1 est revenu à Richmond, là, en mil neuf cent
2 quatre-vingt (1980). À travers les changements
3 qu'il y a eu dans le temps, on est toujours
4 demeuré dans le comté de Richmond, donc on a un
5 sentiment d'appartenance.
6 Une petite municipalité, oui, on est, oui, dans
7 la MRC de l'Amiante, mais si vous regardez, on a
8 une résolution de la MRC de l'Amiante disant
9 bien que, eux, ils veulent garder le comté tel
10 quel, ils ne pouvaient pas nous dire : «Bien, on
11 ne veut pas vous avoir dans notre comté», mais
12 ils veulent respecter, autant nous que
13 Saint-Fortunat, le fait qu'on veut demeurer dans
14 le comté de Richmond.
15 On a eu toujours des belles relations avec nos
16 députés dans Richmond et puis notre appartenance
17 se trouve beaucoup plus vers l'Estrie parce
18 qu'on est... je veux dire, on est la porte
19 d'entrée de Chaudière-Appalaches, mais on est
20 aussi la porte d'entrée de l'Estrie ou la porte
21 de sortie de Chaudière-Appalaches.
22 Malgré tous les changements, nous sommes
23 toujours restés, demeurés au comté, puis le...
24 c'est vrai que le nombre de citoyens qu'on fait
25 partie, qui n'est pas beaucoup de voteurs,

1 qu'ils soient dans un endroit ou dans l'autre,
2 c'est un peu négligeable, oui, pour les votes,
3 c'est sûr, mais la population de Garthby-Beaulac
4 aimerait bien demeurer dans notre comté, dans le
5 comté de Richmond. Et puis dans mon idée à moi,
6 c'est que lorsqu'on a, dans une MRC, deux (2) ou
7 trois (3) députés, ça aide beaucoup.
8 Actuellement, dans la MRC de l'Amiante, on a
9 comme trois (3) députés et puis lorsqu'on a des
10 représentations à faire au gouvernement, ça
11 donne vraiment un poids intéressant.

12 Ça fait que pour ces raisons, bien je
13 demanderais à la Commission de continuer à nous
14 laisser dans Richmond et puis on serait bien
15 contents. Puis on vous remercie beaucoup, vous
16 êtes bien gentils.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci, Monsieur le maire.

19 Bien sûr, écoutez, une des remarques qu'on nous
20 a faite à plusieurs reprises depuis qu'on a
21 commencé nos auditions, et c'est commencé même
22 avant, là, du moment que la carte a été rendue
23 publique, notre projet a été rendu public, alors
24 déjà on recevait des recommandations, des
25 résolutions de différents organismes municipaux

1 particulièrement, pour nous dire à quel point
2 c'était important de respecter les MRC. On
3 connaît... on sait que les MRC ont connu, en
4 fait, je dirais un développement assez
5 intéressant au cours notamment des dix (10)
6 dernières années, hein. Au départ, quand ça a
7 été créé, c'était essentiellement pour
8 l'aménagement du territoire avec les schémas
9 d'aménagement, maintenant on sait que la police
10 s'organise autour des MRC, la sécurité publique,
11 on peut penser finalement au système aussi de
12 cueillette des ordures ménagères, les plans de
13 sécurité civile, donc il y a beaucoup... le
14 développement économique.

15 Alors, on a essayé, dans la mesure du possible,
16 mais vous n'êtes pas le premier par ailleurs à
17 nous dire : «Bien nous, on n'est pas dans la
18 même MRC que le député que le comté... que le
19 député dessert principalement, mais on aime
20 mieux ça comme ça.»

21 Ça, là-dessus, on va prendre ça en
22 considération. Écoutez, on a voulu, encore une
23 fois, respecter généralement ce qu'on nous
24 disait en semblable matière, mais on comprend,
25 on s'aperçoit à l'occasion des auditions

1 publiques, et ça sert à ça, qu'il peut y avoir
2 des particularités qui fassent en sorte qu'on
3 peut revoir ce qu'on a proposé à la lumière des
4 suggestions. On ne vous dit pas qu'on va
5 conclure dans votre sens, mais on va regarder ça
6 attentivement...

7 **M. JEAN BINETTE :**

8 Non, mais...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 ... je vous le dis. Je vous le dis, encore une
11 fois vous n'êtes pas le seul à nous avoir fait
12 une remarque de ce côté-là.

13 Et l'autre remarque qu'on entend aussi, il
14 fallait éviter qu'un député ait trop de MRC à
15 desservir, parfois on entend le discours
16 contraire aussi. Ce n'est pas facile.

17 Mais ce que je constate à la tournée qu'on est
18 en train de faire, c'est que chaque région peut
19 avoir ses particularités, on peut difficilement,
20 je pense bien, en arriver à une règle générale,
21 à appliquer le même principe partout. Alors, il
22 y a des particularités régionales dont on
23 pourrait tenir compte et les auditions publiques
24 servent à ça.

25 **M. JEAN BINETTE :**

1 Si on regarde le Lac Aylmer... si on regarde le
2 Lac Aylmer, il y a trois (3) comtés, il y a
3 celui vers Weedon, celui de la MRC de... vers
4 l'Amiante et puis l'autre...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Richmond. Oui.

7 **M. JEAN BINETTE :**

8 Juste au tour du lac, puis on n'est pas loin,
9 là, les voisins d'en face, là, on s'adonne bien,
10 puis ça va très bien, monsieur. Laissez ça
11 comme ça, puis on va être content.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Ça, c'est le principal discours qu'on entend
14 aussi, hein, statu quo.

15 **M. JEAN BINETTE :**

16 Bon, ça fait que je veux dire que je ne suis pas
17 tout seul, d'abord.

18 Merci, monsieur, vous êtes bien gentil.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 On vous remercie, Monsieur le maire.

21 Je ne sais pas si mes collègues ont des
22 questions?

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

24 Une question peut-être...

25 **M. JEAN BINETTE :**

1 Oui?

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 ... plus de curiosité qu'autre chose, mais
4 j'imagine que vous avez des rapports avec
5 Thetford, là?

6 **M. JEAN BINETTE :**

7 Oui.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 J'aimerais ça savoir de quelle nature?

10 **M. JEAN BINETTE :**

11 Nos rapports avec la région de Thetford?

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Oui.

14 **M. JEAN BINETTE :**

15 Ça va très bien. Monsieur Berthold... on peut
16 vous dire qu'actuellement on est en changement
17 de nom, là, on sait que l'Amiante, c'est quoi le
18 problème, la problématique, mais je ne peux pas
19 vous annoncer des choses à l'avance, mais ça
20 avance bien. Ça va bien avec Thetford. C'est
21 sûr qu'on est dans une MRC, une grosse ville
22 centre puis les petites villes... les petites
23 municipalités alentours, c'est toujours la
24 problématique, là, du nombre de votes, hein,
25 et...

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
2 Mais quand les gens de votre municipalités, si
3 vous me permettez, Monsieur le maire, vont
4 magasiner, par exemple, est-ce qu'ils vont à
5 Thetford ou ils vont ailleurs?

6 **M. JEAN BINETTE :**
7 Il y en a beaucoup qui vont à Sherbrooke.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
9 À Sherbrooke.

10 **M. JEAN BINETTE :**
11 Thetford... mais ça, regardez, nous, on irait à
12 Thetford, Thetford va à Québec, c'est le
13 principe de... du Québécois, ça, je pense.

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
15 Mais pour acheter du pain et du lait?

16 **M. JEAN BINETTE :**
17 C'est ça. Ah, bien le pain puis le lait, on
18 l'achète chez nous, là, tu sais.
19 Oui. Ça va bien. Merci, monsieur.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
21 Non, c'est simplement qu'on essaie de voir
22 quelle est la...

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
24 Oui, c'est ça.

25 **M. JEAN BINETTE :**

1 Ah, la...

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 ... le sentiment d'appartenance, voir où est-ce
4 que les gens vont davantage. C'est un des
5 critères qu'on examine. On avait un paquet de
6 données, là, de nombreuses données sur les
7 déplacements d'un endroit à l'autre...

8 **M. JEAN BINETTE :**

9 C'est ça et...

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 ... pour voir qu'est-ce qui va être...

12 **M. JEAN BINETTE :**

13 ... puis nous, bien la municipalité, bien c'est
14 des baby-boomers, c'est le Lac Aylmer qui attire
15 beaucoup, donc c'est des gens de partout, de
16 Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières,
17 c'est diversifié maintenant, puis c'est appelé à
18 grandir parce qu'on va avoir de plus en plus de
19 baby-boomers qui vont s'en venir, venir
20 s'installer chez nous, hein. C'est tellement
21 une belle place. On vous invite.

22 Bonjour.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 On vous remercie beaucoup, Monsieur le maire,
25 pour votre éclairage.

1 de la MRC Memphrémagog, de par ses obligations
2 ne pouvait pas être présent. La même chose pour
3 ma directrice générale -- je m'excuse, j'ai un
4 genre de début de grippe aussi, là -- madame
5 Wolfe, la directrice générale, qui fut retenue à
6 l'extérieur. Donc, si vous me permettez de
7 faire une lecture du texte, j'ai été un peu
8 délégué à la dernière minute pour en faire la
9 présentation.

10 Premièrement, spécifier que... bon, vous
11 connaissez la région de l'Estrie un peu, c'est
12 trois cent mille (300 000) personnes, ça
13 représente environ quatre pour cent (4 %) de la
14 population du Québec. La région est divisée en
15 six (6) MRC, principalement à caractère rural,
16 et une ville centre, la Ville de Sherbrooke.
17 Nous souhaitons donc à travers l'avis, en fait,
18 vous expliquer un peu nos (inaudible) face au
19 projet de refonte, tel que vous le déposez
20 présentement.

21 Vous savez aussi... je ne referai pas la
22 présentation, vous en avez fait allusion au
23 début que... des modifications qui étaient
24 proposées dans la refonte de la carte. Juste
25 pour vous mentionner que présentement,

1 actuellement, sa modification, il y a six (6)
2 comtés qui touchent la région de l'Estrie
3 représentés à l'Assemblée nationale; dans votre
4 proposition de refonte, la région de l'Estrie ne
5 serait représentée que plus... que par cinq (5)
6 députés à l'Assemblée nationale. Donc, en ce
7 qui a trait aux modifications, vous en avez
8 parlé tantôt, là, je ne reviendrai pas
9 là-dessus.
10 Donc, l'avis de la CRÉ désire souligner qu'il
11 s'inscrit exclusivement dans le cadre des
12 consultations proposées, soit la proposition du
13 directeur général des élections, d'une nouvelle
14 carte électorale.
15 Pourquoi on le souligne, c'est que... il aurait
16 pu y avoir des propositions qui auraient été
17 faites en termes de nouvelles propositions
18 démocratiques ou de propositions à l'Assemblée
19 nationale au niveau de la proportionnelle, et
20 cetera, donc on a vraiment centré nos travaux au
21 niveau de la refonte de la carte électorale.
22 On croit important que les différents principes
23 suivants soient pris en compte, et c'est là que
24 je vais être obligé de les lire un par un, si
25 vous permettez.

1 Donc, les premiers principes sont les
2 dispositions de la loi, on comprend et on...
3 bien, et on accepte que la loi est faite ainsi,
4 qu'il faut la suivre, il faut vivre avec. Par
5 contre, cette loi-là permet également des
6 certaines situations, qu'elles soient jugées
7 exceptionnelles ou non, de déroger du plus ou
8 moins du vingt-cinq pour cent (25 %). On croit
9 que ces considérations-là, ces exceptions-là ou
10 ce principe-là doit être tenu en compte même
11 dans l'application de la loi.
12 Le deuxième principe, c'est le respect des
13 limites de la région administrative. Dans le
14 contexte d'une plus grande régionalisation des
15 activités gouvernementales et de l'engagement du
16 gouvernement du Québec à donner plus d'autonomie
17 aux régions, le respect des limites
18 administratives de la région est incontournable.
19 Au niveau politique, le gouvernement nomme dans
20 chaque région administrative un ministre qui en
21 assume la responsabilité. La fonction publique
22 en région de la plupart des ministères, dont
23 l'action est territoriale, relève des différents
24 directeurs siégeant à la CAR, la Conférence
25 administrative régionale, sous la présidence

1 d'un représentant du MAMR.
2 L'interaction entre le caucus des députés de la
3 région, la CAR et la CRÉ devient le mécanisme
4 privilégié de coordination entre l'action de
5 l'État et la société régionale.
6 Dans votre proposition, là, dans votre
7 proposition de refonte, vous comprenez qu'il y a
8 des municipalités qui ne sont pas présentement
9 dans la région administrative de l'Estrie qui
10 feraient partie de différents comtés rattachés à
11 la région administrative de l'Estrie, donc on
12 est plus ou moins confortable avec le fait que
13 les limites territoriales ne soient pas
14 respectées.
15 Le deuxième principe qu'on souligne, qu'on croit
16 important d'être respecté, c'est l'organisation
17 territoriale municipale.
18 La logique d'interdépendance de l'action
19 politique du député et des élus municipaux,
20 préfets, maires, conseillers prévaut en toute
21 circonstance. La MRC scindée en deux (2) ou
22 plusieurs comtés, tout comme la municipalité
23 détachée de sa MRC par un découpage artificiel,
24 on prend l'exemple Stoke qui serait sortie du
25 comté de Richmond ou encore particulièrement le

1 comté d'Orford qui serait sorti de la MRC
2 Memphrémagog, perdront immanquablement de
3 qualité d'accès au député pour lequel elles ne
4 seront que périphériques à l'essentiel de ses
5 soucis. De mêmes préoccupations devraient
6 prévaloir lorsqu'il s'agit de découper un
7 territoire de villes importantes,
8 particulièrement lorsque l'administration locale
9 est structurée en fonction d'arrondissements.
10 Le prochain principe, ce sont les affinités
11 sociales.
12 L'histoire des régions, les vocations
13 économiques des territoires au fil des
14 générations ont créé des liens qui souvent
15 débordent d'un découpage administratif. Le
16 respect de ces réalités a davantage à être pris
17 en compte lorsque les réalités démographiques
18 imposent des regroupements intermunicipaux. La
19 synthèse des orientations politiques que le
20 député doit véhiculer ou devra véhiculer
21 éventuellement s'en trouve ainsi simplifiée.
22 Le prochain principe, c'est le nombre de députés
23 par région administrative. Vous comprenez que
24 l'avis a été formulé en fonction des différents
25 commentaires, informations qu'on a pu voir à

1 travers le public, comment on a été interprété à
2 travers les médias, et cetera.
3 Donc, le nombre de députés par région
4 administrative. L'efficacité de la
5 représentation au sein du gouvernement est plus
6 tributaire de la qualité du porte-parole et de
7 l'appui dont il peut se prévaloir que du nombre
8 de députés. L'expérience a prouvé que les
9 régions ne peuvent pas toujours prétendre élire
10 au moins un député du parti au pouvoir.
11 L'équilibre actuel entre les partis politiques.
12 De telles considérations ne sont qu'éphémères et
13 ne devraient pas prédominer dans une refonte de
14 carte électorale dont le résultat devrait
15 prévaloir pour plus d'une élection.
16 En termes de recommandations, ce qu'on voudrait
17 conclure, c'est que la refonte peut contribuer
18 de façon significative à l'amélioration du
19 fonctionnement de l'appareil public du Québec.
20 Toutefois, à moyen terme, le législateur devrait
21 amender la Loi électorale afin de considérer une
22 réelle occupation durable et dynamique du
23 territoire québécois.
24 Une révision du projet de découpage déposé en
25 prenant compte la hiérarchie des critères

1 retenus par la CRÉ de l'Estrie apparaît comme un
2 cadre méthodologique susceptible de mieux
3 répondre aux attentes de la société régionale.
4 Et quand on fait allusion à la société
5 régionale, on ne fait pas seulement qu'allusion
6 à celle de l'Estrie, on croit que les critères
7 peuvent être applicables à l'ensemble des
8 régions du Québec.
9 Ainsi, il va sans dire que la CRÉ de l'Estrie
10 incite la Commission de la refonte électorale et
11 le Directeur général des élections à remanier la
12 proposition en ce sens.
13 Dans un cadre plus spécifique, le principe
14 d'organisation municipale du territoire nous
15 dicte d'insister à mettre l'accent sur le
16 maintien de la municipalité de Stoke dans la
17 circonscription de Richmond et le maintien de la
18 municipalité d'Orford dans la circonscription de
19 Memphrémagog.
20 En terminant, je voudrais peut-être mentionner,
21 je ne sais pas si les... il y a des médias
22 présents dans la salle et qui ont eu copie à
23 l'entrée ou non des documents, mais si les
24 médias sont intéressés, j'ai des copies avec moi
25 du communiqué et du document qu'on a remis ici

1 sur place.
2 Donc, je vous remercie de l'attention portée à
3 la présentation.
4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
5 Merci beaucoup de votre éclairage et
6 effectivement des suggestions qui sont faites
7 dans votre rapport, dans votre présentation.
8 Écoutez, les critères que vous avez mentionnés,
9 on les partage, on essaie de les respecter le
10 plus possible et qu'on vous dit... comme vous
11 disiez plus tôt, ce n'est pas toujours facile.
12 Alors, on va vraiment regarder ça attentivement,
13 notamment pour ce que vous nous suggérez en ce
14 qui concerne... le Canton d'Orford et la région
15 de Magog, on a entendu beaucoup beaucoup de
16 choses là-dessus. Alors, c'est pour ça,
17 effectivement, que notre présence ici va nous
18 permettre d'avoir un éclairage encore plus
19 précis sur ce qui pourrait être fait dans notre
20 version à venir qu'on déposera à l'Assemblée
21 nationale si le processus se poursuit tel que
22 prévu quelque part à l'automne. On avait prévu
23 octobre, on va voir si on peut être entendu à
24 l'Assemblée nationale à la fin juin ou au plus
25 tard durant l'été. Si c'est le cas, on va

1 pouvoir, en fait, produire notre nouvelle
2 version quelque part en octobre.

3 Je vous remercie, monsieur.

4 Je ne sais pas si mes collègues ont des
5 commentaires?

6 Ça va?

7 **M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :**

8 Merci beaucoup.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Merci infiniment. Au revoir.

11 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire.

12 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

13 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Réjean
14 Fortier, maire de la municipalité de
15 Saint-Fortunat.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, bonjour, Monsieur le maire. Nous vous
18 écoutons.

19 - - - - -

20 **PRÉSENTATION DE M. RÉJEAN FORTIER**

21 - - - - -

22 **M. RÉJEAN FORTIER :**

23 Bonjour. Merci de recevoir une grosse
24 municipalité comme nous autres, de nous
25 entendre, on est deux cent soixante-quinze (275)

1 voteurs, ce n'est pas ça qui change bien de
2 quoi, mais en tout cas, si on peut se faire
3 entendre.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Bien sûr.

6 **M. RÉJEAN FORTIER :**

7 Wolfe, ça a été le comté depuis dix-huit cent
8 cinquante-cinq (1855), nous autres,
9 Saint-Fortunat, on est arrivé dans le comté en
10 dix-neuf cent soixante-douze (1972), ça fait
11 qu'on a toujours appartenu dans le comté de
12 Richmond depuis dix-neuf cent soixante-douze
13 (1972). Il y a eu des changements à la carte
14 électorale, on a toujours resté dans le comté.
15 Puis un peu pour vous dire aussi la demande de
16 mon Conseil, eux autres, devoir à changer de
17 comté, ils aimeraient mieux qu'on s'organise
18 pour essayer de changer de MRC parce qu'on est
19 «dret» sur la limite. On fait plus d'affaires
20 avec Arthabaska qu'avec l'Amiante. Si on prend
21 ça comme ça, parce que nous autres, on est plus
22 du côté... si on parle des citoyens, s'ils
23 veulent aller à l'hôpital, c'est plus Arthabaska
24 que Thetford, puis que la demande est bien plus
25 forte du côté d'Arthabaska que du côté de

1 Thetford.

2 Puis aussi, on a une appartenance au côté de
3 Richmond, on a tout le temps eu des liens assez
4 proches avec Richmond, on n'a jamais eu de
5 problème avec notre député, puis on travaille...
6 ça travaille bien ensemble, on aimerait rester
7 là pour continuer à ce que ça aille bien.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Donc, malgré que vous ne soyez pas dans la même
10 MRC, que vous soyez dans la MRC de l'Amiante,
11 vous préférez effectivement...

12 **M. RÉJEAN FORTIER :**

13 Bien, nous autres...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 ... rester dans la circonscription électorale de
16 Richmond.

17 **M. RÉJEAN FORTIER :**

18 ... le Conseil, moi, me... le Conseil me demande
19 si c'est parce que vous voulez absolument
20 respecter la MRC, les districts de la MRC, ils
21 aimeraient mieux qu'on change de MRC, comme il
22 avait déjà été discuté v'là huit (8), neuf (9)
23 ans, là, avant que j'arrive.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Je pense que ce qu'il faut savoir, c'est que la

1 Commission de la représentation électorale n'a
2 aucune compétence, n'a pas le pouvoir finalement
3 de changer une municipalité de MRC, là, ce n'est
4 pas...

5 **M. RÉJEAN FORTIER :**

6 Non, mais vous disiez tantôt que vous vouliez
7 respecter les districts...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Oui.

10 **M. RÉJEAN FORTIER :**

11 ... de MRC...

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Oui.

14 **M. RÉJEAN FORTIER :**

15 ... eux autres, ils m'ont laissé sous-entendre,
16 si vous respectez les districts de MRC, bien il
17 faudrait peut-être penser à s'en aller avec
18 Arthabaska.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Alors ça, c'est vraiment au niveau des autorités
21 gouvernementales que la demande pourrait être
22 faite, voir si on accepterait à ce niveau-là de
23 vous changer de MRC pour que vous puissiez être
24 dans...

25 **M. RÉJEAN FORTIER :**

1 C'est un autre point.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 O.K. On a... on vous a bien entendu, Monsieur
4 le maire, et on va voir dans quelle mesure on
5 pourra, en fait, donner suite à votre...

6 **M. RÉJEAN FORTIER :**

7 Parce que...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 ... à votre proposition.

10 **M. RÉJEAN FORTIER :**

11 ... en réalité, on est deux cent soixante-seize
12 (276) voteurs, ce n'est pas ça qui va changer
13 bien de quoi dans la carte électorale, là.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Je vous remercie.

16 Je ne sais pas si mes collègues ont des
17 questions?

18 Merci, Monsieur le maire.

19 **M. RÉJEAN FORTIER :**

20 Merci.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Oui. Monsieur le président, je dois dire que
25 toutes les personnes inscrites sur ma liste se

1 mathématicien qui disait simplement que étant
2 donné que c'est une autre région administrative
3 et une autre MRC, il allait de soi qu'elle se
4 retrouve en Chaudière-Appalaches.
5 Maintenant, si des changements ont lieu à ce
6 niveau-là, évidemment je serais très heureux de
7 les voir revenir dans Richmond et -- ils ne sont
8 pas partis d'ailleurs -- et retrouver le
9 magnifique Lac Aylmer.
10 Merci.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Merci, monsieur Champagne.
13 Étant donné qu'on n'a pas d'autres intervenants
14 d'inscrits, est-ce qu'il y a des personnes dans
15 la salle qui souhaiteraient exprimer leur point
16 de vue? Si c'est le cas, ça va nous faire
17 plaisir de les entendre.
18 Dans les circonstances, s'il n'y a pas d'autres
19 personnes, ce que je vais faire, c'est ce qu'on
20 a pris l'habitude de faire, c'est de suspendre
21 l'audition pendant quinze (15), vingt (20)
22 minutes dans l'espoir que quelqu'un d'autre
23 vienne s'exprimer. Et si ce n'est pas le cas,
24 bien dans quinze (15), vingt (20) minutes, nous
25 allons ajourner à ce soir dix-neuf heures

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17

(19 h).

Alors, merci.

- - - - -

SUSPENSION DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

REPRISE DE LA SÉANCE

- - - - -

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, mesdames, messieurs, étant donné que nous n'avons pas d'autres intervenants cet après-midi, nous allons suspendre jusqu'à ce soir dix-neuf heures (19 h). Merci.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

- - - - -

1 fonctions.

2 L'audition publique qui se tient aujourd'hui à

3 Sherbrooke s'inscrit dans le processus de

4 consultation visant à l'établissement d'une

5 carte électorale. Comme vous le savez, après

6 chaque deux (2) élections, il faut refaire le

7 travail et dans un premier temps, bien sûr, il y

8 a les critères qui sont prévus dans la loi,

9 qu'on doit respecter, particulièrement le

10 critère numérique et aussi le critère de la

11 communauté naturelle. On dispose d'une source

12 d'informations importante pour pouvoir faire

13 notre travail à huis clos, si on peut dire, mais

14 arrive un moment où il nous apparaît tout à fait

15 essentiel de consulter la population visée par

16 notre proposition pour obtenir leur point de vue

17 et, le cas échéant, apporter les ajustements qui

18 s'imposent suite aux commentaires ou aux

19 suggestions qu'on nous fait.

20 Alors, c'est dans ce cadre-là qu'on est ici et

21 c'est pour nous très très important de bien

22 écouter ce que vous avez à nous dire.

23 Avant de commencer, je vais demander à monsieur

24 Courville de nous présenter brièvement le cadre

25 légal dans lequel on a travaillé.

1 Alors, s'il vous plaît, Serge.

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Merci, monsieur Blanchet.

4 Alors, le travail de délimitation de la carte

5 électorale du Québec exige une analyse

6 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues

7 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce

8 travail. Il convient de vous rappeler ce

9 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.

10 La Loi électorale précise qu'une circonscription

11 doit représenter une communauté naturelle en

12 fonction de facteurs démographiques,

13 géographiques et sociologiques. On parle donc

14 ici de configuration d'une région, de

15 l'organisation de son réseau routier, des

16 limites des arrondissements, des municipalités

17 et des MRC, de la densité de population et de

18 son taux de croissance, etc.

19 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la

20 façon dont la vie est organisée sur le

21 territoire et la présence de pôles et de

22 communautés d'intérêts économiques constituent

23 d'autres exemples de facteurs à considérer.

24 De plus, pour assurer une certaine équité entre

25 les circonscriptions et les électeurs, la loi

1 précise que chaque circonscription électorale
2 doit regrouper un nombre d'électeurs qui ne
3 s'éloigne pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en
4 plus ou en moins de la moyenne provinciale, soit
5 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
6 électeurs, selon la liste électorale permanente
7 actuelle.
8 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
9 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
10 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
11 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
12 bien tenir compte des particularités de chaque
13 région.
14 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
15 équilibre possible entre l'égalité du vote et
16 les communautés naturelles de manière à assurer
17 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
18 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
19 principes qui ressortent de l'importante
20 décision rendue en mil neuf cent
21 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
22 Canada relativement à la délimitation des
23 circonscriptions électorales.
24 Malgré les bouleversements compréhensibles que
25 les changements proposés peuvent provoquer dans

1 certaines régions, la Commission ne peut se
2 soustraire à cette obligation de recherche
3 d'équilibre. La délimitation de la carte
4 électorale demande donc de faire, bien
5 évidemment, un examen attentif de chacune des
6 régions, mais n'oublions jamais qu'elle demande
7 aussi d'avoir à l'esprit le travail d'ensemble
8 de délimitation de toutes les régions du Québec.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, merci, Serge.

11 Je vais maintenant demander à monsieur Zacharias
12 de nous rappeler brièvement l'ensemble des
13 propositions que nous faisons pour votre région,
14 quelles sont les mesures principales que nous
15 proposons d'apporter dans la région où nous
16 sommes présentement, la région de l'Estrie.

17 Alors, s'il vous plaît, John.

18 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

19 Merci, monsieur Blanchet.

20 À l'étude de la région, nous avons constaté
21 qu'une circonscription ne respecte pas le
22 critère numérique de la Loi, Mégantic-Compton,
23 elle comprend trop peu d'électeurs.

24 Pour corriger sa situation d'exception négative,
25 nous proposons qu'elle soit agrandie pour y

1 ajouter notamment certaines municipalités de la
2 MRC de Coaticook.
3 Ce dernier changement nous permet ensuite de
4 déplacer la circonscription de Saint-François un
5 peu plus au nord. Nous proposons qu'elle
6 comprenne toujours Waterville, ainsi qu'une
7 partie de la Ville de Sherbrooke, et d'y ajouter
8 les municipalités d'Ascot Corner et de Stoke.
9 Avec un nombre d'électeurs en forte croissance
10 qui s'approche rapidement du seuil maximal de
11 vingt-cinq pour cent (25 %), nous avons suggéré
12 dans le rapport préliminaire de redélimiter la
13 circonscription d'Orford. Elle se verrait
14 retirer certaines municipalités et nous
15 proposons de la renommer Memphrémagog.
16 Nous suggérons également des changements aux
17 circonscriptions de Richmond et de Johnson afin
18 que leurs limites respectent davantage le
19 découpage des MRC et des régions administratives
20 dans la région.
21 Enfin, quant à la circonscription de Sherbrooke,
22 elle resterait intacte et comprendrait toujours
23 les arrondissements de Jacques-Cartier et de
24 Mont Bellevue.
25 Voilà qui résume la proposition de délimitation

1 dans la région de l'Estrie.
2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
3 Alors, merci, John.
4 Maintenant, la parole est à vous. Je tiens à
5 vous informer que tous les propos qui seront
6 entendus ce soir sont enregistrés, ils seront
7 même publiés sur notre site Web dans les
8 prochains jours, de même que les rapports que
9 vous allez nous soumettre et que vous nous avez
10 déjà soumis seront également sur notre site Web
11 dans les prochains jours.
12 Je vais demander maintenant à notre secrétaire
13 général, monsieur Fontaine, d'appeler les
14 premiers intervenants.
15 Alors, s'il vous plaît, monsieur Fontaine.
16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
17 Merci, Monsieur le Président.
18 J'appellerais tout d'abord monsieur Robert
19 Benoît. Monsieur Benoît est administrateur de
20 société, il fera une intervention à titre
21 personnel, et je voudrais mentionner à monsieur
22 Benoît que nous avons bien en main votre
23 mémoire.
24 **M. ROBERT BENOÎT :**
25 Très bien.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, bonjour, monsieur Benoît, ça me fait plaisir de vous revoir. On vous écoute.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. ROBERT BENOÎT

- - - - -

M. ROBERT BENOÎT :

Merci, monsieur Blanchet, monsieur Courville, monsieur Zacharias, merci d'être ici.

Alors, vous avez déjà reçu mon petit mémoire il y a plus d'un mois, je vais juste y apporter quelques ajouts possiblement.

D'abord, au niveau du nombre, vous avez mentionné que le nombre d'électeurs était effectivement de cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-onze (53 391) dans la circonscription d'Orford.

Aussi loin que je puisse me souvenir, nous avons toujours été dans les limites supérieures du nombre d'électeurs (inaudible) dans le comté d'Orford. Alors, en retirant le Canton d'Orford, vous allez tomber à cinquante mille (50 000), alors que nous savons tous que la région de Magog en ce moment, Statistique Canada, les prévisions de la MRC sont à l'effet

1 qu'il y aura une croissance de population
2 importante dans la région de Magog. Donc, en
3 restant à cinquante mille (50 000), vous ouvrez
4 déjà la porte lors de la prochaine réforme
5 électorale pour nous annoncer qu'on a trop
6 d'électeurs.

7 Donc, ce que je vais vous suggérer tantôt, c'est
8 d'enlever plus que juste le Canton d'Orford.
9 D'ailleurs, je m'oppose à retirer le Canton
10 d'Orford, il faut retirer beaucoup plus de
11 citoyens d'Orford pour ne pas être de nouveau
12 devant ce problème à la prochaine réforme de la
13 carte électorale.

14 Un mot sur la démocratie. Je vous félicite,
15 vous avez le dur métier de garder les grands
16 équilibres de la démocratie en place, ce n'est
17 pas un métier de tout repos. Et s'il y a
18 quelque chose que j'ai appris en treize (13)
19 ans comme homme public, c'est celle que les
20 électeurs dans un comté qui est semi-rural et
21 semi-urbain s'identifient beaucoup à leurs
22 institutions et à leurs élus.

23 On n'est pas ici dans le comté de Westmount, par
24 exemple, où le député peut faire à pied le tour
25 de son comté dans une demi-heure.

1 Alors, ici les gens s'identifient au député, ils
2 sont heureux de le voir, ils s'identifient au
3 chef-lieu, etc. Et ma théorie, c'est qu'à
4 toucher à quatre-vingts (80) comtés au Québec,
5 il y a quelque chose d'anormal là-dedans, sur
6 cent vingt-cinq (125) comtés, je suis loin
7 d'être convaincu qu'il faille toucher à autant
8 de comtés pour arriver à refaire une carte
9 électorale au Québec. Et à chaque fois qu'on
10 pose des gestes aussi importants que ceux-là,
11 j'ai l'impression qu'on déstabilise un peu le
12 tissu politique qui est fragile par ces
13 années-ci au Québec.

14 À titre d'exemple, prenons la ville de
15 Coaticook. Lors des huit (8) dernières années,
16 Coaticook aurait eu trois (3) comtés différents.
17 Elle aura d'abord été dans Orford; lors de la
18 dernière réforme électorale, vous avez envoyé
19 les gens de Coaticook dans Saint-François; et
20 maintenant, vous voulez les envoyer dans
21 Mégantic. Comment voulez-vous qu'un citoyen,
22 dont ce n'est pas la principale préoccupation de
23 se réveiller le matin et se dire : «Dans quel
24 comté je suis?», comment voulez-vous qu'il
25 s'identifie à son député, à ses structures, puis

1 Dieu sait qu'on en a pas mal de structures. Ma
2 théorie, c'est celle des petits pas, allons-y
3 lentement si on doit faire des changements, mais
4 pas des changements comme on est après nous
5 proposer en ce moment dans plus de quatre-vingts
6 (80) comtés.

7 Et cette fois-ci, je pense que vous dépassez un
8 peu la limite, c'est ce que je dis dans mon
9 mémoire, à penser qu'on peut sortir la
10 municipalité d'Orford avec la montagne d'Orford,
11 un, par les temps qui courent, et deux, envoyer
12 ça à Richmond. Je me suis amusé dans les
13 dernières journées à demander aux gens, à la
14 Chambre de commerce cette semaine, et ailleurs :
15 «Avez-vous déjà été à Richmond?» Et, monsieur
16 Blanchet, je m'excuse de vous le dire, mais
17 c'était à peu près cent pour cent (100 %) des
18 citoyens qui me disaient : «C'est où, ça,
19 Richmond? C'est-tu à côté de Québec? C'est-tu
20 dans la Beauce? C'est-tu sur le bord des
21 Laurentides?» Alors, les gens, même si c'est à
22 une heure d'auto de Magog, les gens ne savent
23 pas vraiment où c'est Richmond.

24 Et de là, je pourrais démontrer qu'il n'y a pas
25 de cohésion, il y aura peu de cohésion entre le

1 comté d'Orford et les gens, la nouvelle
2 appartenance à laquelle vous voulez qu'ils
3 appartiennent.
4 Et pour ce qui est de changer le nom, j'y
5 reviendrai tantôt, mais là... là, là, c'est vrai
6 que je ne suis pas d'accord.
7 La géographie. Magog c'est la ville centre et
8 le Canton d'Orford est juste à côté. Les gens
9 du Canton d'Orford, à quelques exceptions près,
10 sont dans dans la même MRC, la même commission
11 scolaire, le même système d'ambulance, le même
12 CLSC, le même centre de santé, le même journal
13 régional, Le Reflet du lac, et les citoyens du
14 Canton d'Orford ont une appartenance évidente à
15 la Ville de Magog, ce qui fera dire d'ailleurs à
16 un échevin du Canton d'Orford, Pierre Bastien,
17 qui est ici ce soir, qui va prendre la parole,
18 il disait : «La municipalité d'Orford est, dans
19 les faits, une banlieue de Magog.»
20 La grande partie de l'activité économique du
21 Canton d'Orford est directement liée avec la
22 Ville de Magog ou les environs de la Ville de
23 Magog. Et j'essaie de voir une seule entreprise
24 qui a une relation économique avec Richmond et,
25 franchement, je ne suis pas capable de vous en

1 nommer une.
2 Alors, si on va un peu plus loin, la simplicité.
3 Bien, encore là, pourquoi changer le nom
4 d'Orford?
5 D'abord, de partout où vous êtes dans le comté
6 d'Orford, que vous soyez dans les Stanstead,
7 dans les Hatley, dans les Barnston, de partout
8 vous voyez le Mont Orford, et c'est un peu le
9 paratonnerre du comté par les temps qui courent,
10 c'est un paratonnerre sur lequel il y a eu
11 quelques chocs électriques, là, dans les
12 dernières semaines, mais ç'a été un peu le
13 paratonnerre du comté, de partout les citoyens
14 voient le Mont Orford.
15 Et soudainement, non seulement on va sortir le
16 Mont Orford du comté d'Orford, mais on va
17 changer le nom du comté d'Orford. Et là, je ne
18 vous suis pas. Si on voulait changer les
19 choses, on pourrait peut-être sortir le Canton
20 d'Orford, quoique je ne serais pas d'accord,
21 mais pourquoi en changer le nom?
22 Et je vous rappelle, si vous regardez sur la
23 carte, toute la partie ouest du Lac-Memphrémagog
24 n'est pas dans le comté d'Orford. Alors, vous
25 allez appeler ça maintenant le comté de

1 Memphrémagog alors que la moitié du lac n'est
2 pas dans le comté de Memphrémagog. Et il me
3 semble, là, qu'il y a quelque chose qui ne
4 fonctionne pas très bien.
5 Et si je continue, l'histoire. Bien, je l'ai
6 dit, le comté d'Orford porte ce nom-là depuis
7 soixante-douze (72), ça vient de Georges-Étienne
8 Bowen qui fonda le parc il y a soixante-dix (70)
9 ans cette année et franchement, dans le comté
10 d'Orford, on a tous un peu l'impression d'être à
11 l'ombre de l'Orford.
12 Quand on est député, on peut dire au président
13 qui vient nous écouter ici dans cette salle, on
14 peut lui dire ce qu'on ne veut pas perdre. Il
15 est bien difficile, et vous allez en écouter pas
16 mal du monde, là, il y a peu de députés qui vont
17 vous dire : «Sortez donc cette ville-là du
18 comté.» Mon expérience... c'est assez rare.
19 J'ai l'avantage maintenant de ne plus être un
20 député, j'ai aimé travailler avec les gens ici
21 et je pense d'abord que le Canton d'Orford, pour
22 les raisons que j'ai expliquées dans mon
23 mémoire, doit rester dans le comté d'Orford.
24 Mais j'irai en vous suggérant une piste de
25 solution. Si effectivement en sortant Orford du

1 comté, on passe de cinquante-trois mille (53
2 000) à cinquante mille (50 000) électeurs, on
3 n'a pas réglé grand-chose. On a certainement
4 rien réglé avec la prochaine réforme de la carte
5 électorale.
6 Donc, la théorie que j'avance, c'est celle qu'il
7 faut sortir plus d'électeurs que quelques mille
8 électeurs. Je vous propose donc que l'ensemble
9 du Lac-Memphrémagog soit ramené, tel que la MRC,
10 dans le comté d'Orford et vous rajouteriez
11 finalement deux (2) municipalités, Potton et
12 Austin, et il n'y a pas là une densité de gens
13 très grande.
14 Vous laissez Orford dans le comté d'Orford,
15 évidemment, et j'irais beaucoup plus travailler
16 avec la région de Rock Forest. Rock Forest n'a
17 pas le même profil sociologique, et ce n'est pas
18 négatif ou positif, c'est un fait, ce sont des
19 gens qui vont travailler à Sherbrooke en grande
20 partie, Rock Forest est plus une ville dortoir
21 qu'une ville comme Magog où il y a un vécu
22 quotidien, les gens y viennent, ils y
23 travaillent, ils s'y récréent, ils s'y couchent.
24 Rock Forest est plus une ville dortoir, il n'y a
25 pas ou à peu près pas (inaudible) dans Rock

1 Forest, ce qui fait que s'il y a une ville où on
2 pourrait sortir un bon nombre d'électeurs -- et
3 ils sont plus près de Richmond, parce que je
4 crois comprendre que vous voulez augmenter le
5 nombre d'électeurs dans Richmond -- un, ils sont
6 plus près de Richmond et, deux, vous pourriez
7 sortir plus que quelques deux mille (2 000)
8 électeurs et, du fait, vous régleriez
9 probablement le cas d'Orford pour un bon nombre
10 d'années à venir.

11 Et encore une fois, si j'étais député, je ne
12 vous aurais pas proposé ça, parce que je
13 n'aurais pas aimé que les gens de Rock Forest
14 disent : «Il ne veut plus nous avoir comme
15 député, ça fait qu'on va lui régler son compte à
16 celui-là.»

17 Or, messieurs, dames, merci beaucoup de m'avoir
18 entendu et bonne chance dans ce difficile
19 travail.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors, merci, monsieur Benoît.

22 Évidemment, on a beaucoup entendu, via les
23 médias, de commentaires en ce qui concerne
24 effectivement Mont Orford, Magog, les médias
25 tant écrits qu'électroniques, on a beaucoup

1 beaucoup suivi ce qui s'est dit là-dessus et
2 depuis qu'on est ici aussi, là, il y a quelques
3 intervenants qui nous ont souligné que ça posait
4 problème.

5 Alors, tout de suite je tiens à vous rassurer,
6 le Mont Orford va rester avec Magog. Alors, on
7 étudie plusieurs propositions actuellement à la
8 lumière des suggestions que vous nous faites, la
9 vôtre, on en a entendu d'autres aussi, donc, ça,
10 inquiétez-vous pas.

11 Alors, je tenais à le dire tout de suite, parce
12 que je sais qu'il y a plusieurs intervenants qui
13 vont venir réclamer cela et quant à nous, à la
14 lumière, en fait, des études et de tout ce qu'on
15 a pu entendre jusqu'à maintenant, ça nous est
16 apparu bien convaincant ce qu'on a entendu, donc
17 ça sera fait.

18 De quelle façon? Encore une fois, on examine
19 différentes hypothèses, mais Magog va rester
20 avec le Mont Orford.

21 Alors, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire,
22 le prochain intervenant.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Maxime
25 Gauthier. Monsieur Gauthier est étudiant et il

1 fera une intervention à titre personnel.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Alors, bonsoir, monsieur Gauthier, nous vous
4 écoutons.

5 - - - - -

6 **PRÉSENTATION DE M. MAXIME GAUTHIER**

7 - - - - -

8 **M. MAXIME GAUTHIER :**

9 Merci, messieurs.

10 Alors, je fais l'intervention à titre personnel,
11 comme un étudiant qui est arrivé ici dans la
12 région il y a maintenant trois (3) ans, qui est
13 originaire de la circonscription de Ungava dans
14 le nord du Québec. Alors, si vous permettez, je
15 vais toucher et à la réalité régionale ici et à
16 la réalité de la circonscription d'Ungava qui va
17 être passablement modifiée. Vous devez être au
18 courant, puisque c'est vous qui avez proposé ces
19 modifications.

20 Je comprends la réalité mathématique qui vous
21 amène à proposer les changements qui sont ceux
22 qui sont devant nous en ce moment. Vous avez un
23 devoir de respecter la loi et c'est tout à votre
24 honneur d'avoir tenté de le faire avec le plus
25 de justice possible envers le poids des

1 électeurs par rapport à leur vote individuel,
2 c'est-à-dire qu'un électeur qui vote dans une
3 circonscription X aura autant de poids qu'un
4 électeur qui vote dans la circonscription Y.
5 Cependant, il y a cette réalité régionale qui a
6 toujours caractérisé le Québec et par le
7 redécoupage qui est proposé, non seulement trois
8 (3) circonscriptions sont enlevées de régions
9 périphériques dû à leur faible poids
10 démographique pour les envoyer vers la région
11 centre de Montréal, mais au-delà de ça, il y a
12 aussi un chambardement important que vous
13 proposez parmi les circonscriptions, ce qui
14 amène son lot de problèmes.
15 Premièrement, en chambardant les
16 circonscriptions comme vous le faites, parfois
17 en divisant des MRC parmi plusieurs comtés ou, à
18 l'intérieur d'une même MRC, on va toucher à
19 trois (3) comtés. Je peux parler, entre autres,
20 de monsieur Roger Nicolet qui a fait état à
21 plusieurs reprises du fait que sa MRC aurait à
22 voir à faire des choses avec trois (3) députés
23 différents. Ça vient compliquer énormément le
24 rôle de nos élus et ça vient compliquer
25 énormément le processus qui peut mener à terme

1 un projet de la collectivité, et ça, c'est
2 problématique, et je crois qu'il est de votre
3 devoir de considérer ces choses dans le
4 redécoupage que vous proposez. Il est important
5 de respecter au mieux les circonscriptions...
6 les délimitations des MRC pour éviter que le
7 rôle de nos élus soit encore plus compliqué.
8 Le cynisme de la population envers nos élus est
9 déjà à son plus haut niveau. Je ne me souviens
10 pas d'une époque, quoique je sois jeune, là,
11 j'ai beaucoup suivi l'histoire et ça fait
12 longtemps qu'on n'a pas vu une époque où la
13 population est aussi cynique envers nos
14 politiciens et ce n'est pas en compliquant leur
15 travail et en limitant leur champ d'action qu'on
16 va réussir à changer les choses, et je crois que
17 vous avez un réel pouvoir à exercer à ce
18 niveau-là.
19 Il y aussi la question de l'appartenance.
20 Un citoyen que ça fait longtemps qu'il est dans
21 une circonscription, bien qu'on peut en changer
22 le nom et en changer la délimitation, il faut
23 éviter de le chambarder. On peut donner
24 l'exemple de Coaticook qui, comme l'intervenant
25 précédent l'a dit, qui aurait été transféré de

1 circonscription trois (3) fois dans les dix (10)
2 dernières années. Ça devient assez compliqué
3 pour ces électeurs-là d'avoir un sentiment
4 d'appartenance, d'établir des liens avec un
5 député, peu importe de quel parti qu'il soit,
6 mais simplement de réussir à avoir des liens
7 avec ses élus et de pouvoir sentir qu'il est
8 bien représenté, et pas seulement les miettes
9 qu'on peut mettre d'un côté ou de l'autre de la
10 carte, dépendamment de où est-ce que ça fait
11 notre affaire pour que, mathématiquement, les
12 choses balancent.

13 Je vais vous parler maintenant de la
14 circonscription d'Ungava, que je vous avais dit
15 que je vous parlerais.

16 Dans la circonscription d'Ungava, ce que vous
17 avez proposé, c'est simplement de prendre les
18 municipalités du sud de la circonscription et de
19 les séparer entre les circonscriptions
20 d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest.

21 La circonscription d'Ungava avait été créée au
22 début des années quatre-vingt (80) pour
23 représenter la réalité du territoire québécois,
24 la réalité du Nord québécois. Cette
25 circonscription, avant le redécoupage,

1 représentait cinquante-cinq pour cent (55 %) de
2 la superficie du Québec. Un seul député pour
3 cinquante-cinq pour cent (55 %) de la superficie
4 du Québec, c'est énorme, surtout quand on sait
5 qu'il est habité du plus au nord au plus au sud
6 et que ça représente un territoire énorme à
7 représenter, de même que des défis qui sont très
8 différents d'un coin à l'autre de la
9 circonscription.
10 Cependant, en plus d'être une circonscription,
11 c'était aussi une région administrative, ce qui
12 apportait un avantage certain du fait que le
13 député représentait une région qui avait des
14 liens avec chacun des maires des municipalités
15 et des villages qui composaient la
16 circonscription, et en scindant de cette
17 manière-là, en retirant le sud qui est habité
18 majoritairement par les francophones -- et je ne
19 veux pas en faire une histoire de langue ou de
20 race -- mais en enlevant les municipalités qui
21 sont dans le sud de la circonscription, ce qui
22 arrive, c'est que non seulement on vient
23 détruire les relations qui avaient été établies
24 entre les francophones et les Amérindiens,
25 notamment les Cris, mais en plus on vient

1 complexifier la relation économique et la
2 relation politique qu'il pouvait y avoir entre
3 les différents élus parce qu'on va venir créer
4 deux (2) ou trois (3) même, si on considère le
5 fait que vous séparez le sud de la
6 circonscription en deux (2) autres comtés, on va
7 venir compliquer les relations.
8 Si je peux donner l'exemple, vous avez pris
9 Chibougamau et Chapais pour les envoyer avec
10 Abitibi-Est, alors que vous laissez Mistassini
11 dans la circonscription d'Ungava. Pourtant, les
12 relations économiques, et vous allez en entendre
13 parler, j'imagine, quand vous irez à
14 Chibougamau, les relations économiques entre ces
15 deux (2) municipalités là sont très très fortes
16 et, de les séparer ainsi, on vient compliquer
17 les choses et on vient annihiler ce qui est
18 tenté d'être créé depuis maintenant trente (30)
19 ans, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance
20 pour les Jamésiens dans le Nord du Québec.
21 Alors, je crois que vous devez être sensible aux
22 réalités régionales du Québec. Le fait que,
23 oui, des régions périphériques sont moins
24 peuplées, mais que leur développement économique
25 et le rôle de leurs élus est d'autant plus

1 important que ceux des régions centre, même
2 s'ils représentent moins de citoyens. Moins on
3 donne d'élus aux régions périphériques, moins on
4 va être au courant de leurs réalités, et si on
5 est moins au courant de leurs réalités, on va
6 gouverner en fonction des villes centre
7 uniquement et à ce moment-là on va perdre de vue
8 ce qui caractérise le Québec, c'est-à-dire les
9 régions, les régions qui sont un bassin de
10 ressources naturelles, qui sont un bassin aussi
11 de cultures différentes, et si on affaiblit le
12 poids de ces régions-là, on affaiblit également
13 le Québec.

14 Je vais terminer -- je sais que ce n'est pas
15 votre mandat, mais cela dit, vous avez quand
16 même un pouvoir de représentation envers nos...
17 un pouvoir de suggestion pour transmettre à nos
18 élus certaines idées qui vont vous être soumises
19 par les citoyens pendant cette Commission.
20 L'exercice auquel vous avez dû vous livrer, soit
21 de vous fier à des critères mathématiques pour
22 redécouper les circonscriptions électorales du
23 Québec, nous et vous démontre les limites de
24 notre système politique. Et je serais très
25 heureux d'avoir dans votre rapport final, qui

1 sera déposé à l'Assemblée nationale, que la
2 population du Québec est très... était quand
3 même assez mal à l'aise avec le fait d'affaiblir
4 le poids des régions, mais que la population
5 comprend quand même qu'un électeur à Gaspé doit
6 avoir autant de poids qu'un électeur dans
7 Westmount, par exemple.

8 Cependant, il faut revoir notre système, il faut
9 donner... il faut trouver un moyen de donner le
10 poids aux régions qui doit leur revenir afin
11 qu'elles puissent avoir les outils nécessaires à
12 leur développement, les outils autant
13 économiques que politiques et ça, ça ne passe
14 pas par autre chose que par nos élus, qui sont
15 les députés.

16 Alors, j'aimerais voir en ce sens pas
17 nécessairement une proposition concrète, mais à
18 tout le moins l'expression de cette
19 préoccupation.

20 Je vous remercie.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors, merci monsieur Gauthier.

23 Bien sûr, évidemment, soyez rassuré, on essaie,
24 autant que possible, de tenir compte des régions
25 administratives, en fait des MRC et des

1 municipalités locales aussi. Ce sont toutes des
2 réalités à lesquelles nous sommes confrontés,
3 hein. Les régions administratives, on le sait,
4 ça a pris une importance majeure au cours des
5 dernières années. Il y a des programmes
6 gouvernementaux qui sont distribués en fonction
7 des régions administratives, une région
8 ressource par rapport à une région qui ne l'est
9 pas. Si on prend des municipalités qui sont
10 dans une région ressource puis qu'on les met
11 dans une circonscription où ça n'en est pas une,
12 alors que le député va être obligé de favoriser
13 la municipalité de son comté qui est dans la
14 région ressource... des problèmes, on en a, vous
15 pouvez en être certain et ce n'est pas facile.
16 Mais encore une fois, ce qu'il faut retenir,
17 notre préoccupation, notre rôle, notre devoir,
18 c'est de diviser le territoire à des fins
19 électorales.
20 La loi prévoit qu'après chaque deux (2)
21 élections, il faut reprendre le processus pour
22 tenir compte de la mobilité de la population.
23 Écoutez, dans la région, par exemple, des
24 Basses-Laurentides, Lanaudière, depuis la
25 dernière carte électorale, il y a eu cent mille

1 (100 000) électeurs de plus. Les gaspésiens
2 seraient jaloux, hein?
3 Alors, qu'effectivement, si le mouvement est si
4 important cette fois-ci, c'est que la dernière
5 fois, en deux mille (2000), deux mille un
6 (2001), on y était allé, finalement, en essayant
7 le moins possible de déranger ce que les gens
8 avaient pu créer ensemble, mais là, on n'avait
9 plus le choix.
10 La circonscription de Gaspé a vingt-sept mille
11 (27 000) électeurs; la circonscription de Masson
12 en a soixante mille (60 000). Alors, il y a une
13 question d'équité entre les électeurs aussi. Ça
14 nous a amenés, finalement, à faire un grand
15 changement, faire un... c'est vraiment comme un
16 domino, là, si on part, en fait, de la Gaspésie,
17 puis qu'on va jusque dans la région de
18 Chaudière-Appalaches, on a vu ce qu'il a fallu
19 faire là-bas pour essayer de rééquilibrer la
20 région et essayer, autant que possible, que ça
21 dure plus qu'une élection. Alors, ça a été ça
22 la difficulté.
23 Dans la région ici, il y a plusieurs changements
24 qu'on a faits aussi pour essayer... on a voulu,
25 même si ça n'apparaît pas évident à tout le

1 monde, mais d'aucuns l'ont reconnu, tenir compte
2 aussi le plus possible des MRC. Les MRC, il y
3 en a quatre-vingt-six (86), des circonscriptions
4 il y en a cent vingt-cinq (125). Des régions
5 administratives, il y en a dix-sept (17), puis
6 encore une fois, des circonscriptions
7 électorales, il y en a cent vingt-cinq (125).
8 C'est un beau casse-tête. Passionnant, mais
9 difficile.
10 C'est pour ça, effectivement... puis en plus, ce
11 qu'on entend dans une région peut être bien
12 différent de ce qu'on entend dans une autre.
13 Dans certains endroits, on nous dit : «La MRC,
14 ce n'est pas vraiment important. Nous, on est
15 davantage rattachés à tel milieu, qui n'est pas
16 dans notre MRC, mais avec qui on a plus
17 d'affinités».
18 Ah!, bon. Nous, on avait pensé finalement, puis
19 on s'était donné même comme guide au départ
20 d'essayer autant que possible de regrouper les
21 municipalités d'une même MRC dans la même
22 circonscription.
23 D'autres fois, c'est la région administrative
24 qu'on ne respecte pas toujours à cause du nombre
25 ou pour différents motifs. Là, on a dit : «Non,

1 là...» Dans certains cas, il faut absolument la
2 respecter; dans d'autres cas, ce n'est pas
3 nécessaire.
4 Les auditions publiques qu'on tient sur place
5 comme on le fait présentement, ça nous sert à
6 ça, voir qu'est-ce qui est la réalité du milieu.
7 Est-ce que dans ce cas-ci, dans cette région-ci,
8 c'est plus important tel facteur que tel autre?
9 On est vraiment, en fait, sensibles à ça et
10 c'est à partir de là, finalement, qu'on va
11 produire un rapport qui va tenir compte, dans la
12 mesure du possible, des commentaires qu'on aura
13 entendus.
14 Évidemment, l'Ungava, on va y être la semaine
15 prochaine, on s'en va là, là. Jeudi prochain,
16 on va être à Chibougamau et c'est sûr qu'on va
17 entendre les représentations des gens de la
18 région qui vont nous dire leurs commentaires
19 face à notre proposition, mais il faut savoir
20 que les deux (2) circonscriptions d'Abitibi, Est
21 et Ouest, étaient négatives. Il n'y avait pas
22 assez de monde.
23 Est-ce que l'autre solution ça aurait été de les
24 regrouper? Là, ils auraient peut-être été
25 ensemble un peu trop gros. C'est ça notre

1 réalité, c'est ça notre difficulté absolument
2 majeure qu'on a à régler.
3 Évidemment, un changement de mode de scrutin,
4 une nouvelle façon d'assurer la représentation
5 des régions, il y a eu des discussions, comme
6 vous le savez, un petit peu avant qu'on commence
7 nos auditions publiques, elles ont même failli
8 être interrompues, là. Quand j'ai vu finalement
9 ce qui se dessinait, j'avais décidé de suspendre
10 la publicité qu'on faisait pour inviter les gens
11 à venir nous faire part de leur point de vue
12 étant donné que, là, ce n'était plus sûr s'il
13 n'y aurait pas une loi pour nous arrêter ou pas.
14 Le jeudi qui a précédé le début de nos auditions
15 qui commençaient le lundi suivant, on a été
16 informé qu'il n'y avait pas d'entente avec les
17 partis politiques et donc qu'on pouvait
18 commencer nos auditions.
19 Par ailleurs, écoutez, le changement de mode de
20 scrutin ou une nouvelle façon de représenter les
21 régions particulièrement, ou la population de la
22 façon la plus équitable, ou les partis
23 politiques de façon plus équitable, ça fait
24 longtemps que c'est dans le décor public au
25 Québec, hein, ça fait au moins trente (30) ans

1 qu'on en discute.
2 On se souviendra que par ailleurs, au cours des
3 dernières années, jamais le sujet n'aura été
4 aussi bien débattu. Il y a eu les États
5 généraux sur... en fait, qui proposaient un
6 changement de mode de scrutin. Il y a eu un
7 avant-projet de loi déposé par le gouvernement,
8 qui a fait l'objet d'une consultation publique,
9 d'une Commission parlementaire spéciale
10 itinérante, où on a rassemblé l'ensemble des
11 commentaires de la population pour en arriver à
12 un résultat où, là, on constatait qu'il n'y
13 avait pas consensus dans la population, puis il
14 n'y avait consensus non plus à l'intérieur des
15 partis politiques.
16 Vous vous souviendrez sûrement que dans ce
17 cadre-là, le gouvernement avait demandé au
18 Directeur général des élections, de produire un
19 rapport, un commentaire, une analyse d'une
20 proposition qui avait été assez détaillée dans
21 sa demande.
22 Alors, vous vous souviendrez aussi qu'au mois de
23 décembre dernier, j'ai produit au gouvernement,
24 qui l'a ensuite déposé à l'Assemblée nationale,
25 tel qu'on l'avait convenu, un rapport qui

1 contient, finalement, une proposition au mode de
2 scrutin.
3 Donc, tout ça pour dire que ce n'est pas fini.
4 Là, actuellement, on est obligé manifestement
5 d'agir dans le cadre de la loi telle qu'elle est
6 et de faire notre travail qu'on fait le plus
7 consciencieusement possible, mais
8 personnellement, moi, quant à moi, le débat
9 n'est pas terminé en ce qui concerne une
10 nouvelle façon éventuelle de changer la
11 représentation des Québécois et des Québécoises
12 au Parlement.
13 Alors, ça va continuer, mais pour l'instant,
14 disons que... j'allais dire il y a comme un
15 temps d'arrêt sur ce processus évolutif, là, de
16 discussion sur un changement de mode de scrutin
17 parce qu'on doit quand même agir en fonction de
18 la Loi et on doit s'assurer que lors de la
19 prochaine élection générale autant que possible
20 les citoyens seront mieux représentés, même si
21 on est conscients d'avance que la proposition
22 que nous avons faite et celle surtout que nous
23 allons déposée dans sa phase finale ne sera pas
24 parfaite.
25 Mais j'apprécie beaucoup votre témoignage et je

1 vous remercie finalement d'être intéressé à ces
2 choses-là à votre âge. Donc, il y a de
3 l'espoir. Je vous remercie beaucoup.

4 Je ne sais pas si mes collègues ont des
5 questions, des commentaires?

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Vous m'enlevez les mots de la bouche, Monsieur
8 le Président, j'allais dire... on parlait tantôt
9 de cynisme envers la politique et les
10 politiciens, moi je trouve quand même très
11 rafraîchissant de voir la jeune génération se
12 préoccuper autant de démocratie et de questions
13 comme celles qui nous occupent ici ce soir.

14 Alors, je tiens à vous en remercier et à vous
15 féliciter.

16 **M. MAXIME GAUTHIER :**

17 Mais je trouvais important d'être ici, mais vous
18 remarquerez, tout comme je l'ai fait, que des
19 jeunes, il n'en abonde pas dans cette salle, ce
20 qui dénote quand même qu'il y a un malaise dans
21 notre système politique...

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Absolument.

24 **M. MAXIME GAUTHIER :**

25 ... dans l'intérêt que la population, entre

1 autres les jeunes, ont envers le système
2 politique.
3 Mais je suis content de vos commentaires, maître
4 Blanchet, cependant, le souhait que j'ai émis,
5 c'est simplement que vous avez une tribune
6 actuellement, dû aux chambardements de la carte
7 électorale, vous avez une tribune qui vous est
8 offerte pour essayer de brasser la cage aux
9 Québécois. S'il n'y avait pas consensus lors de
10 la dernière Commission parlementaire itinérante,
11 il y a peut-être maintenant une porte qui est
12 ouverte pour que les citoyens se mobilisent et
13 recommencent à discuter de manière beaucoup plus
14 sérieuse. Et c'est cette porte que je vous
15 invite à franchir et je vous invite à le faire
16 le plus rapidement possible.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Merci.

19 Est-ce que vous avez des commentaires, John?

20 Alors merci infiniment et j'espère que vous
21 allez être contagieux. Merci.

22 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire, le
23 prochain intervenant?

24 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

25 Oui. J'inviterais maintenant monsieur François

1 Selon les recommandations soumises dans le
2 rapport préliminaire de la Commission de la
3 représentation électorale, la circonscription de
4 Shefford disparaîtrait au profit de la création
5 d'une nouvelle circonscription, soit celle de
6 Granby. Les autres municipalités faisant
7 actuellement partie de Shefford, on parle de
8 Waterloo, Shefford et Warden, seraient quant à
9 elles transférées dans la circonscription de
10 Johnson. Le nom de Shefford serait pour sa part
11 complètement éliminé de la nouvelle carte
12 électorale.

13 Certes, messieurs, nous comprenons que la
14 circonscription de Shefford doive subir une
15 refonte pour tenir compte du critère numérique
16 exigé par la Loi et assurer une certaine équité
17 entre les circonscriptions et les électeurs.

18 On sait également que la Commission de la
19 représentation électorale s'efforce de trouver
20 le meilleur équilibre possible entre l'égalité
21 du vote et les communautés naturelles, de
22 manière à assurer équité et justice pour
23 l'ensemble des électeurs et électrices du
24 Québec. Mais nous nous questionnons cependant
25 fortement sur les facteurs ayant servi à

1 encadrer la réflexion sur la refonte de la carte
2 électorale touchant la circonscription de
3 Shefford.
4 Nous estimons, en effet, que des éléments très
5 caractéristiques de la circonscription de
6 Shefford, notamment d'ordre historique,
7 géographique et sociologique, ne semblent
8 aucunement avoir été pris en considération.
9 Ces facteurs, selon nous, constituent pourtant
10 des éléments qui régissent très étroitement le
11 «vivre ensemble» et le sentiment d'appartenance
12 des citoyens de Shefford.
13 Quelques considérations, messieurs, d'ordre
14 historique de notre circonscription.
15 La circonscription de Shefford s'appelait tout
16 d'abord le district électoral de Shefford, qui a
17 été créé en août mil huit cent vingt-neuf
18 (1829), après que la treizième Chambre
19 d'assemblée du Bas-Canada ait voté une loi pour
20 modifier la distribution des districts
21 électoraux et augmenter le nombre de sièges de
22 cinquante (50) à quatre-vingt-quatre (84).
23 La création du comté de Shefford a alors permis
24 aux citoyens de la région d'élire leur premier
25 représentant à l'Assemblée législative du

1 Bas-Canada, c'est monsieur Lyman Knowlton qui
2 fût le premier député de ce district élu lors de
3 l'élection partielle du vingt-trois (23)
4 novembre mil huit cent vingt-neuf (1829).
5 Ainsi, comme vous le constatez, que depuis sa
6 création, la circonscription de Shefford est
7 pour la région intimement liée à l'émergence de
8 la participation active à l'exercice
9 démocratique.
10 C'est pourquoi nous considérons fort malheureux
11 que le nom de Shefford ne fasse plus partie de
12 la nouvelle carte électorale. Le fait
13 d'éliminer le nom de Shefford a pour conséquence
14 d'amener une rupture très nette avec notre
15 patrimoine politique, en plus de carrément
16 déraciner les citoyens d'une tradition vieille
17 de cent soixante-dix-neuf (179) ans.
18 C'est faire fi de toute la mémoire historique
19 léguée par des personnalités qui ont
20 profondément marqué le paysage politique de la
21 région. On pense notamment à monsieur William
22 Stephen Bullock, qui fut député de mil neuf cent
23 douze (1912) à mil neuf cent trente et un
24 (1931), et whip en chef du gouvernement de mil
25 neuf cent dix-neuf (1919) à mil neuf cent trente

1 et un (1931); à son fils, Charles Munson Bullock
2 qui fut député lui aussi de mil neuf cent
3 trente-neuf (1939) à mil neuf cent
4 quarante-quatre (1944); ou encore à monsieur
5 Armand Russell, qui représenta Shefford à
6 l'Assemblée nationale de cinquante-six (1956) à
7 soixante-treize (1973), et qui fut ministre
8 d'État aux Travaux publics dans le Cabinet
9 Johnson, de soixante-six (66) à soixante-sept
10 (67), et ministre des Travaux publics dans les
11 cabinets Johnson et Bertrand de soixante-sept
12 (67) à soixante-dix (70).

13 Si la refonte de la circonscription de Shefford
14 s'avère inévitable afin de se conformer aux
15 exigences de la Loi électorale, cela ne devrait
16 tout de même pas provoquer la disparition
17 expresse du nom de Shefford. Il pourrait, entre
18 autres, être associé à celui d'une autre
19 circonscription. Ainsi, puisque le nouveau
20 territoire de la circonscription de Johnson
21 réunirait une bonne partie de Shefford d'avant
22 mil neuf cent soixante-douze (1972), elle
23 pourrait être nommée Johnson-Shefford ou
24 Shefford-Johnson.

25 Dans l'élaboration de ses propositions, la

1 Commission de la représentation électorale
2 devait, selon nous, prendre davantage en
3 considération l'identité régionale et le
4 sentiment d'appartenance qui en découle.
5 En effet, les régions du Québec ont développé au
6 fil des ans une culture propre à chacune.
7 Celle-ci sert de terreau à l'organisation d'un
8 tissu communautaire régional. Certes, on ne
9 peut nier qu'à l'heure actuelle une identité
10 culturelle commune est en train d'éclorre dans
11 notre société qui est marquée par un pluralisme
12 de faits et par une prise de conscience de plus
13 en plus répandue de l'universalité des
14 expériences humaines.
15 Toutefois, l'éclosion de cette identité commune
16 devrait s'accompagner d'une volonté explicite de
17 sauvegarder toute la richesse, toute la
18 diversité des différentes composantes
19 identitaires régionales et locales.
20 Nous estimons, messieurs, primordial de
21 préserver les manières de vivre ensemble,
22 caractéristique des régions, puisqu'elles jouent
23 un rôle déterminant dans l'organisation sociale
24 des communautés dites naturelles, tout en
25 colorant le sentiment d'appartenance des

1 citoyens.
2 Or, le fait de morceler le territoire des
3 circonscriptions actuelles risque de transformer
4 l'identité régionale au point de susciter un
5 véritable déracinement culturel. Cela nous
6 apparaît évident que pour la circonscription de
7 Shefford, qui se compose entre autres d'une
8 mixité francophone anglophone et qui possède une
9 diversité culturelle intéressante, marquée
10 notamment par un héritage anglo-saxon
11 indéniable.
12 La circonscription de Shefford présente
13 également une caractéristique notable qui est
14 celle de regrouper une représentation urbaine
15 avec une représentation rurale. Il s'agit d'un
16 aspect qui est très avantageux pour une
17 circonscription, qui ne devrait pas être négligé
18 lorsque vient le temps de repenser la
19 conformation du paysage électoral.
20 En effet, Shefford, dans sa composition
21 actuelle, a l'avantage d'avoir un bon équilibre
22 entre le milieu rural et sa ville centre. Cet
23 aspect permet notamment au député de développer
24 une connaissance mixte de plusieurs dossiers et
25 lui donne une vision plus élargie de certaines

1 problématiques.

2 Le redécoupage de la carte électorale fera donc

3 éclater cet équilibre puisque le territoire de

4 la Ville de Granby, en devenant une

5 circonscription, se verra attribuer un poids

6 démocratique très considérable au détriment des

7 municipalités rurales environnantes.

8 En transférant les municipalités de Waterloo,

9 Shefford et Warden dans la circonscription de

10 Johnson, la proximité des citoyens avec leur

11 ville centre sera profondément affectée.

12 Effectivement, pour les citoyens de Waterloo,

13 Shefford et Warden, le principal pôle

14 d'attraction est clairement la Ville de Granby

15 et non Acton Vale. La ville principale de la

16 circonscription de Johnson, c'est à Granby que

17 se trouve le Centre de santé et de services

18 sociaux de la Haute-Yamaska, les bureaux de la

19 MRC de la Haute-Yamaska, les établissements

20 d'enseignement post-secondaire et les centres

21 d'achat de grande surface.

22 Les citoyens de ces trois (3) municipalités ont

23 donc développé des liens socio-économiques très

24 forts avec Granby, la ville centre de la

25 circonscription de Shefford.

1 De plus, la réalité de la circonscription de
2 Shefford est sensiblement différente de celle de
3 Johnson. Les municipalités de Waterloo,
4 Shefford et Warden, en étant transférées dans
5 Johnson, pourraient donc voir leur réalité prise
6 en compte plus difficilement par le député de
7 Johnson, ce dernier étant moins familier avec
8 cette région.

9 Par ailleurs, n'oublions pas que les limites
10 territoriales du comté de Shefford dans sa
11 composition actuelle se situent bien en deça du
12 territoire de la MRC de la Haute-Yamaska et que
13 cet aspect occasionne souvent beaucoup de
14 confusion dans la population, en plus de rendre
15 parfois très compliquée la coordination
16 plusieurs dossiers qui concernent des
17 municipalités appartenant à la même MRC, mais
18 non à la même circonscription. Nous trouvons
19 regrettable que la configuration de la carte
20 électorale ne prenne pas davantage en
21 considération cette dimension qui est pourtant
22 très sensible et très importante pour la
23 dynamique politique d'une région donnée.

24 Par exemple, un maire, dont la municipalité a
25 été retranchée en deux mille un (2001) de la

1 circonscription de Shefford pour être rattachée
2 à celle de Johnson, nous a témoigné les
3 difficultés qu'il rencontre lorsque vient le
4 temps pour lui de traiter de certains dossiers,
5 comme le réseau routier ou l'accès Internet à
6 haute vitesse. En effet, à cause des
7 interrelations sociales et économiques
8 existantes entre sa municipalité et la
9 circonscription de Shefford, il doit travailler
10 conjointement avec le député de Johnson et celui
11 de Shefford. Cette situation déjà très
12 laborieuse pourra d'ailleurs éventuellement
13 devenir très délicate advenant le cas où les
14 deux (2) élus provinciaux en question ne
15 seraient pas dans la même allégeance politique.
16 Messieurs, on voit donc que le redécoupage de la
17 carte électorale tel que proposé par la
18 Commission de la représentation électorale fait
19 subir un véritable déchirement aux citoyens de
20 la circonscription de Shefford. C'est pourquoi
21 nous croyons fermement qu'il aurait été
22 préférable qu'une consultation publique ait eu
23 lieu avant que la Commission ne présente son
24 rapport préliminaire afin de pouvoir davantage
25 orienter la refonte de la carte selon les

1 sensibilités et les préoccupations des citoyens.
2 Selon nous, cela aurait donné une dimension
3 beaucoup plus démocratique au processus
4 d'élaboration d'une nouvelle délimitation de la
5 carte électorale.

6 En terminant, nous croyons que les territoires
7 des circonscriptions devraient mieux
8 s'harmoniser avec ceux desservis par les MRC,
9 particulièrement en région.

10 En annexe, messieurs, vous avez tous les
11 commentaires de nos citoyens suite à la
12 consultation citoyenne que nous avons faite avec
13 eux et, en conclusion, les citoyens de Shefford
14 vous disent : «Ne touchez pas à notre comté,
15 messieurs.»

16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci, Monsieur le député.

19 Évidemment, la procédure que la loi prévoit,
20 c'est qu'on consulte d'abord sur une
21 proposition. Et là, la remarque que vous nous
22 avez faite, on l'a déjà entendue aussi : «Vous
23 devriez venir nous voir pour nous demander ce
24 qu'on en pense et ensuite faire une
25 proposition.» Ce serait un petit peu difficile,

1 on aime mieux finalement partir avec un document
2 qu'on conçoit encore une fois avec une source
3 d'information considérable de toute nature et
4 ensuite on part en consultation avec ça et là,
5 c'est là qu'on entend ce que les gens en pensent
6 et c'est à partir de là qu'on apporte les
7 ajustements qui nous apparaissent appropriés
8 justement à la lumière des commentaires, des
9 suggestions, des oppositions qu'on peut
10 recevoir.

11 Alors, vous nous avez exprimé votre point de
12 vue, vous avez d'ailleurs joint à votre mémoire
13 le point de vue de vos citoyens; alors nous,
14 maintenant, on aura l'éclairage pour pouvoir en
15 arriver, on espère bien, à une solution qui
16 devrait être plus satisfaisante.

17 Encore une fois, on s'entend pour dire qu'il n'y
18 aura jamais de solution parfaite à cause des
19 autres critères de la loi dont on doit tenir
20 compte, hein. Il faut bien le rappeler, là,
21 c'est le vingt-cinq pour cent (25 %) en plus et
22 en moins...

23 **M. FRANÇOIS BONNARDEL :**

24 Absolument.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 ... de la moyenne et le... ce vingt-cinq pour
2 cent (25 %) en plus et en moins nous permet,
3 justement, de tenir compte des communautés
4 naturelles. Les MRC, on essaie autant que
5 possible, les régions administratives aussi,
6 mais ce n'est pas toujours applicable.
7 On vous a bien entendu et, encore une fois, je
8 répète ce que je disais tantôt, là, en ce qui
9 concerne le Mont Orford et, en tout cas, la
10 ville d'un côté, là, Magog, quant à nous, là,
11 c'est acquis, on a bien compris cet aspect-là.
12 Puis il y a d'autres choses qu'on va comprendre
13 aussi certainement à la lumière des commentaires
14 qui nous seront faits.
15 Alors, je vous remercie beaucoup. Je ne sais
16 pas si mes collègues ont des commentaires ou des
17 questions à vous poser?

18 John?

19 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

20 Nous avons toujours pensé -- juste en ce qui
21 concerne Granby -- nous avons toujours pensé,
22 lors de l'élaboration de cette proposition de
23 carte, qu'en renforçant les villes en région et
24 surtout en leur donnant une circonscription, que
25 ça pourrait éventuellement aider dans le

1 développement régional. Parce que c'est un
2 message très clair que le député, mais vous
3 aurez peut-être un commentaire là-dessus, ça
4 permet... ça devrait permettre, le député, de
5 donner un message très clair concernant les
6 besoins de sa circonscription. Tandis que si on
7 commence à faire en partie urbaine et en partie
8 rurale une circonscription, c'est un message
9 beaucoup plus mixte, disons, que le député est
10 obligé de porter.

11 Je ne sais pas si vous avez un commentaire
12 là-dessus, mais c'est notre...

13 **M. FRANÇOIS BONNARDEL :**

14 Je ne crois pas...

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

16 ... façon de...

17 **M. FRANÇOIS BONNARDEL :**

18 Je ne crois pas que vous avez raison sur la
19 façon que vous élaborez cette question-là, je
20 pense qu'un député est fort présent dans son
21 comté, qu'il y ait une ville centre comme
22 Granby, qu'il y ait des municipalités comme
23 on... comme je l'ai ou comme Shefford a
24 aujourd'hui, Waterloo, Weedon et Shefford, je ne
25 crois pas qu'on renforcisse ou qu'on

1 affaiblisse, si vous voulez, la façon que vous
2 le dites présentement. Le comté de Shefford,
3 je crois, je l'espère, est bien représenté à
4 l'Assemblée nationale, est fortement bien
5 représenté. Et je ne crois pas qu'en le coupant
6 aujourd'hui qu'on redonne encore plus de force,
7 selon moi, à Granby. Est-ce que je me trompe?
8 Peut-être. Mais face à ça, je crois
9 qu'aujourd'hui quand vous regardez la façon ou
10 la circonscription comme elle est, je la crois
11 aussi forte intégrée de cette manière-là avec
12 les trois (3) autres municipalités, comme elles
13 sont présentement, que de la scinder, comme vous
14 voulez le faire présentement.

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

16 D'accord.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 À écouter les commentaires, effectivement, de
19 différentes régions, on se rend compte que la
20 réalité peut être bien différente d'une région à
21 l'autre, hein. Dans votre cas à vous, c'est ce
22 que vous nous dites; ailleurs, on entend
23 d'autres choses, on nous assure qu'il ne faut
24 pas mélanger la partie rurale avec la partie
25 urbaine. Dépendamment des régions, la réalité

1 régionale peut être différente, c'est ce qu'on
2 constate.

3 Nous, c'est très révélateur, notre consultation,
4 notre tournée qu'on fait, pour nous permettre de
5 constater ça à quel point dans certains endroits
6 c'est important le mixage rural et urbain; puis
7 dans d'autres régions, il ne faut presque pas
8 que ça existe et on nous explique pourquoi.
9 Alors, à partir de là, on essaie d'en tenir
10 compte.

11 Effectivement, je ne pense pas que ce soit
12 possible d'avoir une norme générale absolue,
13 applicable de la même façon partout.

14 **M. FRANÇOIS BONNARDEL :**

15 Hum hum.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Encore une fois, l'avantage d'une consultation
18 comme celle qu'on fait, c'est de tenir compte
19 des régions dans lesquelles on entend les gens,
20 dans lesquelles on entend les gens et ensuite de
21 conclure en espérant, encore une fois,
22 améliorer la situation.

23 On vous remercie beaucoup, Monsieur le député,
24 madame, monsieur.

25 **M. FRANÇOIS BONNARDEL :**

1 **M. DENIS ROY :**
2 Bonsoir, Monsieur le président, Messieurs les
3 commissaires.
4 Tout d'abord, la Chambre de commerce et
5 d'industrie Magog-Orford a été fondée en mil
6 neuf cent soixante et un (1961) avec l'objectif
7 d'aider à redémarrer l'économie de Magog à
8 l'époque. Aujourd'hui, la Chambre de commerce
9 compte tout près de quatre cents (400) membres
10 dans tous les secteurs d'activités économiques
11 régionales. La Chambre de commerce et ses
12 membres sont impliqués activement dans
13 l'évolution de la situation socio-économique et
14 culturelle ainsi que la qualité de vie dans la
15 région.
16 Sur une base régulière depuis sa fondation, la
17 Chambre de commerce a participé à l'élaboration
18 de projets porteurs, de tables de concertation
19 et de commissions publiques. On peut citer des
20 exemples récents, soit notre participation aux
21 audiences publiques du BAPE dans le dossier du
22 Mont Orford. Nous sommes actuellement impliqués
23 dans le Comité de parrainage du Mont Orford mis
24 en place par la municipalité régionale de comté,
25 la MRC de Memphrémagog, à la demande du

1 gouvernement du Québec en deux mille sept
2 (2007). La Chambre de commerce occupe aussi un
3 poste comme administrateur à la traversée
4 internationale du Lac Memphrémagog, il en est de
5 même dans plusieurs autres organismes.
6 Nous sommes en contact continuels avec tous les
7 intervenants de l'économie régionale et à
8 l'extérieur de la région, encore une fois pour
9 aider à améliorer la situation dans son
10 ensemble.
11 Je vais faire une petite pause dans mon texte
12 pour l'instant pour souligner l'appréciation que
13 j'ai, puis peut-être un peu moins de pression
14 suite à votre intervention de tout à l'heure,
15 Monsieur le président, à l'effet que vous n'avez
16 plus, suivant les présentations qui ont été
17 faites, l'intention de scinder, si on peut dire,
18 la région Magog-Orford, et je l'apprécie
19 beaucoup. Je pense que tout de suite là, vous
20 venez de rassurer une bonne partie de la
21 population.
22 Mais si vous me permettez, évidemment, il y a
23 une partie, une grande partie de ma présentation
24 qui est basée là-dessus, mais, si vous me
25 permettez, je vais continuer dans le même sens.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

À votre convenance. Pas de problème.

M. DENIS ROY :

Merci.

Depuis plusieurs décennies, la municipalité du Canton d'Orford fait partie intégrante de ce qui est appelé la région Magog-Orford. Le Mont Orford, soit la plus haute montagne de la région, est situé dans un parc provincial, un environnement pittoresque reconnu pour ses paysages, ses verdure et ses plans d'eau. Combinée à d'autres éléments environnementaux qui lui sont associés, dont le Lac Memphrémagog, le centre-ville de Magog et les environs, la région Magog-Orford est un tout et est reconnue comme telle à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Le lien naturel entre les municipalités Magog et du Canton d'Orford est reconnu depuis des décennies.

L'économie régionale dépend, dans une partie importante, du tourisme. Le tourisme tourne autour de deux (2) points repères qui sont, entre autres, le Lac Memphrémagog, aux abords de la Ville de Magog, et le Mont Orford dans la municipalité du même nom. En gros, l'économie

1 régionale dépend du tourisme et de l'industrie
2 manufacturière.
3 Depuis plusieurs mois, l'industrie
4 manufacturière est sérieusement touchée partout
5 au Canada. La région Magog-Orford connaît sa
6 grande part de déboires industriels suivant
7 plusieurs fermetures d'usines et des mises à
8 pieds massives. Ces situations tragiques pour
9 plusieurs citoyens créent un climat
10 d'incertitude économique sans précédent pour la
11 région et la perte de confiance,
12 malheureusement, envers certaines institutions.
13 Les fermetures auxquelles je fais référence sont
14 récentes, la population n'a pas eu le temps de
15 s'ajuster encore à ces situations peu
16 reluisantes, et maintenant on lui propose de
17 diviser le comté tout en changeant son nom. Et
18 je reviens sur ce que vous avez mentionné
19 tantôt, ça nous rassure beaucoup.
20 L'être humain a besoin d'encadrement, de pôles
21 d'orientation et de pouvoir s'identifier à
22 quelque chose par le lien d'appartenance, le
23 club de hockey, l'équipe sportive et l'équipe de
24 travail, l'entreprise chez qui on travaille, la
25 ville ou la municipalité où on demeure font

1 partie de ces symboles envers lesquels les gens
2 ont besoin de s'associer.
3 La région Magog-Orford est actuellement ébranlée
4 et en perte d'encadrement, faisant référence aux
5 pertes d'emploi et aux fermetures d'usines.
6 Aujourd'hui, à ces situations, le découpage du
7 comté d'Orford et la mutation de la municipalité
8 vers Richmond ne sera en rien pour rassurer la
9 population. Je vais passer par-dessus ça
10 puisqu'on en a déjà parlé et vous nous avez
11 rassurés là-dessus.
12 Quant à la représentation électorale, il est
13 important de souligner que la Chambre de
14 commerce apprécie les efforts mis en place par
15 le Directeur général des élections et son équipe
16 pour rencontrer les paramètres électoraux et les
17 principes d'équité entre tous les comtés de la
18 province.
19 Nous sommes d'avis que la loi doit être
20 respectée et qu'elle doit aussi refléter les
21 besoins des communautés qu'elle touche. Par
22 contre, les lois qui nous gouvernent font
23 l'objet continuels de révision et d'ajustement
24 pour rencontrer un juste équilibre et on conçoit
25 que ce que vous faites, justement, peut

1 permettre des ajustements.
2 Depuis des années, l'équilibre de représentation
3 électorale a été fixé par son nombre à
4 quarante-cinq mille (45 000). Ça, je vais
5 passer par-dessus puisque vous avez déjà...
6 comme on disait tout à l'heure.
7 Pour ces régions, les ajustements avec les
8 nouvelles réalités sont loin d'être terminés.
9 Je parle des régions où il y a eu des fusions
10 municipales dans le passé et c'est un poids que
11 les régions doivent vivre aujourd'hui encore,
12 certaines ont dû déboursier beaucoup d'argent
13 justement pour s'ajuster à ces besoins-là et le
14 poids qu'amènent les fusions, et par la suite le
15 changement de la carte électorale.
16 Alors, je vais passer par rapport au texte
17 certains points puisque je ne veux pas être
18 redondant là-dedans.
19 Pour aller un peu plus loin, en ce qui concerne
20 l'appartenance, la région Magog-Orford ne doit
21 pas être touchée. La région Magog-Orford est un
22 tout et est reconnue comme telle à l'échelle
23 provinciale, nationale et internationale. Le
24 lien naturel entre les municipalités de Magog et
25 Orford est reconnu depuis des décennies.

1 Pour la grande majorité des résidents d'Orford,
2 la vie de tous les jours se déroule entre Magog
3 et Orford, le travail, la vie sociale, les
4 activités de famille, les sorties en général
5 sont faites dans la région immédiate,
6 Magog-Orford, et la ville reine, Sherbrooke.
7 Magog et Orford font partie d'un même comté, un
8 député pour assurer la représentation des
9 commettants au gouvernement du Québec. Les
10 enjeux, les problèmes, les ajustements et les
11 projets d'une ou l'autre des municipalités
12 touchent habituellement la municipalité voisine.
13 Le travail qui y est fait par le bureau de comté
14 se reflète habituellement sur les deux (2)
15 municipalités. Alors, je vais laisser tomber la
16 balance de ce paragraphe-là.
17 En termes de suggestion, la Chambre de commerce
18 et de l'industrie Magog-Orford croit qu'il
19 serait raisonnable de laisser la municipalité du
20 Canton d'Orford dans le comté. Il est
21 nécessaire de réduire le nombre d'électeurs pour
22 rencontrer les paramètres de la loi, à ce
23 moment-là on suggère de considérer le découpage
24 de l'arrondissement, comme ça a été le cas par
25 monsieur Benoît tout à l'heure, de

1 l'arrondissement Rock Forest
2 Sainte-Élie-Deauville.
3 Nous sommes également d'avis que le contexte
4 économique actuel pour l'ensemble du Québec
5 n'est pas du tout favorable à des modifications
6 importantes à la carte électorale, mais nous
7 comprenons aussi que vous avez des obligations
8 de par la loi.
9 Plusieurs régions vivent encore les suites des
10 fusions municipales et l'ensemble des régions du
11 Québec subit des contre-coups économiques
12 majeurs. Le moment est mal choisi. Encore une
13 fois vous avez des obligations par rapport à la
14 loi, est-ce qu'il y aurait lieu d'amender la
15 loi? Et voilà, évidemment, ce n'est pas votre
16 juridiction, évidemment, mais une proposition ou
17 des propositions en rapport avec ça pourraient
18 peut-être être faites aux décideurs.
19 En ce qui concerne les commentaires, bien
20 évidemment je vais sauter par-dessus. En ce qui
21 nous concerne, évidemment, on suggère de garder
22 Magog et Orford ensemble puisque c'est un tout.
23 Et en termes de conclusion, encore une fois je
24 saute par-dessus, vous avez coupé un peu mon
25 «punch», là, finalement, en annonçant tout à

1 l'heure que...

2 **Mme FRANCINE CAYA :**

3 Et c'est tant mieux.

4 **M. DENIS ROY :**

5 ... et c'est tant mieux, je me répète peut-être,
6 mais on l'apprécie.

7 Au nom des membres et les permanents de la
8 Chambre de commerce et de l'industrie
9 Magog-Orford, je tiens à vous remercier pour le
10 temps que vous nous avez accordé et le temps que
11 vous nous avez permis de faire notre
12 présentation, c'est apprécié. Et je vous
13 remercie.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Alors, c'est nous qui vous remercions d'ajouter
16 aux arguments qui nous ont convaincus qu'il ne
17 fallait pas séparer Orford d'avec Magog.

18 Alors, on va, bien sûr, prendre connaissance
19 attentivement plus en détail de votre rapport
20 pour nous convaincre encore davantage, si besoin
21 en est.

22 **M. DENIS ROY :**

23 Oui.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Et en fait, nous allons voir aussi les

1 propositions que vous faites pour se réajuster
2 d'une autre façon. Alors, on vous remercie
3 infiniment de votre présentation.

4 Je ne sais pas si mes collègues ont des
5 commentaires? John?

6 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

7 Je ne sais pas si vous voulez commenter le nom
8 suggéré Memphrémagog.

9 **M. DENIS ROY :**

10 Écoutez, ça pourrait faire partie d'un débat,
11 définitivement qu'il pourrait y avoir des gens
12 pour, des gens contre, la MRC porte le nom...

13 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

14 Justement.

15 **M. DENIS ROY :**

16 ... de Memphrémagog, le lac porte le nom de
17 Memphrémagog, le comté, lui, qui... de longtemps
18 porte le nom d'Orford et pour faire référence à
19 la montagne aussi qui... tout ça est très
20 particulier, est très particulier à la région,
21 et tout comme les autres intervenants avant nous
22 ont fait état du sentiment d'appartenance et le
23 sentiment d'appartenance fait partie intégrale
24 de la loi, qui est une considération.

25 Alors, je ne voudrais pas partir un débat ce

1 soir justement sur le nom, déjà qu'avec
2 l'affirmation du président, monsieur Blanchet,
3 qu'il n'est plus question de séparer Magog et
4 Orford, déjà là, moi, je pars content, alors on
5 ne voudrait pas partir dans un débat qui
6 pourrait soulever des émotions à travers la
7 population.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci infiniment.

10 Monsieur Courville, ça va?

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Ça va. Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, merci beaucoup de votre éclairage.

15 **M. DENIS ROY :**

16 Merci beaucoup.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Bonne fin de soirée.

19 Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
20 le prochain intervenant.

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Oui. J'inviterais maintenant à la table
23 monsieur Jacques Delorme, qui est président de
24 l'Association libérale d'Orford. Monsieur
25 Delorme est accompagné de madame Palm Roy

1 que nous préférons aussi conserver le nom
2 d'Orford, pour des raisons historiques comme l'a
3 souligné monsieur Benoît très justement, mais
4 j'ai compris aussi pourquoi vous changiez le nom
5 parce qu'après avoir extirpé du comté tout ce
6 qui s'appelait Orford, c'est-à-dire la
7 municipalité, le parc et la montagne, il aurait
8 été un peu cocasse de conserver le nom d'Orford.
9 Mais maintenant, avec la décision que vous avez
10 annoncée, il n'y a pas de raison de changer le
11 nom. Alors, nous préférons que le nom
12 d'Orford, pour des raisons historiques, demeure.
13 Merci beaucoup. Merci de l'annonce que vous
14 avez faite.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 C'est bien entendu, on vous remercie beaucoup de
17 votre présentation.

18 Est-ce que vous avez des commentaires? C'est
19 beau?

20 Merci beaucoup, madame, monsieur. Bonsoir.

21 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, la
22 prochaine personne?

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Daniel
25 Leclair, conseiller au Canton de Shefford. Et

1 je voudrais mentionner que nous avons bien en
2 main le mémoire de monsieur Leclerc.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Alors, bonsoir, monsieur. Nous vous écoutons...

5 **M. DANIEL LECLAIR :**

6 Monsieur le président.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 ... avec attention.

9 - - - - -

10 **PRÉSENTATION DE M. DANIEL LECLAIR**

11 - - - - -

12 **M. DANIEL LECLAIR :**

13 Monsieur le président, Messieurs les
14 commissaires.

15 Merci de me donner l'opportunité au nom du
16 Conseil de la municipalité, de la municipalité
17 du Canton de Shefford, il ne faudrait pas mêler
18 avec la circonscription et la municipalité.

19 Avant de commencer, ce que je vais faire ce
20 soir, je vais vous donner un résumé de mon... du
21 mémoire de la Municipalité dont vous avez eu
22 copie et ce que j'aimerais, d'entrée de jeu,
23 c'est de vous donner des éléments de contexte.

24 On est une petite municipalité qui se situe à
25 soixante-huit (68) kilomètres à l'ouest de

1 Sherbrooke, une municipalité de six mille (6
2 000) habitants, dont vingt pour cent (20 %) de
3 nos gens sont de zéro à quatorze (14) ans, donc
4 une population jeune.
5 On est une municipalité qui est sise sur et
6 autour du Mont Shefford, donc un lieu de
7 villégiature, un milieu rural tout à l'heure,
8 comme vous l'avez mentionné, et un endroit de
9 quiétude dont la jeunesse est très respectée.
10 De plus, nous avons une infrastructure
11 municipale qui n'est pas traditionnelle dans
12 l'ensemble des municipalités. On a, en termes
13 d'infrastructure, des mobilisations
14 municipales, une mairie très jolie en campagne,
15 un garage municipal, une caserne de pompiers.
16 Tous les autres services sont achetés de nos
17 municipalités voisines : écoles, centres de
18 santé, loisirs, culture, tout nous provient des
19 municipalités voisines. Donc, c'est là qu'il
20 est important pour nous de respecter ce tissu
21 social, l'appartenance des gens à une
22 circonscription, dont tout à l'heure le député
23 de Shefford vous a donné l'historique, c'est la
24 plus vieille ou une des plus vieilles au Québec.
25 Comme vous pouvez vous y attendre, le conseil

1 municipal du Canton de Shefford demande tout
2 respectueusement à cette Commission de maintenir
3 le comté de Shefford dans son état actuel et
4 ce, pour les raisons suivantes.
5 À maintes occasions par les différents
6 intervenants ce soir, un élément qui ressort,
7 c'est le milieu social. Nous avons un milieu
8 qui est tissé très serré, il est important de
9 pouvoir assurer cette chimie entre les
10 différentes municipalités.
11 Tout à l'heure, je vous donnais l'exemple de
12 l'achat de nos services, nous faisons affaire
13 avec l'ensemble des municipalités qui sont des
14 voisins de Shefford. Nous n'avons pas de
15 commerces, nous magasinons à Waterloo, nous
16 magasinons à Granby. Il est important d'avoir
17 une municipalité centre forte.
18 Il est aussi important d'avoir un député
19 représentatif, un député qui connaît le milieu
20 dans lequel les gens vivent, un député qui peut
21 intervenir auprès de la ville centre à certains
22 moments pour favoriser une meilleure chimie avec
23 les municipalités plus petites.
24 Séparer la municipalité du Canton de Shefford,
25 la changer de circonscription électorale, me

1 rendrait tous les matins, à la lecture de la
2 Voix de l'Est, un citoyen qui lirait des
3 nouvelles de l'étranger. Un journal qui est
4 édité à Granby, qui reflète la réalité des
5 municipalités du comté de Shefford d'aujourd'hui
6 ne serait plus le cas une fois le comté de
7 Shefford redistribué dans Johnson.

8 La démocratie par le nombre ou par le lieu? On
9 adhère à vos principes généraux qui étaient la
10 proposition de la Loi électorale du Québec. Il
11 est vrai que le poids électoral de chaque
12 électeur doit être équivalent si l'on veut
13 obtenir une représentation équitable.
14 Toutefois, en regard de considérations
15 historiques qui ont été exposées dans le mémoire
16 que vous avez entre les mains, et compte tenu du
17 fait que la circonscription de Shefford n'est
18 pas encore à la limite supérieure du vingt-cinq
19 pour cent (25 %), et comme il ne semble pas que
20 les citoyens du Canton de Shefford gagneront en
21 termes de qualité de leur vie démocratique, et
22 étant convaincu que le gain en représentativité
23 est altéré par une perte supérieure en
24 efficience, nous demandons respectueusement à
25 cette Commission de ne pas donner suite à

1 recommandation de la proposition.
2 En terminant, j'aimerais vous rappeler que
3 présentement, dans notre région, nous vivons une
4 situation où notre positionnement géographique,
5 au point de vue économique nous relevons de la
6 Montérégie dont le siège social est Longueuil;
7 au niveau touristique, nous relevons de l'Estrie
8 dont le siège social ou la gestion vient de
9 Sherbrooke. Et avec cette réforme-là, une fois
10 adoptée si jamais, on relèverait au niveau
11 politique d'un comté de Johnson.
12 Donc, ça fait une situation où nous sommes assis
13 entre trois (3) chaises et, entre vous et moi,
14 c'est très inconfortable.
15 Merci.
16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
17 Alors, merci beaucoup de votre présentation et
18 de vos suggestions. Évidemment, Shefford est
19 quand même assez élevé au niveau des chiffres,
20 hein, ils sont à vingt-deux pour cent (22 %) ...
21 **M. DANIEL LECLAIR :**
22 Vingt-deux pour cent (22 %).
23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
24 ... par rapport à la moyenne provinciale, alors
25 on peut penser...

1 **DANIEL LECLAIR :**

2 On est en bas du vingt-cinq pour cent (25 %).

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Oui, mais est-ce que ça va durer longtemps?

5 Est-ce qu'effectivement vous pensez que ça peut

6 même se rendre à la prochaine élection générale?

7 **M. DANIEL LECLAIR :**

8 Je crois que oui, mais en fait, il y aura

9 d'autres révisions, vous l'avez dit, à toutes

10 les élections, il y a une révision et ça sera le

11 temps de se repositionner.

12 Et je pense qu'il est important, Monsieur le

13 Président, de garder ce lien social-là. Nous

14 avons une jeune population, une population tout

15 à l'heure, comme je vous disais, tous les

16 services, on les achète, mais notre population

17 travaille à Granby, travaille à Bromont,

18 travaille à Waterloo et c'est important de

19 garder cette chimie-là.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 On vous remercie beaucoup de votre présentation,

22 on va voir comment est-ce qu'on pourrait y

23 donner suite en tout ou en partie. Ça va être

24 très difficile, je vous préviens d'avance.

25 Je ne sais pas si mes collègues ont des

1 mesure où il s'agit, bon, de maintenir une
2 représentation équitable, la diversité des
3 intérêts selon les régions et comme monsieur
4 Courville l'a mentionné tout à l'heure,
5 effectivement il y a des intérêts économiques,
6 d'infrastructures, bon, etc., qui concernent les
7 régions et c'est effectivement important de
8 considérer cela.
9 Toutefois, il me semble pertinent et important
10 de souligner deux (2) points problématiques .
11 Premièrement, qu'il est arbitraire de se soucier
12 de l'équité seulement en matière de découpage
13 géographique et démographique. Bien entendu, je
14 suis conscient que là, ça dépasse un peu, ces
15 points-là, votre mandat, mais je tenais... en
16 tout cas, comme un intervenant disait tout à
17 l'heure, c'est une tribune qui permet, je pense,
18 aussi de faire passer ce message-là.
19 Et deuxièmement, qu'un problème beaucoup plus
20 grave et fondamental n'est pas abordé par cette
21 réforme, à savoir que le déficit démocratique et
22 les aberrations causées par la
23 non-reconnaissance de la pluralité d'opinions et
24 d'intérêts au-delà des enjeux régionaux. Parce
25 que, bon, les infrastructures et l'économie

1 régionale, ce n'est pas les seuls enjeux.
2 Donc... bien, avec votre permission,
3 j'élaborerais très brièvement sur ces deux (2)
4 points-là en faisant des remarques qui portent
5 plus sur les chiffres, puisqu'il s'agit ici d'un
6 découpage basé sur un calcul mathématique.
7 Donc, première remarque. On sait qu'aux
8 dernières élections, comme le faisait remarquer
9 dernièrement Normand Gilbert dans une lettre
10 d'opinion publiée dans La Tribune, que trois
11 cent mille (300 000) personnes, soit
12 l'équivalent de six (6) circonscriptions, ont
13 voté pour le Parti vert du Québec et Québec
14 solidaire et pourtant ils n'ont aucun député
15 pour les représenter. Et si ces électeurs même
16 étaient répartis différemment sur le territoire
17 et d'une manière optimale, ils auraient pu faire
18 élire une douzaine de députés. Donc je pense
19 que ça méritait d'être mentionné, ce qui montre
20 qu'une réforme de la carte électorale reste une
21 réforme insuffisante.
22 Et deuxièmement... bien, particulièrement
23 insuffisante dans le contexte actuel où il y a
24 une pluralité de partis politiques, il y en aura
25 un sixième maintenant avec le parti

1 indépendantiste, et cette réalité donc entraîne
2 un problème beaucoup plus grave et fondamental
3 qui n'est pas pris en compte par cette réforme
4 de la carte, à savoir le fait que, dans le
5 système actuel, un très grand nombre de votes,
6 en fait la majorité des votes dans toutes les
7 circonscriptions ne comptent pas.
8 Bon, si on prend à titre d'exemple ici dans ma
9 circonscription, Jean Charest a été élu, comme
10 vous le savez, avec trente-six pour cent (36 %)
11 des voix, ce qui implique que soixante-quatre
12 pour cent (64 %) des gens auraient pu rester
13 chez eux le jour de l'élection, soit trente-deux
14 mille (32 000) personnes, et ça n'aurait
15 absolument rien changé.
16 Ça me semble une situation déplorable et je
17 voulais profiter de l'occasion pour dénoncer ça,
18 et ça amène aussi des aberrations dans la mesure
19 où on ne tient pas compte de la sagesse
20 populaire, où on en fait fi, en quelque sorte,
21 et on confie notre destin dans les mains d'une
22 minorité de citoyens, ce que je trouve
23 déplorable, puisque pour qu'on puisse bâtir une
24 société qui reflète les aspirations de
25 l'ensemble des citoyens, bien, il faudrait que

1 chaque vote compte. Et pour ça...

2 Donc, voilà. Merci.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 On vous remercie beaucoup pour votre
5 présentation. On comprend effectivement que
6 vous êtes préoccupé par la représentation de
7 l'ensemble de la population à l'Assemblée
8 nationale.

9 Comme je le disais plus tôt à un intervenant,
10 c'est un sujet qui est en discussion et les
11 discussions sur justement cette matière-là sont
12 les plus élevées qu'on n'a jamais eues au
13 Québec, on peut penser que ça va continuer. Si
14 des gens comme vous continuent de s'y
15 intéresser, on verra bien ce que l'avenir va
16 nous réserver à cet égard-là.

17 Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

18 **M. STEVE DUBOIS :**

19 Merci.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Bonne soirée.

22 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
23 prochain intervenant.

24 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

25 Oui. J'inviterais maintenant à s'avancer

1 **M. PASCAL RUSSELL :**

2 J'aurais aimé aussi de mon côté avoir une belle
3 nouvelle comme les gens d'Orford, mais on va
4 essayer de travailler là-dessus.

5 Alors, je me souviendrai toujours du mercredi,
6 douze (12) mars deux mille huit (2008), jour du
7 dépôt du projet de refonte de la carte
8 électorale présenté par la Commission qui
9 prévoit le redécoupage de quatre-vingt-six (86)
10 des cent vingt-cinq (125) circonscriptions du
11 Québec. Cette dernière est la plus ambitieuse
12 des trente (30) dernières années.

13 La révision de la carte électorale est
14 nécessaire, car en vertu de la loi actuelle,
15 sept (7) circonscriptions comptent trop
16 d'électeurs et treize (13) en ont trop peu.
17 Face à cette iniquité, on veut remodeler la
18 carte électorale de façon à équilibrer les
19 représentativités.

20 Le geste est, de prime abord, fort louable, mais
21 en y regardant de près, c'est une réforme
22 empoisonnée, spécialement pour les régions
23 éloignées qui se verront diminuées dans la
24 représentativité au Parlement au profit d'une
25 augmentation de députés représentant le grand

1 Montréal, et sans oublier la disparition de ma
2 circonscription, mon comté, soit celle de
3 Shefford.

4 Les véritables victimes seront les électeurs et
5 les électrices des régions telles que Shefford,
6 Gaspé, Bas-du-Fleuve, Abitibi, Côte-Nord et
7 Ungava, etc., qui devront parcourir une plus
8 grande distance ou attendre plus longtemps que
9 présentement pour avoir accès à leur député.

10 Est-ce acceptable ou allons-nous, citoyens du
11 Québec, faire l'autruche en se disant que tant
12 que ce n'est pas dans ma cour?

13 Les refontes des cartes électorales ont toujours
14 soulevé des remous et l'opposition de nombreux
15 députés. En quatre-vingt-douze (92) et
16 quatre-vingt-dix-huit (98), les élus de
17 l'Assemblée nationale avaient adopté des lois
18 pour rejeter les cartes électorales proposées
19 par la Commission, la carte électorale était
20 alors demeurée inchangée.

21 La réforme de la carte électorale que s'apprête
22 à faire le gouvernement ne réglera rien au
23 problème de représentation des régions. Les
24 tendances démographiques sont là pour demeurer.
25 La seule solution pour les régions est dans une

1 réforme globale qui leur donne une place réelle
2 et qui leur permet de défendre leurs priorités
3 en tant que régions. Il faut maintenant que
4 l'ensemble des partis se concertent sur un nouveau
5 mode de scrutin et prennent des engagements face à
6 la population.
7 Historiquement.
8 Alors, voici l'étendue historique du débat qui
9 mènera à la liposuction et, finalement, à
10 l'ablation du comté de Shefford advenant
11 l'adoption du projet de réforme de la carte
12 électorale proposée. Selon ce qui est prévu,
13 cette suppression se ferait au profit du comté
14 de Johnson et d'un nouveau comté qui
15 correspondrait aux limites de la Ville de
16 Granby.
17 Mon comté de Shefford sert d'enracinement
18 électoral depuis la création du comté du même
19 nom en dix-huit cent vingt-neuf (1829). Ainsi,
20 pour la première fois, les citoyens de la région
21 ont pu exercer le droit d'élire leur
22 représentant à l'Assemblée législative du
23 Bas-Canada. Le comté de Shefford se trouve donc
24 lié intimement à la constitution de l'exercice
25 démocratique en région.

1 Au tout début, le comté de Shefford réagissait
2 d'un vaste territoire formé des townships : les
3 cantons de Shefford, Waterloo, Granby, Milton,
4 Roxton Pond, Stukely, Élie, Brome et
5 Farnham-Est. Une première amputation survient
6 au milieu des années mil huit cent cinquante
7 (1850) lorsque la création du comté de Brome
8 arrache les Cantons de Brome et Farnham-Est au
9 comté de Shefford, donnant à ce dernier les
10 dimensions qui restent les siennes jusqu'à la
11 réforme de la carte électorale en mil neuf cent
12 soixante-douze (1972). Cette réforme resserrait
13 le comté de Shefford autour de Granby et y
14 cédait une partie du territoire retranché au
15 nouveau comté de Johnson, nommé en mémoire du
16 premier ministre Daniel Johnson décédé en mil
17 neuf cent soixante-huit (1968), et une autre au
18 comté de Brome-Missisquoi.
19 Trente (30) ans plus tard, à la faveur d'une
20 autre réforme de la carte, les électeurs de
21 Roxton Pond rejoignait à leur tour ceux de
22 Johnson. Mais malgré un territoire disséqué, le
23 nom de Shefford restait toujours accolé à l'une
24 des cent vingt-cinq (125) circonscriptions
25 provinciales.

1 Depuis cent soixante-dix-neuf (179) ans, le
2 comté de Shefford est vivement lié à l'histoire
3 régionale. Le faire disparaître de l'horizon
4 électoral provincial anéantirait donc l'héritage
5 politique de tous ceux qui, depuis mil huit cent
6 vingt-neuf (1829), y ont exercé le rôle de
7 député. Les Tancrède Boucher de Grosbois,
8 William Bullock, mon oncle Armand Russell, les
9 Roger Paré et sans oublier monsieur Bernard
10 Brodeur, qui ont porté le flambeau au nom de la
11 démocratie.

12 L'histoire de Shefford révèle aussi la
13 vigoureuse personnalité de ses électeurs, leur
14 façon particulière de voir le monde, de voguer à
15 contre-courant des pensées populaires, tout en
16 cultivant une grande allégeance envers leurs
17 élus. Avec la disparition de mon comté de
18 Shefford, c'est ce patrimoine politique et
19 humain qu'on enterrerait.

20 Géographiquement.

21 Tout le monde combat les changements drastiques
22 et même si on comprend que la refonte de la
23 carte électorale, comme la modification du mode
24 de scrutin, bien plus urgente d'ailleurs, sont
25 des choix nécessaires. Je suis néanmoins contre

1 l'idée de la révocation de Waterloo, de la
2 municipalité du Canton de Shefford et de Warden
3 et de la dissolution du comté de Shefford, et
4 surtout à l'idée du transfert d'appartenance
5 pour que nos municipalités soient arbitrairement
6 annexées au comté de Johnson.

7 À part être un patronyme de trois (3) premiers
8 ministres de la même famille, le nom de Johnson
9 auquel on veut nous annexer ne nous dit rien.
10 Par contre, soyez assurés que je n'ai rien
11 contre Acton Vale et toutes les autres
12 municipalités de ce comté, mais nous, nous ne
13 reconnaissons aucun lien avec ce territoire.

14 La majorité des familles de Waterloo, Shefford
15 et Warden consommons, étudions et travaillons
16 principalement à Waterloo, Granby, Bromont,
17 sinon à Cowansville, mais jamais, au grand
18 jamais, dans les municipalités plus au nord,
19 soit le comté de Johnson.

20 Je comprends que Granby ait augmenté en nombre
21 depuis l'annexion de son canton, qu'il y a eu un
22 boom économique dans la majorité du territoire
23 de la MRC de la Haute-Yamaska. Bien que si le
24 nombre d'électeurs excède les quotas
25 admissibles, alors que Johnson est dans un

1 manque de voix, nous, citoyens ardents du comté
2 de Shefford, ne souhaitons pas y ajouter les
3 nôtres pour une simple question froide de
4 gymnastique comptable.
5 Veuillez considérer que les municipalités de
6 Waterloo, de Shefford et de Warden,
7 géographiquement, économiquement et
8 historiquement avec leur dix mille (10 000)
9 habitants, ont gagné leur place dans le comté de
10 Shefford et fournissent largement leur part
11 d'oxygène, d'inspiration et de revenus à
12 l'économie locale. Nous soumettre à une
13 disposition illogique après tant d'années de
14 coopération somme toute harmonieuse, même si ces
15 municipalités resteront dans la MRC de la
16 Haute-Yamaska, si un autre député nous
17 administre, s'il est d'un autre parti, ça
18 n'aidera sûrement pas à la gestion des personnes
19 et des ressources du territoire.
20 Comme toutes ces dénonciations et divisions sont
21 complexes, c'est encore plus hermétique et notre
22 désir légitime de création d'une éventuelle
23 nouvelle région administrative et du maintien de
24 notre comté serait un choix bien plus logique.
25 La loi électorale du Québec stipule que le

1 découpage de la carte électorale est basé sur le
2 principe de la représentativité effective.
3 D'une part, l'électeur doit avoir accès à son
4 député; d'autre part, le député doit accomplir
5 ses rôles de législateur et d'ombudsman auprès
6 de ses électeurs.
7 Deux (2) critères principaux guident le
8 découpage.
9 L'égalité des votes. Chaque circonscription
10 doit compter un nombre à peu près égal
11 d'électeurs. Ce nombre ne doit pas dépasser ni
12 être inférieur de plus de vingt-cinq pour cent
13 (25 %). Nous sommes présentement à vingt-deux
14 (22), à la moyenne de cent vingt-cinq (125)
15 circonscriptions québécoises.
16 Pour des raisons géographiques, démographiques,
17 socio-économiques, certaines circonscriptions
18 peuvent déroger à la règle de l'égalité du vote.
19 La densité de la population, la superficie, la
20 configuration de la région, son accessibilité,
21 le taux relatif de croissance, ainsi que les
22 frontières naturelles et créées par l'humain
23 sont certains des critères utilisés.
24 Le critère des communautés naturelles entre en
25 conflit avec celui de l'égalité des votes, mais

1 demeure l'une des principales justification du
2 découpage actuel de la carte électorale.
3 Il est impératif de justifier que les habitants
4 électeurs de Shefford, selon les dernières
5 statistiques, ont le droit de sauvegarder leur
6 comté et leur propre député à l'Assemblée
7 nationale, d'autant plus que le principe de la
8 représentation effective énoncé plus haut
9 garantit aux citoyens un accès de proximité à
10 leur député.
11 J'ai quelques pistes de solutions.
12 Afin de dénouer l'impasse qui semble se dessiner
13 autour de la délicate question de la réforme de
14 la carte électorale, il faut rechercher un
15 compromis pour accroître la représentation des
16 citoyens de la grande région montréalaise, tout
17 en évitant de se mettre les régions à dos en
18 réduisant leur nombre de circonscriptions.
19 Il est hors de tout doute que le système
20 électoral actuel n'est ni juste ni équitable.
21 Ainsi, le mode de scrutin majoritaire à un tour
22 fera perdre sept (7) sièges à l'Assemblée
23 nationale aux régions rurales à faible
24 démographie au cours des prochaines années.
25 Cela nuira à la représentation de leurs intérêts

1 au Parlement.
2 Mentionnons que douze (12) circonscriptions sont
3 en contravention avec la Loi électorale, car
4 leur nombre d'électeurs est plus de vingt-cinq
5 pour cent (25 %) au-dessus de la moyenne
6 québécoise et que douze (12) circonscriptions...
7 pardon, non, dix-neuf (19) circonscriptions sont
8 à la limite de l'illégalité, puisque le nombre
9 d'électeurs varie entre vingt (20) et vingt-cinq
10 pour cent (25 %) au-dessus ou au-dessous de la
11 moyenne québécoise. Ces chiffres sont basés sur
12 des données électorales de deux mille trois
13 (2003).
14 Les disparités ne se résument pas à l'opposition
15 entre la région urbaine et rurale, mais qu'elles
16 existent aussi entre les régions rurales
17 elles-mêmes. Voici un exemple pour illustrer
18 mes propos.
19 Le poids du vote d'un électeur de Lanaudière est
20 de trente-cinq pour cent (35 %) inférieur à
21 celui d'un électeur du Bas-Saint-Laurent et
22 soixante-cinq pour cent (65 %) inférieur à
23 celui d'un électeur de la Gaspésie. Un électeur
24 de Laval a soixante-dix pour cent (70 %) moins
25 de pouvoir dans la détermination de la

1 composition de l'Assemblée nationale qu'un
2 électeur de la Gaspésie.
3 L'urgence de déposer un projet de loi instaurant
4 les modalités du nouveau mode de scrutin
5 m'apparaît opportun. Par exemple, le modèle
6 suggéré par le comité de citoyens de la
7 Commission spéciale sur la Loi électorale et
8 étudié de manière détaillée par le Directeur
9 général des élections du Québec serait une
10 option non négligeable. La Commission de la
11 représentation électorale serait en mesure de
12 recouper la carte électorale sans réduire la
13 représentation ni le poids politique des régions
14 périphériques de façon aussi draconienne.
15 En adoptant un tout nouveau mode de scrutin, la
16 réduction des sièges territoriaux serait
17 dispersée à travers tout le Québec. Il y aurait
18 une compensation effectuée pour tous les
19 électeurs au moyen d'un deuxième vote sur le
20 bulletin. Il est clair que cette tendance
21 d'enlever des sièges et des régions
22 périphériques au profit des régions en
23 croissance démographique continuera, selon les
24 données fournies par l'Institut des statistiques
25 du Québec. Le gouvernement a l'obligation

1 morale de mettre ses intérêts propres de côté
2 pour s'assurer que tous les Québécois et
3 Québécoises soient représentés de manière
4 effective. Le gouvernement doit donc procéder
5 le plus rapidement possible au changement du
6 mode de scrutin.
7 Il y a déjà trois (3) organisations citoyennes
8 intéressées par la question de la réforme du
9 mode de scrutin et ont fait un consensus sur un
10 possible mode de scrutin pour le Québec et
11 interpellent les partis politiques afin qu'ils
12 se prononcent sur cette proposition. Il s'agit
13 de l'Association pour la revendication des
14 droits démocratiques, le Collectif féminisme et
15 la démocratie et le Mouvement démocratie et
16 citoyenneté du Québec.
17 Cela fait déjà plusieurs décennies que l'on en
18 parle, consultation après consultation, promesse
19 après promesse, tour à tour les partis
20 politiques se sont prononcés en faveur d'une
21 réforme et ils ont tous pris l'engagement de le
22 réaliser. Présentement, aucun d'entre eux
23 n'agit sur cette question. Est-ce qu'on va
24 continuer d'ignorer les intérêts de la
25 population?

1 L'implantation d'un modèle qui assurerait que
2 tous les votes contribuent à la sélection des
3 élus, permettant un véritable pluralisme
4 politique et une meilleure représentation de la
5 diversité à l'Assemblée nationale, qu'il
6 s'agisse des régions, des femmes ou de la
7 diversité ethno-culturelle est nécessaire.
8 De plus, dans un rapport déposé le vingt et un
9 (21) décembre deux mille sept (2007), le
10 directeur général des élections a validé la
11 faisabilité d'un de ces projets de nouveau mode
12 de scrutin. Il m'apparaît qu'il ne manque plus
13 que la volonté politique d'agir.
14 La réforme de la carte électorale, telle que
15 proposée par le gouvernement, ne règlera rien
16 aux problèmes de représentation des régions
17 puisque les tendances démographiques sont là
18 pour y demeurer. La seule solution pour les
19 régions réside dans une réforme globale qui leur
20 donne une place réelle et qui leur permet de
21 défendre leurs priorités en tant que régions.
22 Il faut maintenant que l'ensemble des partis
23 politiques en place se concertent sur une
24 nouvelle méthode de scrutin et prennent des
25 engagements fermes face à la population.

1 L'immobilisme du gouvernement n'a plus sa place.
2 Il faut modifier le système électoral pour y
3 instaurer des éléments de proportionnalité.
4 La conséquence directe de ne pas avoir un
5 changement du mode de scrutin, tel que promis,
6 est la perte des sièges pour les régions
7 périphériques au profit des régions
8 métropolitaines et leurs banlieues. Le
9 gouvernement préfère cette voie avec ses
10 conséquences prévisibles au lieu de déposer un
11 projet de loi instaurant les modalités du
12 nouveau mode de scrutin.
13 Donnons les outils à la Commission de la
14 représentation électorale pour qu'elle puisse
15 être en mesure de recouper la carte électorale
16 de façon à assurer aux régions une
17 représentativité équitable. En adoptant le
18 nouveau mode de scrutin, la réduction des sièges
19 territoriaux serait dispersée à travers tout le
20 Québec, il y aurait une compensation effectuée
21 pour tous les électeurs au moyen d'un deuxième
22 vote sur le bulletin.
23 En effet, en optant sur le statu quo, le
24 gouvernement choisit de forcer la Commission de
25 la représentation électorale à faire la

1 quadrature du cercle afin de continuer la
2 mainmise sur la représentation électorale par
3 les partis politiques traditionnels.
4 Si nous ne modifions pas cette méthode dans un
5 avenir rapproché et continuons de l'accepter,
6 cette tendance d'enlever des sièges des régions
7 périphériques au profit des régions en
8 croissance démographique continuera selon les
9 données fournies par l'Institut des statistiques
10 du Québec. Le gouvernement a l'obligation
11 morale de mettre ses intérêts propres de côté
12 pour s'assurer que tous les Québécois et
13 Québécoises soient représentés de manière
14 effective. Le gouvernement doit donc procéder
15 le plus rapidement possible au changement du
16 mode de scrutin en place une fois pour toutes.
17 Encore une fois, la révision de la carte
18 électorale québécoise aura servi de déclencheur
19 à un épisode de crise sur l'évanescence du poids
20 politique des régions en décroissance
21 démographique.
22 Les manières d'habiter le monde et d'habiter les
23 territoires évoluent, mais les modes de
24 représentativité électorale sont basés sur des
25 principes qui ont plus de cent (100) ans et qui

1 ne peuvent plus saisir adéquatement la réalité
2 mouvante de la mondialisation actuelle et de
3 l'habitat à géométrie variable.
4 Il n'y a pas eu de réforme substantielle de nos
5 institutions démocratiques depuis le premier
6 gouvernement Lévesque à la fin des années
7 soixante-dix (70). Il est urgent que l'on
8 s'attaque à cette tâche pour revitaliser la
9 démocratie québécoise. La tentative prometteuse
10 des États généraux sur la réforme des
11 institutions démocratiques de deux mille deux
12 (2002) deux mille trois (2003) a été vite mise
13 sur la tablette, autant par le Gouvernement
14 Charest que par l'opposition péquiste.
15 Ce qui me déçoit, c'est la difficulté d'en
16 arriver à un consensus entre les parties,
17 notamment parce qu'il n'y a pas de concordance
18 sur les modalités de la réforme. Le consensus
19 entre les trois (3) partis, dit simplement, est
20 chose impossible. Il est en effet impossible
21 que les trois (3) partis représentés en Chambre
22 aient des intérêts convergents sur cette
23 question politiquement très délicate puisque les
24 intérêts des uns vont systématiquement à
25 l'encontre des intérêts des autres.

1 La carte électorale n'est que l'image d'un
2 système électoral désuet qui ne sert plus les
3 intérêts démocratiques de la population du
4 Québec. Au lieu de s'attaquer au problème
5 global, le gouvernement en place laisse le
6 Directeur général des élections procéder à cet
7 exercice qui ne peut conduire qu'à une solution
8 à court terme. Le déclin démographique de
9 certaines régions est là pour y demeurer et en
10 réglant à la pièce ce type de problème, on ne
11 fait que colmater temporairement la plaie.
12 Ce qu'il faut, c'est revoir globalement le
13 système électoral, le mode de scrutin, la carte
14 électorale, et j'en passe, pour se doter d'un
15 modèle répondant véritablement à nos besoins
16 aujourd'hui.
17 Une refonte purement arithmétique de la carte
18 ne pourra jamais arbitrer ces différentes
19 problématiques. D'autres solutions sont
20 possibles si on se donne la peine de les
21 étudier.
22 Je profite du passage de la Commission dans
23 cette région du Québec pour relancer le débat
24 public sur la nécessité d'une réforme du mode de
25 scrutin en lien avec une nouvelle carte

1 électorale cohérente. Il ne suffit pas que les
2 gens des régions disent qu'ils ne veulent pas
3 perdre leur comté et il ne suffit pas non plus
4 que les gens des villes affirment vouloir en
5 gagner, il faut envisager le problème autrement
6 et globalement.

7 Le temps est venu de dénoncer l'immobilisme du
8 côté des dirigeants politiques et l'attitude des
9 partis représentés à l'Assemblée nationale qui
10 refusent de s'attaquer au véritable problème de
11 la réforme du mode de scrutin parce que la
12 situation actuelle les sert bien.

13 Je terminerai mes revendications ainsi : L'heure
14 est donc venue pour que les citoyens prennent le
15 relais. À eux d'agir maintenant, mais qui leur
16 permettra?

17 Merci de m'avoir entendu.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Alors, merci Monsieur le Maire pour votre
20 témoignage.

21 Effectivement, le débat sur le changement de
22 mode de scrutin, comme je le disais plus tôt,
23 existe au Québec et il n'a jamais été aussi
24 présent que présentement même si, encore une
25 fois, il y a une parenthèse qui est faite, vu

1 que la loi nous oblige à procéder suivant la loi
2 telle qu'elle est, là, pour revoir la carte
3 électorale en vue des prochaines élections
4 générales.
5 Mais c'est un débat qui n'est pas particulier au
6 Québec, hein, vous savez que ça s'est passé
7 aussi dans quelques provinces de l'Est, ça s'est
8 passé aussi dans quelques provinces de l'Ouest
9 et même, en Colombie-Britannique, il y a eu un
10 référendum en deux mille quatre (2004) à
11 l'occasion d'élections générales pour changer le
12 mode de scrutin. On voulait là proposer un mode
13 de scrutin qui avait été, en fait, choisi par la
14 population, il y avait des électeurs qui avaient
15 été triés sur le volet pour, en fait, faire une
16 proposition. Ça a failli passer, mais ça
17 n'avait pas passé lors de l'élection de deux
18 mille quatre (2004) et cette année, en deux
19 mille huit (2008), en mai deux mille huit
20 (2008), là, parce qu'ils ont des élections à
21 date fixe, là, lors de la prochaine élection à
22 date fixe qui aura lieu en mai, de nouveau en
23 fait la question sera posée aux électeurs de
24 cette province.
25 Il y a eu, en fait, un référendum semblable à

1 l'occasion des élections provinciales en Ontario
2 au mois d'octobre dernier et là, en fait, le
3 modèle qui était proposé ressemblait à celui qui
4 a été examiné au Québec, et ça n'a pas passé non
5 plus.

6 D'aucuns prétendent que c'est parce qu'il n'y
7 avait pas eu suffisamment d'informations données
8 à la population sur le modèle qui était proposé.
9 À tout événement, ça n'a pas marché.

10 Au Québec, le débat, comme vous l'avez dit,
11 existe, et il est plus fort que jamais. On
12 verra bien, en fait, qu'est-ce qui arrivera. Il
13 y a des mouvements, là, des groupes, comme vous
14 l'avez mentionné dans votre mémoire, qui
15 veillent au grain. Alors, on ne sait pas ce que
16 l'avenir nous réserve, mais, quant à moi, c'est
17 un dossier qui reste ouvert. Alors, on verra
18 bien.

19 **M. PASCAL RUSSELL :**

20 J'aimerais ajouter, Monsieur le Président, que
21 si, en Ontario, ils n'avaient pas mis un
22 pourcentage de soixante pour cent (60 %), alors
23 quand on... c'est arrivé à cinquante-sept point
24 sept (57.7 %), ça aurait passé.

25 Alors, il faudrait peut-être se donner des

1 bonnes balises et s'assurer qu'on puisse
2 éventuellement régler la solution une fois pour
3 toutes.

4 Alors, je vous remercie de votre patience et de
5 votre dévouement envers la cause et j'espère
6 que... entendre une bonne nouvelle et
7 qu'éventuellement les politiciens vont se
8 prendre en main.

9 Merci.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, c'était très intéressant. Merci
12 beaucoup.

13 Est-ce que vous avez des commentaires?

14 Bonne soirée, Monsieur le Maire.

15 Alors, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire,
16 la prochaine personne?

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Pierre
19 Harvey. Monsieur Harvey est consultant, il
20 interviendra à titre personnel.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors, bonsoir monsieur Harvey. Nous vous
23 écoutons.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. PIERRE HARVEY

- - - - -

M. PIERRE HARVEY :

Alors, monsieur Blanchet, bonsoir, monsieur Courville, monsieur Zacharias.

Je pense que c'est plus un élément de réflexion. D'abord, oui, une grande sagesse d'avoir conservé Orford quand même, la question ne se posait même pas à mon avis, ça c'est sûr et certain.

Memphrémagog, encore une fois, un nom qui ne voudrait pas nécessairement rien dire pour l'ensemble du comté, Orford étant beaucoup plus naturel.

Les seules options qui, éventuellement, pourront peut-être vous rester, si c'est uniquement un élément de pourcentage de population, vous n'aurez pas nécessairement beaucoup d'autres options que de jouer peut-être avec le sud de Sherbrooke, quand vous regardez au bout du Mont Bellevue, c'est à peu près les seules options que vous pourriez avoir pour jouer avec un peu au niveau de la population.

Parce que Saint-Élie-d'Orford, bien, je pense

1 qu'on se comprend bien que ça ne s'appelle pas
2 Saint-Élie-de-Richmond et ça ne s'est jamais
3 appelé comme ça. Le lien naturel de la Route
4 220 nous amène directement à Orford et les gens
5 qui sont de la région comprennent aussi très
6 bien que Deauville, Rock Forest et Sherbrooke --
7 Deauville, Rock Forest et Saint-Élie, pardon,
8 les gens travaillent autant à Magog, autant dans
9 l'ouest de Sherbrooke, évidemment, et on sait
10 que le futur développement économique du Grand
11 Sherbrooke va se passer par le comté d'Orford.
12 Ça, c'est un autre élément qui est extrêmement
13 important.

14 Sinon, les seules options que vous pourriez
15 avoir, c'est de jouer avec quelques petites
16 poches de population vraiment par le Mont
17 Bellevue, mais à ce moment-là, vous devrez
18 toucher au comté de Sherbrooke, peut-être jouer
19 avec Saint-François aussi, mais Saint-Élie, Rock
20 Forest, Deauville, vous risquez de vous
21 retrouver avec une levée de boucliers un petit
22 peu semblable à ce qui a été vécu avec Orford.
23 Le lien est tout à fait naturel depuis toujours,
24 je pense qu'il est relié au Lac Memphrémagog.
25 Tout le monde comprend bien que chez nous, on

1 boit l'eau du Lac Memphrémagog, on ne boit pas
2 celle de Richmond. La possibilité que l'on a de
3 toujours avoir un lien majeur et un poids
4 politique sur le député d'Orford est extrêmement
5 crucial à mon avis pour Sherbrooke, surtout dans
6 un balancier où éventuellement les pourcentages
7 d'élection risquent un peu de toujours être
8 assez bas vu qu'il y a enfin un troisième parti
9 qui a pris une remontée importante.
10 Mais on peut voir forcément que Saint-Élie, Rock
11 Forest, Deauville, à moins de jouer avec
12 certaines poches de population à mon avis dans
13 le sud du Mont Bellevue, vous n'aurez pas
14 nécessairement beaucoup d'options.
15 Et rappelez-vous aussi que les fusions
16 municipales sont très fraîches à l'esprit des
17 gens dans ce coin-là, ce qui fait que ça risque
18 d'être quand même quelque chose d'assez
19 problématique.
20 En fait, c'était une réflexion comme ça pour...
21 Merci.
22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 On vous remercie beaucoup de votre éclairage.
24 **M. PIERRE HARVEY :**
25 Merci. Bonjour.

1 Québec pour la région de l'Estrie, différent du
2 projet de carte déposé par la Commission de la
3 représentation électorale du Québec, le douze
4 (12) mars dernier à l'Assemblée nationale.
5 Ce découpage est semblable, conforme à un projet
6 qui aurait déjà été étudié, tel projet ayant
7 fait l'objet d'un article publié sous la plume
8 de Gilles Fiset, dans le quotidien La Tribune,
9 en date du vingt-deux (22) février deux mille
10 huit (2008). Suite à une discussion, ce projet
11 a fait l'objet d'un large consensus au sein des
12 instances régionales et locales de notre parti.
13 Notre parti aurait préféré, et de loin, que la
14 délimitation des circonscriptions électorales en
15 Estrie ne soit pas modifiée et que notamment les
16 régions, dont l'Estrie, ne voient pas leur
17 représentation diminuée à l'Assemblée nationale.
18 Évidemment, il s'agit d'un tout autre débat.
19 Donc, le projet de délimitation des
20 circonscriptions électorales qui suit est
21 présenté sur la base des deux (2) postulats
22 suivants :

23 Le premier étant que la Commission de la
24 représentation électorale du Québec entend
25 procéder à des changements majeurs à notre carte

1 électorale et, j'ajouterais, puisqu'elle y est
2 tenue en vertu de la loi actuelle; les trois (3)
3 partis représentés à l'Assemblée nationale
4 n'entendant pas procéder à des modifications à
5 la législation électorale actuellement en
6 vigueur.
7 Nous avons retenu, pour ce faire, les critères
8 suivants :
9 Le respect du nombre d'électeurs établi par les
10 dispositions de la loi actuelle en fonction de
11 la moyenne idéale de quarante-cinq mille deux
12 cent sept (45 207) électeurs par
13 circonscription; l'harmonisation des
14 circonscriptions avec les divisions
15 administratives telles que les régions
16 administratives, les municipalités ainsi que les
17 municipalités régionales de comté; et une
18 meilleure prise en compte des divers sentiments
19 d'appartenance qui découlent de ce qui précède.
20 Voici donc la proposition que nous favorisons et
21 dont on retrouvera la description en annexe.
22 J'enlève le mot «visuelle» parce qu'on a eu un
23 petit problème avec notre carte qui sortait à
24 peu près un pouce par un pouce.
25 L'Estrie compterait cinq (5) circonscriptions,

1 puisque celles de Johnson et de Brome-Missisquoi
2 qui chevauchent actuellement les régions
3 administratives de l'Estrie et de la Montérégie
4 cesseraient d'appartenir au territoire de la
5 région de l'Estrie.
6 Alors, les circonscriptions proposées sont les
7 suivantes :
8 Mégantic-Les Sources, qui comprendait -- je vais
9 vous laisser le temps d'arriver -- les MRC du
10 Granit, du Haut Saint-François et Les Sources,
11 qui sont actuellement dans Richmond, et on
12 arriverait à environ quarante-quatre mille cinq
13 cents (44 500) électeurs inscrits. Donc,
14 presque pile sur le nombre idéal d'électeurs.
15 Une seconde circonscription que nous proposons
16 serait celle d'Orford-Memphrémagog, qui
17 comprendrait simplement les MRC de Memphrémagog
18 qu'on voit ici et de Coaticook. Environ
19 quarante-neuf mille (49 000) électeurs inscrits,
20 donc encore largement à l'intérieur des barèmes
21 prescrits.
22 Ensuite, le comté de Richmond comprendrait les
23 MRC du Val-Saint-François ainsi que
24 l'arrondissement Rock Forest,
25 Saint-Élie-Deauville de Sherbrooke et encore là,

1 on en arriverait à environ... on a arrondi les
2 chiffres, là, c'est toujours susceptible de
3 fluctuer, mais encore là, environ à
4 quarante-cinq mille (45 000) électeurs inscrits.
5 Ensuite, le comté de Saint-François ne
6 compterait plus que les arrondissements de
7 Brompton, de Fleurimont et de Lennoxville, donc
8 en gros la partie est de Sherbrooke, soit
9 environ quarante-trois mille (43 000) électeurs.
10 Et Sherbrooke demeurerait tel quel, la
11 circonscription actuelle comptant environ
12 quarante-neuf mille (49 000) électeurs inscrits.
13 Cette proposition, à notre point de vue,
14 respecte les critères établis par la Loi
15 électorale, notamment en ce qui concerne le
16 nombre d'électeurs par circonscription, puisque
17 toutes les circonscriptions estriennes
18 compteraient vraisemblablement entre
19 quarante-trois mille (43 000) et quarante-neuf
20 mille (49 000) électeurs.

21 De plus, elle nous semble tenir davantage compte
22 des sentiments d'appartenance et, plus
23 particulièrement, des divisions administratives
24 que celui déposé... en fait, on a écrit «par le
25 DGE», on rectifie, là. Alors, chacune des MRC

1 serait, dans ce projet-là, desservie par un seul
2 député. Le territoire de chacune des
3 circonscriptions projetées n'appartiendrait
4 désormais qu'à la région administrative de
5 l'Estrie, donc il n'y aurait plus de
6 chevauchement.
7 Ce faisant, l'ensemble des sentiments
8 d'appartenance qui se sont développés à
9 l'intérieur des villes, des MRC et de la région
10 de l'Estrie seraient mieux respectés.
11 La proposition soumise a suscité du
12 mécontentement chez un grand nombre
13 d'intervenants de l'Estrie, et pour cause,
14 plusieurs MRC verraient leur territoire
15 chevaucher plus d'une circonscription, telles
16 les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François,
17 du Haut Saint-François, ce qui compliquerait
18 inutilement la concertation de tous les
19 intervenants, qu'on parle d'élus, d'organismes à
20 vocation économique, etc.
21 La proposition ne respecte pas les limites
22 géographiques des MRC limitrophes au territoire
23 estrien, comme celles d'Arthabaska, de Drummond
24 et de la Haute-Yamaska.
25 Elle ne respecte pas non plus les sentiments

1 d'appartenance de plusieurs électrices et
2 électeurs. Je ne reviendrai pas sur le Mont
3 Orford puisqu'il s'agit d'une question réglée,
4 mais je peux vous parler encore de la MRC du
5 Val-Saint-François, qui est dans Richmond, ou du
6 Haut Saint-François, dans Mégantic-Compton, où
7 en faisant de la circonscription de Richmond une
8 courtepoinTE assez hétéroclite de municipalités
9 et de régions administratives, il y aurait une
10 partie de Richmond qui aurait... qui serait dans
11 le centre du Québec, puis une partie en Estrie,
12 une partie dans les Bois-Francs et, évidemment,
13 de très nombreuses MRC.

14 Parmi les intervenants de notre région qui se
15 sont opposés à la proposition, on compte
16 plusieurs autorités municipales et régionales,
17 MRC Memphrémagog, par exemple, Conférence
18 régionale des élus, ainsi que d'autres
19 intervenants impliqués dans le développement de
20 la région comme Tourisme des Cantons-de-l'Est,
21 Chambre de Commerce et de l'Industrie
22 Magog-Orford, ainsi que celle de Valcourt.

23 Je vais laisser mon collègue vous faire part de
24 sa position sur les circonscriptions limitrophes
25 à l'Estrie qui font actuellement en partie...

1 qui couvrent actuellement en partie l'Estrie,
2 pardon.

3 - - - - -

4 **PRÉSENTATION DE M. ÉTIENNE-A. BOUCHER**

5 - - - - -

6 **M. ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER :**

7 En fait, mon intervention sera très brève.
8 C'est simplement au niveau de notre conscience
9 que le projet que nous vous apportons
10 aujourd'hui a, bien sûr, un impact sur les
11 municipalités qui sont limitrophes à la région
12 estrienne. Je pense notamment aux municipalités
13 qui sont en Montérégie, mais qui sont incluses
14 dans le territoire de la circonscription de
15 Johnson, territoire actuel bien évidemment, ou
16 encore les municipalités au nord de la
17 circonscription actuelle de Richmond, on pense à
18 au... on pense à Saint-Cyrille-de-Wendover,
19 Notre-Dame-du-Bon-Conseil, etc.

20 Donc, la circonscription de Johnson se
21 résumerait à la MRC d'Acton, de même qu'à une
22 très grande partie de la MRC des Maskoutains.
23 Évidemment, à un moment donné, et je suis sûr
24 que vous l'avez vu, il n'est pas possible de
25 respecter en tout et partout les limites des

1 MRC. Donc, ce qu'on propose effectivement, bon,
2 est un peu à côté du principe du respect total
3 des divisions administratives que sont les MRC.
4 Donc, pour reprendre, Johnson, c'est la MRC
5 d'Acton, de même qu'une grande partie de la MRC
6 des Maskoutains. Autrement dit, le comté de
7 St-Hyacinthe se résumerait à la Ville de
8 St-Hyacinthe, de même que La Présentation,
9 Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine.
10 Évidemment, Johnson doit aller chercher la
11 partie nord de la MRC de la Haute-Yamaska, comme
12 c'est le cas présentement, avec Sainte-Cécile de
13 Milton, Roxton Pond et Saint-Joachim et auquel
14 on ajouterait, comme vous l'avez proposé,
15 Warden, Waterloo et Canton de Shefford.
16 Je m'arrête ici.

17 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

18 Alors, nous vous remercions de votre attention.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 C'est nous qui vous remercions de votre
21 proposition. Nous allons la regarder avec
22 beaucoup d'intérêt et ça ajoute à notre
23 réflexion. Je ne dirais pas que ça la
24 simplifie, mais ça nous donne un autre point de
25 vue qui va nous permettre certainement, je

1 l'espère, d'en arriver à une conclusion qui sera
2 plus satisfaisante que celle qui a été proposée
3 jusqu'à maintenant.

4 Je ne sais pas si mes collègues ont des
5 questions ou des commentaires? John?

6 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

7 J'aurais bien aimé voir la carte, mais...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Est-ce que c'est possible de nous la faire
10 parvenir?

11 **M. ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER :**

12 Elle est disponible.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Oui?

15 **M. ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER :**

16 Moi, je l'ai sur mon portable. Je pourrais vous
17 la donner immédiatement, mais c'est...

18 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

19 C'est qu'on a tenté de l'agrandir, mais elle
20 était un pouce et demi, à peu près, par
21 peut-être un pouce de haut. Alors, on ne
22 discernait pas grand-chose là-dessus.

23 Mais effectivement, on peut la visionner sur le
24 portable.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Ça serait peut-être possible de nous l'envoyer
2 par courriel...

3 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

4 Oui, certainement.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 ... pour qu'on puisse effectivement l'agrandir
7 dans un format qui pourra nous permettre de voir
8 davantage votre proposition.

9 Alors, vous pourrez vous entendre avec notre
10 secrétaire qui prendra les adresses e-mail que
11 ça prend pour qu'on puisse y avoir un accès
12 et...

13 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

14 Alors...

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 ... ainsi, en fait, l'examiner avec plus
17 d'attention.

18 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

19 Alors, je comprends qu'on peut attendre la fin
20 de l'audience et on vous donnera toutes ces
21 informations-là...

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Bien. Merci infiniment.

24 **M. SÉBASTIEN GAGNON :**

25 ... on prendra les informations.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Merci. Bonne soirée. Bonsoir.

3 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
4 pouvez-vous appeler le prochain intervenant?

5 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

6 Je dois vous dire, Monsieur le Président, que
7 toutes les personnes inscrites sur ma liste ont
8 eu l'occasion de se faire entendre.

9 Peut-être y a-t-il dans la salle d'autres
10 personnes qui voudraient intervenir?

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 S'il vous plaît?

13 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

14 Oui. Monsieur, s'il vous plaît, vous avancer et
15 vous identifier.

16 Donc, je vais me risquer pour le nom de famille.
17 Si je fais erreur, vous allez me corriger. Il
18 s'agit de monsieur Thomas Someynsky?

19 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

20 Someynsky.

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Voilà, vous le dites beaucoup mieux.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Bonsoir, monsieur.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. THOMAS SOMEYNSKY

- - - - -

M. THOMAS SOMEYNSKY :

Bon. J'ai trouvé assez satisfaisant le travail qu'a présenté la Commission, dans les limites qui lui sont données par la loi, parce que je crois que le principe, je dirais, un homme/un vote, en tout cas la représentation des personnes à l'Assemblée nationale soit proportionnelle au nombre de personnes qui habitent dans chaque région, là, et puis ça doit être valable autant pour des habitants de Montréal, de Gaspé, de Trois-Rivières ou de Sherbrooke.

Bon. Il y a des limites qui sont dans la loi et dans la façon dont c'est appliqué. La première, c'est le plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %), ça me semble absurde comme distorsion, là. Dans un projet de deux mille quatre (2004), le gouvernement du temps avait proposé plus ou moins quinze pour cent (15 %), ce qui était une amélioration peut-être pas suffisante, mais en tout cas une amélioration, avec les complications de révision chaque dix (10) ans et

1 puis chaque dix (10) ans, que ça soit au fédéral
2 ou que ce soit ici, il y a toujours des
3 grincements de dents, là, parce que changer le
4 nombre de personnes d'une population, ça veut
5 dire déplacer une municipalité d'une
6 circonscription à une autre. C'est dans la
7 nature de l'opération.
8 Bon. Alors, disons que vous avez travaillé avec
9 le plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %) et
10 puis il y a des distorsions qui restent encore.
11 Alors disons que je regrette que le quinze pour
12 cent (15 %) n'ait pas été appliqué aussi dans le
13 mandat qui vous a été donné. Je regrette aussi
14 que Jean-Pierre Charbonneau, quand il était
15 ministre responsable, il avait reçu le précédent
16 rapport de la Commission, là, le rapport final
17 qui avertissait du problème, et puis Jean-Pierre
18 Charbonneau pensait plutôt transformer le Québec
19 en 4^{ième} république, ça, c'est la façon dont que
20 je qualifie la représentation proportionnelle,
21 là, et il a négligé de mettre en marche une
22 étude, là, de la représentation des régions et
23 puis des problèmes que la distorsion créait
24 déjà, il a fallu faire des exceptions au plus ou
25 moins vingt-cinq pour cent (25 %) à ce

1 moment-là, alors... bon. Maintenant, vous avez
2 travaillé, vous avez présenté un rapport et on
3 travaille là-dessus.
4 On mentionne beaucoup la représentation des
5 régions et, les régions, c'est une réalité. Si
6 le travail des députés a besoin de fonds
7 d'opération nécessaires à bien desservir une
8 région où il y a des difficultés de déplacement,
9 et cetera, c'est un problème qui n'est pas un
10 problème de représentation, mais un problème de
11 financement des bureaux de comté. C'est deux
12 (2) choses différentes, là. Et puis faire...
13 bon, dans les parlements, c'est la population
14 qui est représentée, ce ne sont pas les régions.
15 Disons que les régions en soi, ce n'est pas ça
16 qui est représenté dans un parlement, et une
17 région qui a cent mille (100 000) personnes et
18 une région qui a cinq cent mille (500 000)
19 personnes, bien ça ne doit pas avoir le même
20 nombre de députés, quel que soit l'espace à
21 couvrir.
22 Bon. Quand il y a des résultats électoraux, la
23 première chose, la première question qu'on se
24 pose, c'est : qui va être le Premier ministre?
25 Disons, c'est le réflexe, là. Et à ce

1 moment-là, qui est le Premier ministre, ça
2 dépend aussi de la carte électorale, ça dépend
3 du mode de scrutin et ça dépend de la
4 distribution des circonscriptions.
5 Le mode de scrutin peut apporter des distorsions
6 qui donnent plus de députés à un parti qui a
7 moins d'électeurs. Ça arrive avec la
8 représentation proportionnelle aussi.
9 En Catalogne, en quatre-vingt-quinze (95) et
10 quatre-vingt-dix-neuf (99), deux (2) fois, le
11 groupe au pouvoir, un groupe conservateur
12 nationaliste dirigé par Jordi Pujol, qui est
13 venu plusieurs fois au Québec, là, a eu un peu
14 plus de députés et un peu moins de députés que
15 les socialistes parce que la Catalogne est en
16 cinq (5) régions, je crois, en quatre (4) ou
17 cinq (5) régions, et il y a une distorsion, il y
18 a un peu plus d'électeurs par député dans la
19 capitale, Barcelone, qui est un peu plus
20 socialiste, donc un peu moins de représentation,
21 et puis il y a eu un désaccord.
22 Donc, je dis ça parce qu'on dit : «Il faut la
23 représentation proportionnelle pour éviter les
24 erreurs, là», ça arrive aussi avec la
25 représentation, sauf si on a qu'un seul... une

1 seule liste pour tout le pays.
2 Maintenant, c'est normal que, avec un mode de
3 scrutin, on arrive des fois à des distorsions.
4 Par exemple, l'élection du Président des
5 États-Unis ne s'est pas faite par le vote
6 électoral... des électeurs, s'est faite par un
7 collège électoral et, en l'an deux mille (2000),
8 Gore, il a eu deux mille... deux cent mille
9 (200 000) voix de plus que Bush, mais moins de
10 personnes au vote électoral et on n'a pas pensé
11 à changer le système. On a regardé la façon
12 dont on a compté les votes dans un état
13 particulier où il y avait deux mille (2000) ou
14 trois mille (3000) voix en jeu, là, pour aller
15 d'un côté ou de l'autre, là, mais le système est
16 resté le même et puis ce n'est toujours pas les
17 citoyens américains qui élisent leur président,
18 mais les électeurs élus dans chaque état.
19 Dans les distorsions qu'il y a eu au Québec et
20 dans d'autres provinces, souvent ça passe sans
21 trop de problème. Disons que Bernard Lord a eu
22 plus de voix, mais moins de députés au
23 Nouveau-Brunswick il y a un an ou deux (2), où
24 il a décidé de partir, là, et puis il n'y a pas
25 eu de modification. Ici, Bouchard a eu moins de

1 votes que Charest à une occasion et puis, bon,
2 ça a continué.
3 Mais il y a eu, à un moment donné, une
4 divergence qui a été vraiment excessive, c'était
5 soixante-six (66), quand Daniel Johnson a été
6 élu, avoir plus de voix avec quarante pour cent
7 (40 %) des voix -- plus de sièges avec quarante
8 pour cent (40 %) de voix qu'un parti qui a eu
9 quarante-huit pour cent (48 %) des voix, là, là
10 c'est les comtés protégés qui ont finalement été
11 dissociés, éliminés, mais le discours qu'on
12 entend des régions qui ne veulent pas perdre de
13 comtés, il y a quatre (4) ans comme maintenant,
14 là, ça tend vers un retour vers les comtés
15 protégés qui existaient avant et puis je pense
16 que ce n'est pas souhaitable pour le Québec
17 qu'on arrive à des divergences très grandes dans
18 le nombre d'électeurs par circonscription.
19 Sur la réforme du mode de scrutin, notre mode de
20 scrutin, il a d'un côté des distorsions entre
21 nombre de députés et puis pourcentage des voix,
22 là, il y a des distorsions. Et il y a aussi une
23 impossibilité pour les petits partis ou une très
24 grande difficulté pour les petits partis de
25 pouvoir avoir une représentation parlementaire.

1 Pour moi, c'est deux (2) choses différentes.
2 Et il y a une proposition qui a été faite et
3 puis un modèle que je veux signaler une nouvelle
4 fois parce que vous la connaissez déjà, bon,
5 d'abord je veux dire que notre mode de scrutin,
6 à partir de quarante pour cent (40 %) des voix,
7 en général ça donne un gouvernement majoritaire.
8 René Lévesque a gouverné avec quarante pour cent
9 (40 %) des voix avec un gouvernement qui me
10 semblait tout à fait légitime et tout à fait
11 correct. Les trois (3) mandats de Jean
12 Chrétien, il les a obtenus avec trente-huit
13 (38 %), trente-neuf pour cent (39 %) des voix
14 les trois (3) fois. Brian Mulroney, son
15 dernier... son deuxième mandat, c'était avec
16 trente-huit pour cent (38 %) à peu près. Et je
17 pense que c'est préférable que ces gouvernements
18 aient été des gouvernements majoritaires et non
19 pas comme ce que donne la proportionnelle,
20 l'obligation, à toutes fins pratiques, de former
21 des coalitions entre partis.
22 Disons, ça, c'est ça que j'appelais 4^{ième}
23 république, mais cette année, en Italie, parce
24 que trois (3) sénateurs de la coalition
25 gouvernementale ont décidé de s'en retirer, le

1 gouvernement est tombé, il a fallu faire des
2 nouvelles élections. Disons qu'il y a une
3 instabilité que... je ne pense pas que le
4 principe, parce que disons que le principe de la
5 proportionnelle, c'est que si un parti n'a pas
6 cinquante pour cent (50 %) des voix, il ne peut
7 pas former de gouvernement majoritaire. Il faut
8 toujours des coalitions, donc des négociations,
9 des accommodements, ça, je ne pense pas que ce
10 soit bon.

11 Le système qui me semble pouvoir concilier une
12 amélioration qui donne l'accès au Parlement aux
13 petits partis, tout en gardant la stabilité
14 gouvernementale habituelle, c'est ce qui a été
15 proposé par l'ancien juge Marc Brière. Je
16 dirais comme exemple, là, disons, prenons au
17 Québec les soixante-quinze (75) comtés fédéraux,
18 circonscriptions fédérales, et ajoutons
19 cinquante (50) députés à la proportionnelle,
20 quelque chose comme ça ça m'irait.

21 Parce que je ne considère pas comme un défaut la
22 distorsion entre nombre de voix et nombre de
23 sièges à l'Assemblée nationale, c'est la façon
24 dont notre système fonctionne et puis qui donne
25 des gouvernements... En Angleterre, il n'y a

1 jamais eu, dans tout le vingtième siècle, un
2 parti qui a eu cinquante pour cent (50 %) des
3 voix, mais il y a toujours eu, je pense bien --
4 peut-être que dans les années vingt (20), il y a
5 eu des coalitions, je n'en suis pas sûr, là --
6 mais depuis très longtemps, il y a tout... c'est
7 ou les socialistes ou les conservateurs, là, et
8 puis c'est une démocratie qui fonctionne
9 correctement sans avoir à faire toutes les
10 négociations des gouvernements de coalition.
11 Donc, je ne considère pas comme un désavantage à
12 effacer la distorsion, là, la distorsion,
13 c'est... parce que je trouve que René Lévesque,
14 c'était un gouvernement démocratiquement élu et
15 puis Chrétien aussi, là.
16 Maintenant, si on fait soixante-quinze (75)
17 circonscriptions individuelles, il y a toujours
18 ces distorsions qui font qu'il y a une tendance
19 vers le gouvernement... un gouvernement
20 majoritaire se manifeste, il y a des exceptions,
21 mais disons que tout modèle a des exceptions, et
22 puis si les cinquante (50) députés choisis à la
23 proportionnelle, c'est pour tous les partis,
24 c'est-à-dire que le premier parti qui a quarante
25 pour cent (40 %) des voix, par exemple, bien il

1 a quarante pour cent (40 %) des députés.
2 Ensemble, là, je pense que le modèle, incluant
3 la proportionnelle, mais prend d'une façon
4 uniforme, ça me satisferait du point de vue
5 stabilité gouvernementale et ça permettrait à
6 des petits partis, de deux (2 %), trois pour
7 cent (3 %) ou cinq pour cent (5 %) des voix,
8 avoir un député.
9 Ce qui est présenté dans les différents modèles,
10 y compris ce qui avait été étudié dans le temps
11 de René Lévesque, là, il y a un aspect
12 compensatoire auquel je m'oppose, là. Disons
13 que... parce que ce qu'on appelle système mixte,
14 comme l'Allemagne ou l'Écosse, là, pour moi, ce
15 n'est pas mixte, c'est un mauvais nom. C'est
16 une distorsion du mot mixte parce que c'est
17 uniquement le résultat de la proportionnelle qui
18 compte pour décider combien de députés il y a à
19 l'Assemblée nationale, ce qui est mixte, c'est
20 les individus. S'ils ont été élus dans leur
21 circonscription, ils sont élus; et puis ensuite,
22 on prend, des listes, la compensation pour
23 arriver à ce qui est décidé par la
24 proportionnelle.
25 Alors ça, c'est aller vers la 4^{ième} république,

1 c'est aller vers l'instabilité et les
2 gouvernements, nécessairement, de coalition.
3 Donc, je voulais dire qu'un changement dans le
4 mode de scrutin qui permet aux petits partis
5 d'avoir une voix à l'Assemblée nationale, je
6 suis d'accord, mais pas les modèles mixtes qui
7 sont ceux qui avaient... avec des modèles...
8 disons dans l'esprit des réformes étudiées au
9 Québec, il y a cet aspect-là, là, qui est basé
10 sur l'Allemagne disons comme modèle un peu, ça,
11 je ne veux pas parce que je préfère avoir des
12 gouvernements qui, en général, sont
13 majoritaires, n'ont pas besoin... et puis qui
14 sont responsables de leur programme électoral.
15 Parce que quand un gouvernement est majoritaire,
16 à la fin de son mandat, il est responsable de sa
17 campagne, tandis qu'avec la représentation
18 proportionnelle et les gouvernements de
19 coalition, ce qui est à la base de l'action
20 gouvernementale, c'est non pas le programme,
21 mais le résultat des négociations.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 Effectivement, c'est (inaudible).

24 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**
25 Bon. Alors, si on veut... bon. Alors, disons

1 que pour revenir à la délimitation des
2 circonscriptions, dans le modèle actuel,
3 j'aimerais qu'on change le plus ou moins
4 vingt-cinq pour cent (25 %) pour quelque chose
5 qui est... et il me semble que le fédéral, avec
6 ses soixante-quinze (75) circonscriptions pour
7 le Québec, avait assez bien réussi, disons. Il
8 me semble que les variations, là, autour de la
9 moyenne, là, elles sont même moins que...

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Ça se rapproche de ça, effectivement, oui,
12 c'est...

13 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

14 Comment?

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Ça se rapproche de ça, effectivement, c'est
17 autour de quinze pour cent (15 %) pour le
18 fédéral. Évidemment, nous, on va jusqu'à
19 vingt-cinq (25 %) parce que, évidemment, il y a
20 plus... le territoire est immense et le rôle...

21 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

22 Bien, c'est le même...

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 ... des députés provinciaux est...

25 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

1 C'est le même territoire.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Oui, mais ce n'est pas le même rôle d'un député
4 fédéral par rapport à un député provincial.

5 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

6 Ah, O.K.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, c'est à partir de là, finalement, que
9 notre vingt-cinq pour cent (25 %) nous est très
10 utile même si, effectivement, il peut paraître
11 exagéré, mais il a été quand même reconnu et
12 accepté par la Cour suprême.

13 Alors, on vous remercie infiniment de votre
14 présentation, ça a été très intéressant et on va
15 vous souhaiter, finalement, d'avoir un régime
16 qui pourrait finalement répondre à vos
17 aspirations. Mais la discussion, encore une
18 fois, n'est pas terminée à cet égard-là.

19 On vous remercie beaucoup, monsieur. Bonne
20 soirée.

21 **M. THOMAS SOMEYNSKY :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Non, Monsieur le président.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Bon. Écoutez, il est neuf heures et sept (9 h 07) à peu près, on va faire comme on fait d'habitude, je vais suspendre les travaux pendant une dizaine de minutes et s'il n'y a pas d'autres intervenants qui se présentent d'ici là, bien nous allons y mettre fin.

Alors, je vous remercie.

- - - - -

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, mesdames, messieurs, étant donné que nous n'avons plus d'intervenant, nous allons mettre fin à nos travaux et nous vous remercions beaucoup d'être venus nous éclairer. Bonne fin de soirée.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

- - - - -

1 Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
5 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
6 numérique de l'audition du CRE du 8 mai 2008, le
7 tout conformément à la loi.

8

9

10

Huguette Piché, s.o.

11

HP/ch (080421-Sherbrooke)

12